

Localisation :

Département : Département de l'ISERE
Commune : Communes d'Annoisin-Châtelans, La Balme Les Grottes, Dizimieu, Hières sur Amby, Leyrieu, Optevoz, Parmilieu, Saint-Baudille de la Tour, Siccieu Saint-Julien et Carisieu, Verna, Vertrieu.

Commanditaire : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PLATEAU DE CREMIEU (SIEPC)



Nature de l'étude :

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
Zonage de l'Assainissement Collectif/Non Collectif

Dossier d'Enquête Publique

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération
arrêtant le zonage de l'assainissement Collectif/Non Collectif
en date du _____

Le Président du SIEPC

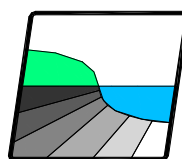
Date : Juin 2014

Chargée d'étude :

HELWANI Sophie
Ingénieur environnement

VISA :

NICOT Gilles
Directeur



NICOT INGÉNIEURS CONSEILS

Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91/Fax: 04.50.01.08.23
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

Ce dossier constitue la mise à jour du **Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif** du Syndicat Intercommunal des Eaux du plateau de Crémieu (SIEPC) pour les dix ans à venir.

Il a été réalisé conjointement pour les 11 communes du SIEPC, ce dernier étant compétent en matière d'assainissement collectif et non collectif.

Ce dossier a été conçu suite à la réalisation de :

- ↳ l'élaboration ou la mise à jour de la carte d'aptitude des Sols et des Milieux à l'Assainissement Autonome,
- ↳ l'étude des possibilités d'Assainissement Collectif,
- ↳ l'étude financière.

Le lecteur peut utilement se reporter à ces dossiers disponibles au syndicat pour prendre connaissance dans le détail des éléments techniques, environnementaux et économiques qui ont guidés les choix.

Sommaire:

I - Préambule réglementaire	3
II - Résumé des contraintes	6
III- Proposition d'un zonage de l'assainissement	9
1 - Zones d'assainissement collectif existantes	10
2 - Zones d'assainissement collectif futur :	39
2.1. Justification des projets :	39
2.2. Proposition de réglementation de l'assainissement des zones d'assainissement collectif futur :	40
2.3. Présentation des projets d'assainissement collectif :	43
3 - Zones d'assainissement non collectif à long terme avec possibilité de réhabilitation des installations d'assainissement autonome :	66
3.1. Justification des projets :	66
3.2. Proposition de réglementation de l'assainissement des zones d'assainissement Non Collectif :	67
3.3. Détail des projets :	71
3.4. Propositions pour le contrôle et l'amélioration de l'assainissement non collectif :	100
IV - Simulations de financement	101
1 - Fichier des paramètres :	102
2 - Simulation de financement de l'assainissement collectif :	103
3 - Estimation des frais et redevances :	217
3.5. Zones d'assainissement collectif:	217
3.6. Zones d'assainissement non collectif:	219
4 Réalisation de l'Etude Financière :	220
4.1 Proposition d'un programme de travaux :	220
4.2 Proposition d'évolution de la tarification Assainissement du SIEPC :	221
V - Proposition d'un échéancier	222
VI - Présentation des Types d'assainissement préconisés	228
1 - Assainissement collectif :	229
Mode de branchement:	229
Station rustique à Lits de Macrophytes :	230
2 - Assainissement non collectif :	233
Secteurs verts et verts 2:	233
Secteurs roses :	236
Secteurs bleu :	237
Secteurs saumon et orange:	238
Secteurs rouges:	241

I - Préambule réglementaire

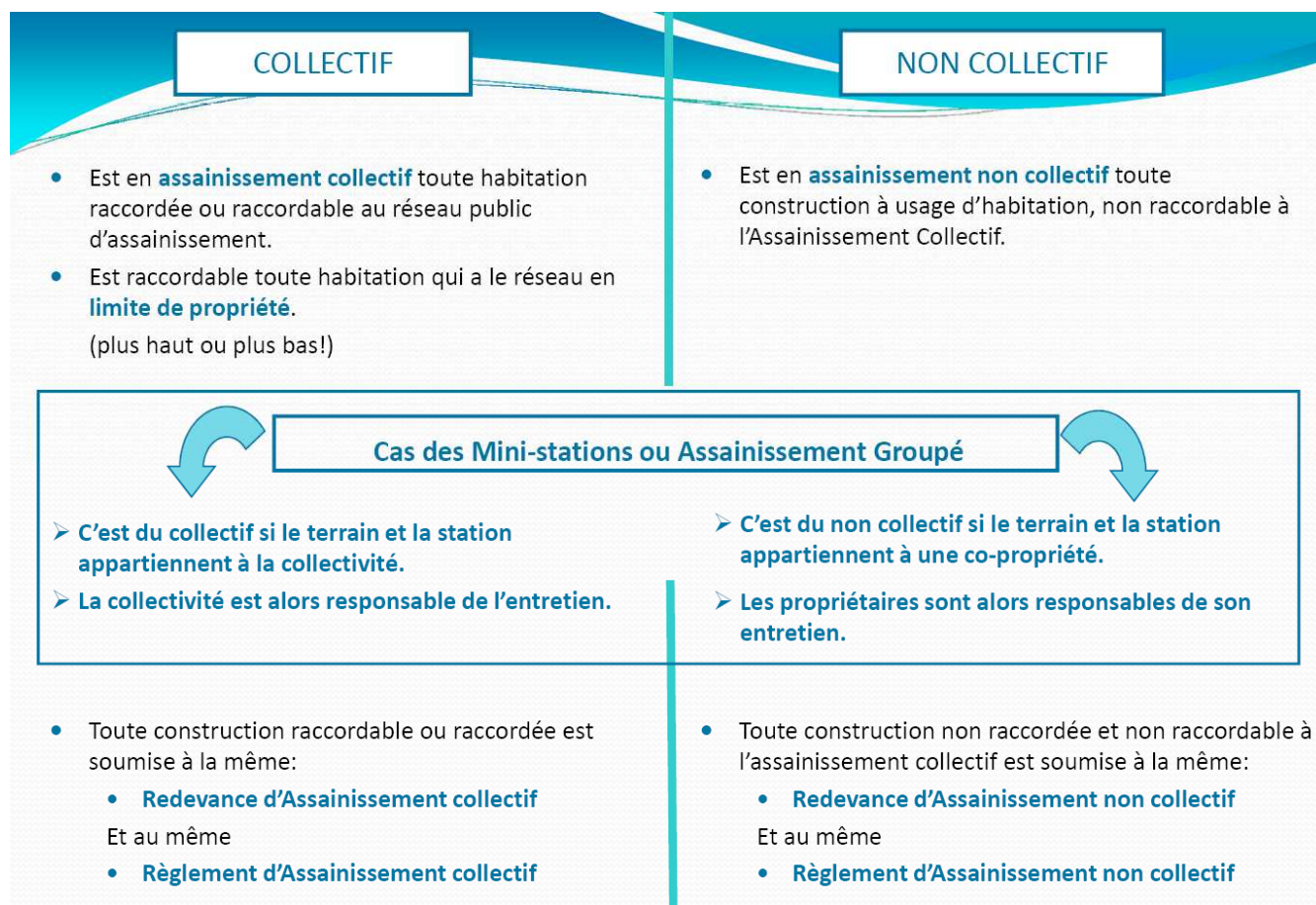
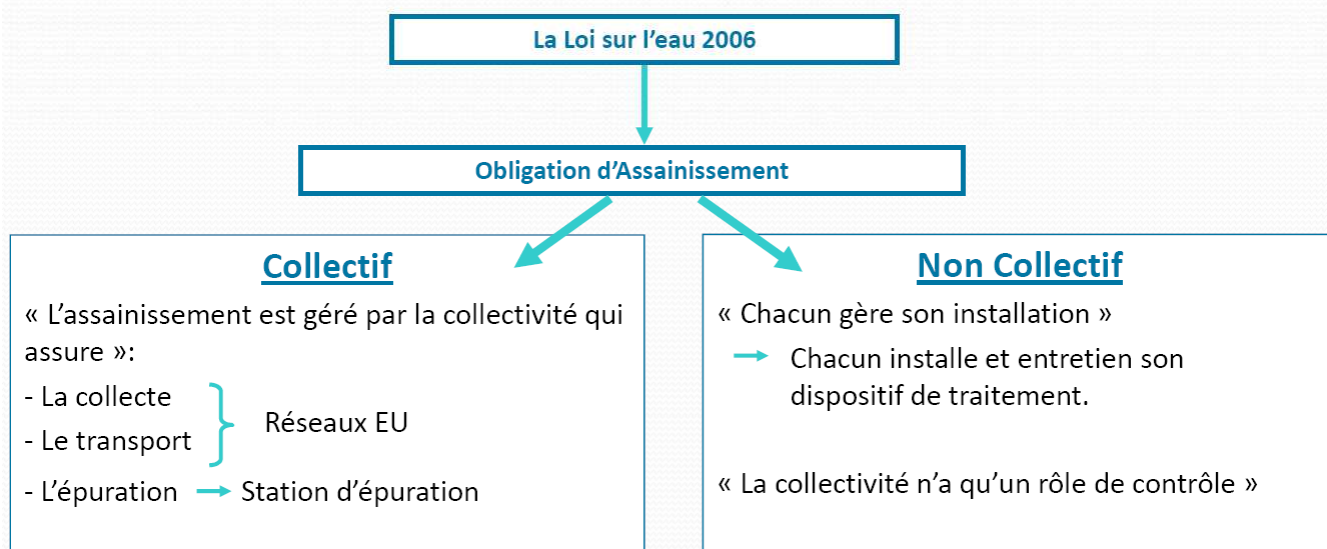
Le contexte réglementaire est celui de la loi sur l'eau de 2006 :

Le Grenelle II

- Obligation pour les communes de produire un Schéma d'Assainissement avant fin 2013 incluant:
 - Un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées
 - Une programmation de travaux
- Mise à jour du Schéma d'Assainissement à un rythme fixé par décret.

Directive Eaux Résiduaire Urbaines

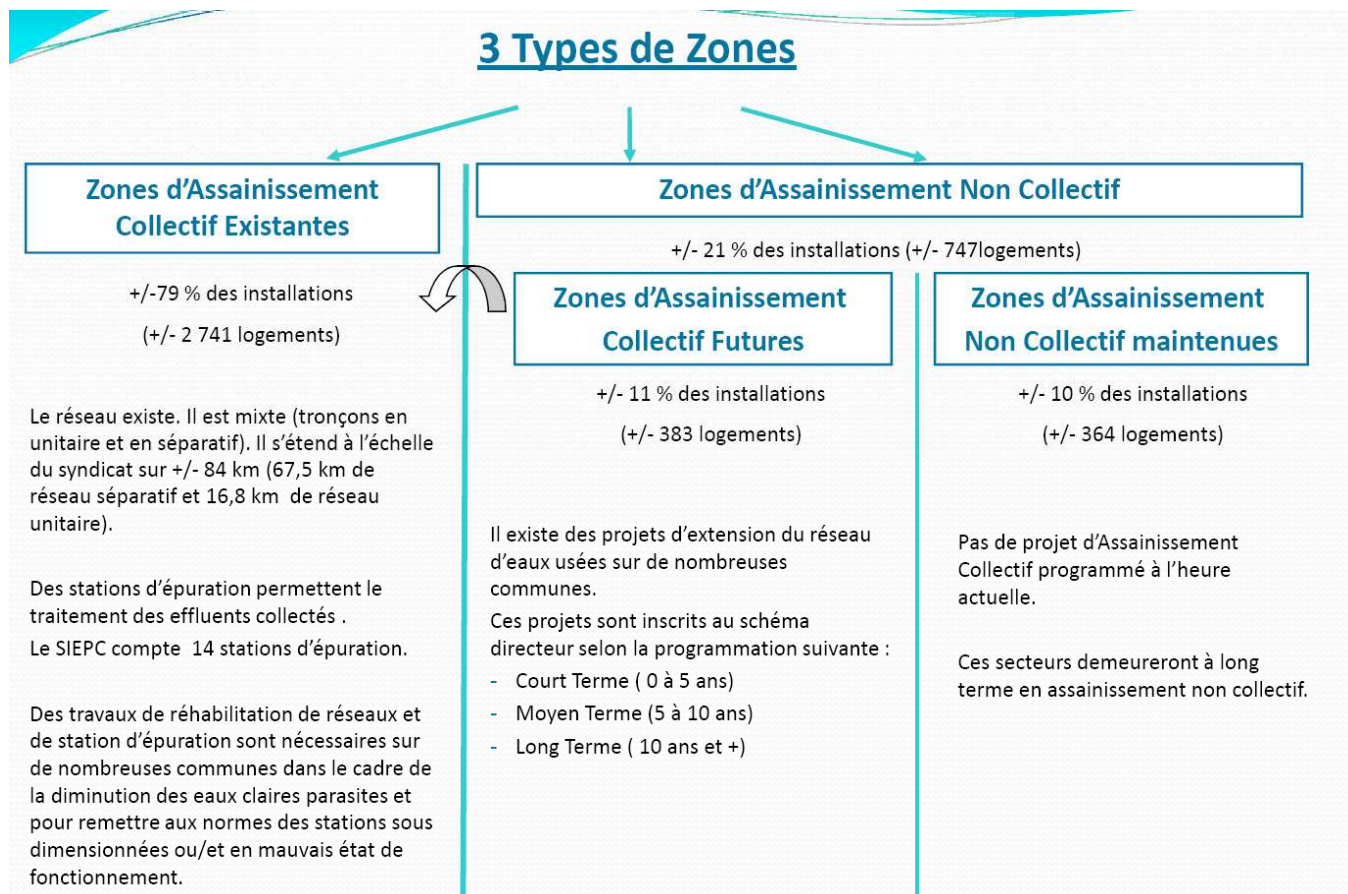
Loi sur l'eau



En termes d'assainissement, les compétences sont réparties de la manière suivante :



Le zonage d'assainissement Collectif / Non collectif est le suivant :



II - Résumé des contraintes

Le zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif proposé a été conçu sur la base d'éléments techniques, environnementaux et urbanistiques. Nous nous sommes également imposés tout au long de la démarche de vérifier le réalisme financier de nos propositions.

Les principales contraintes que nous avons essayé d'intégrer sont les suivantes :

La préservation des captages et points d'eau :

- ⇒ La commune d'**Annoisin-Châtelans** ne possède pas de captage d'eau potable sur son territoire. Cependant, il existe en limite sud – est du territoire communal le périmètre de protection éloigné du captage de l'étang de bas existant sur la commune voisine de Siccieu-Saint-Julien et Carisieu.
- ⇒ La commune de **La Balme Les Grottes** compte un captage destiné à l'alimentation en eau potable sur son territoire. Il s'agit du captage de La Salette située en bordure du Rhône.
- ⇒ La commune de **Dizimieu** compte deux captages d'eau potable sur son territoire. Il s'agit des captages Les Tronches et d'un captage de la commune de Crémieu situé sur le secteur de Mont-Louvier. Le périmètre de cette dernière ressource abrite des habitations.
- ⇒ La commune d'**Hières-sur-Amby** compte la station de pompage des Barmettes sur son territoire, ressource disponible pour l'alimentation en eau potable.
- ⇒ La commune de **Leyrieu** ne possède pas de captage d'eau potable sur son territoire.
- ⇒ La commune d'**Optevoz** compte la station de pompage de Pré Bonnet, destinée à l'alimentation en eau potable sur son territoire.
- ⇒ Les communes de **Parmilieu et de Saint-Baudille de la Tour** ne possèdent pas de captage d'eau potable sur leur territoire.
- ⇒ La commune de **Siccieu Saint-Julien et Carisieu** compte un captage destiné à l'alimentation en eau potable sur son territoire. Il s'agit du captage de L'étang de bas situé au nord du territoire communal.
- ⇒ La commune de **Vertrieu** compte le captage de Longchamps, destinée à l'alimentation en eau potable sur son territoire.

Tous les captages n'ont pas leur périmètre de protection rendus officiels par la DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Seuls les captages de DIZIMIEU et de HYERES SUR AMBY ont leurs DUP validées. Pour les autres, les procédures sont en cours.

Si certains captages intègrent au sein de leur périmètre de protection rapproché, quelques habitations secondaires ou principales. Il convient que ces habitations soit rapidement pourvue d'un dispositif d'assainissement non collectif, strictement étanche, avec rejet hors des périmètres de protection des captages ou bien qu'elles soient raccordées à un réseau collectif des eaux usées.

Il convient également de ne pas étendre les zones habitées à l'intérieur de ces périmètres de protection et d'éviter toute infiltration d'eaux usées à ce niveau.

- ↳ Se reporter aux « Carte d'Aptitude des Sols et des Milieux » de chaque commune pour localiser ces captages.

Les Contraintes Environnementales :

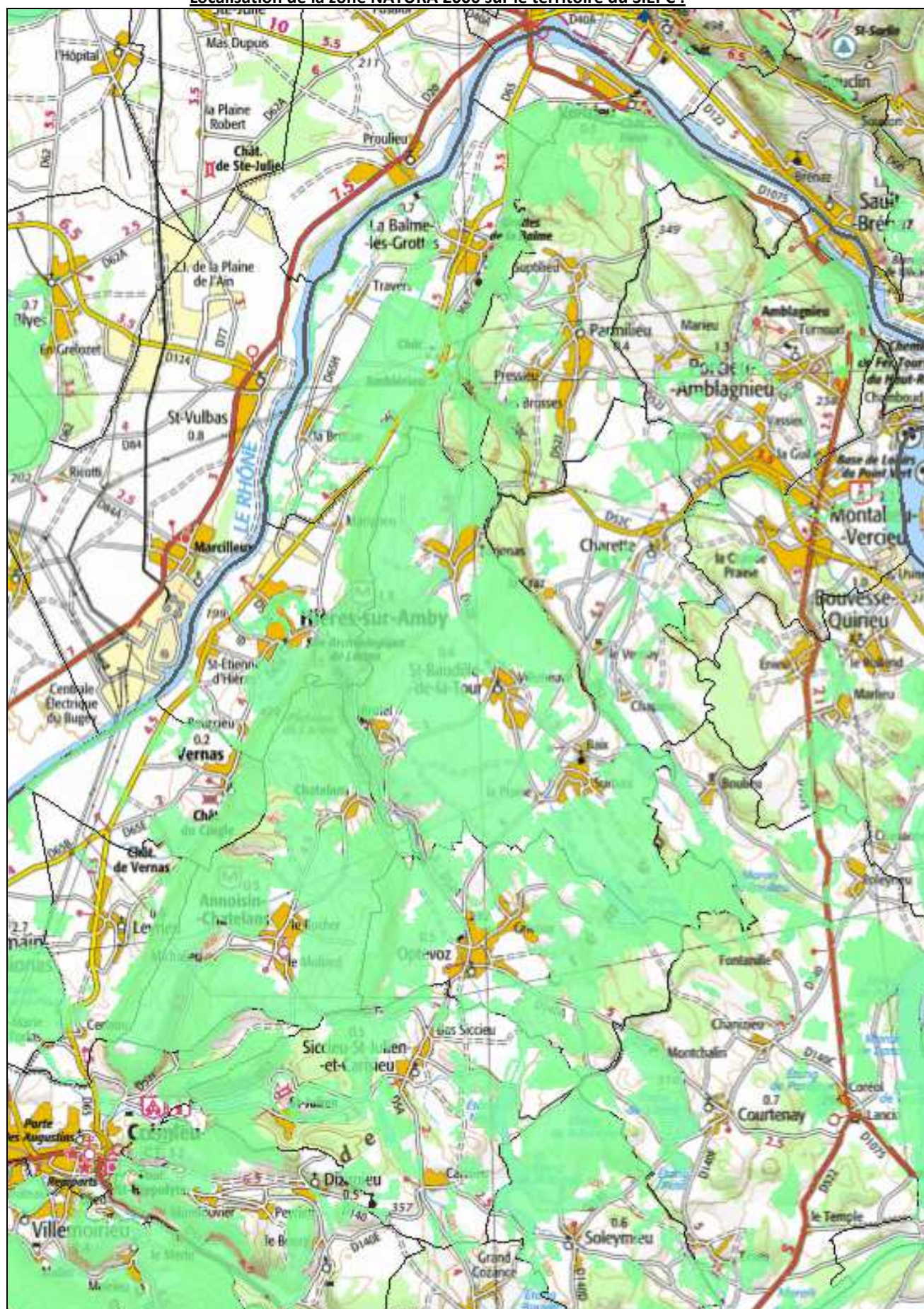
Le tableau ci-après présente le cadre environnemental du territoire faisant l'objet du schéma directeur d'assainissement et du zonage de l'assainissement.

		Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC)
Parcs Nationaux		/
Réserves Naturelles		/
Arrêtés préfectoraux de protection de biotope		/
Autres Réserves		/
Sites Classés		SC065 – Grotte de La Balme (La Balme Les Grottes)
Sites Inscrits		SI288 - Centre Ancien de Crémieu (Dizimieu) SI360 - Ancien Château Delphinal de Vertrieu et ses abords (Vertrieu).
Secteurs Sauvegardés		/
Zones de protection		/
ZNIEFF	de type 1	38000033 - Pelouse de Vernoncle 38000034 - Pelouse de Beauchêne 38000035 - Le Sablon 38000149 - Pelouse des sèves et gravières de Creux du Buis 38000150 - Marais de Salette 38020009 - Etang de Lemps, marais de Gâ et bois de Burnoud 38020010 - Gorges de la Fusa, Sigalet et Mont de Rosset 38020011 - Pelouse du Lucle 38020017 - Etang de Bas et falaises de Ravières de Bas, étang de Gillieu et de Bénétan et Creux de Len 38020033 - Pelouse au nord de Chavanette 38020036 - Falaises de la Gorge du Loup et combe d'Amblérieu 38020044 - Pelouse au sud de Chanot 38020045 - Grotte de Rochevré 38020056 - Pelouse du Mont de Dent et la Bornadelle 38020058 - Pelouse au sud du Creux Darchette 38020062 - Etang et zone humide du Pré du Clos 38020063 - Pelouse du Mont Méclat 38020064 - Pelouse de Rochechin 38020070 - Source et zone humide de Chassieu 38020088 - Val d'Amby 38020089 - Coteaux du Mont St Didier 38020091 - Marais du grand Plan et le Perrier 38020093 - Coteaux et pelouses sèches de l'Isle Crémieu 38020094 - Etang de Billonay 38020095 - Fours à Chaux d'Optevos, bois de Billonay, étang Neuf, marais et étang de la Rama 38020117 - Lac d'Hières 38020118 - Pelouses des Hayes, de Charpine et de Merculat 38020119 - Pelouses de St Baudille de la Tour 38020120 - Pelouses de Grivoux 38020121 - Pelouses de Goullières 38020122 - Etang de Ry 38020123 - Prairies humides de Carisieu 38020124 - Pelouses sèches du Mont de Rive 38020126 - Etangs et pelouses sèches des côtes du Cerriau 38020127- Forêt du Serverin et grottes de la Balme 38020130 - Marais de Boulieu

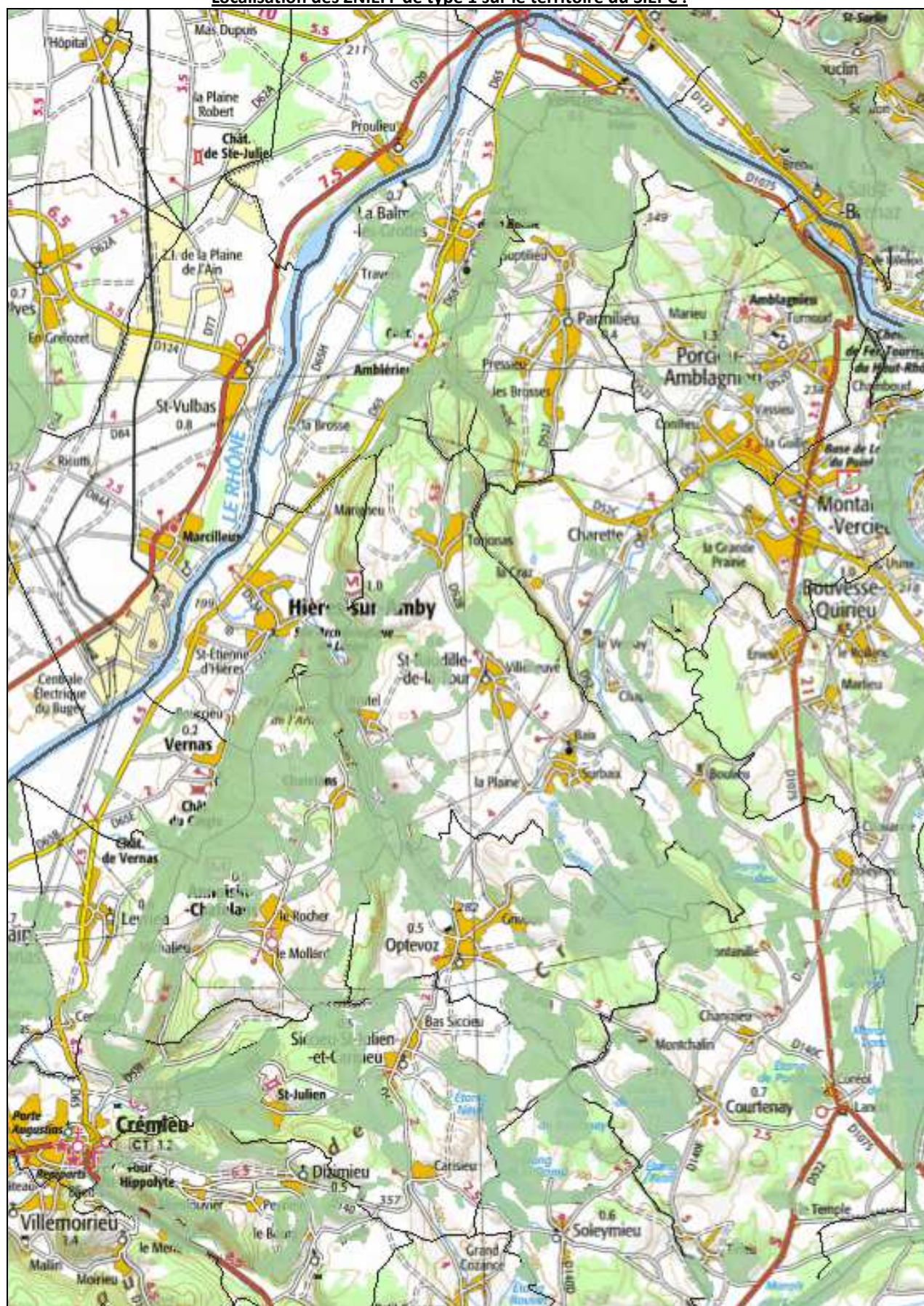
		Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC)
ZNIEFF	de type 2	0118 - Cours du rhone de briord a loyette 3802 - Isle cremieu et basses-terres
ZICO		/
Inventaire Régional des Tourbières		38EL01 - Marais du Grand Plan 38EL02 - Marais de la Besseye 38IC02 - Marais de la Rama 38IC06 - Tourbière de la Gaille 38IC11 - Marais de Boulieu 38IC13 - Marais de Gâ 38IC18 - Lac d'Hières
Unités Paysagères		062-Ai-I - Plaine de l'Ain et plaine du Rhône en amont de Loyettes 192-I-Ai - Basse-terres Rhodaniennes 193-I - Plateau de l'île Crémieu 198-I-R - Plaine de l'Est Lyonnais
Parcs Naturels Régionaux		/
Opérations Grands Sites		/
NATURA 2000		SITES D'IMPORTANCE COMMUNAUTAIRE (Directive Habitats) : I03 - L'ISLE CREMIEU ZONES DE PROTECTION SPECIALE (Directive Oiseaux) : /
Zones Humides		38BO0120 - Les Tronches (DIZIMIEU) 38BO0131 - Etang de Ry (SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38BO0132 - Etang Bénéstan (SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38BO0133 - Etang de Bas (SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38BO0134 - Ruisseau de la Verne (SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38BO0135 - Etang de Gillieu (SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38BO0136 - Les Perrières (SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38BO0137 - Creux de Lent (SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38BO0138 - Goutaret (SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38BO0139 - Etang Neuf (SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38BO0140 - Malafoyesse (SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38BO0141 - La Cuaz (SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38BO0142 - Carisieu (SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38BO0143 - Etang de Lemps (OPTEVOZ;SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR) 38BO0144 - Etang de la Tuille (ANNOISIN-CHATELANS;OPTEVOZ;SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR) 38BO0145 - La Fouesse (OPTEVOZ) 38BO0146 - Les Côtes (OPTEVOZ;SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38BO0147 - Le Paradis (OPTEVOZ) 38BO0148 - Le Thiou (OPTEVOZ) 38BO0149 - Les Planches (OPTEVOZ) 38BO0150 - Bois des Planches (OPTEVOZ) 38BO0151 - Sources de Pré Bonnet (OPTEVOZ) 38BO0152 - Pré du Clos (OPTEVOZ) 38BO0153 - Sépas (OPTEVOZ) 38BO0154 - La Gaille (OPTEVOZ) 38BO0155 - Croisette (OPTEVOZ ; SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38BO0159 - Etang de la Rama (SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU)

	Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC)
Zones Humides	38BO0160 - Etang du Carré (SICCIEU-SAINT-JULIEN-ET-CARISIEU) 38RH0015 - Marais du Grand Plan (LEYRIEU) 38RH0020 - Ruisseau de Bourbou (DIZIMIEU) 38RH0021 - Montlouvier (DIZIMIEU) 38RH0022 - La Perrière (DIZIMIEU) 38RH0024 - Noyaret (LEYRIEU) 38RH0025 - Champ du Perrier (ANNOISIN-CHATELANS) 38RH0026 - Château du Cingle (VERNA) 38RH0027 - Le Château (LEYRIEU;VERNA) 38RH0028 - Lac d'Hières (HIERES-SUR-AMBY) 38RH0029 - Carrière la Plaine (HIERES-SUR-AMBY) 38RH0030 - Fontenan (HIERES-SUR-AMBY) 38RH0031 - Marais du Ga (SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR) 38RH0032 - Chassieu (SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR) 38RH0033 - Torjonas (SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR) 38RH0034 - Etang de la Roche (SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR) 38RH0035 - Ruisseau de Blié (LA BALME-LES-GROTTE) 38RH0036 - La Maison brûlée (LA BALME-LES-GROTTE) 38RH0037 - Les Marais (LA BALME-LES-GROTTE) 38RH0038 - Le Coin (VERTRIEU) 38RH0039 - En Foyet (PARMILIEU) 38RH0040 - Etang d'Amblérieu (LA BALME-LES-GROTTE;PARMILIEU) 38RH0052 - Le Vert (PARMILIEU) 38RH0054 - Rivière le Furon (SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR) 38RH0069 - Puy dy Né (SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR) 38RH0086 - Marais de Boulieu (SAINT-BAUDILLE-DE-LA-TOUR) 38RH0169 - Les Broses (PARMILIEU) 38RH0170 - Gravière Morel (VERTRIEU)

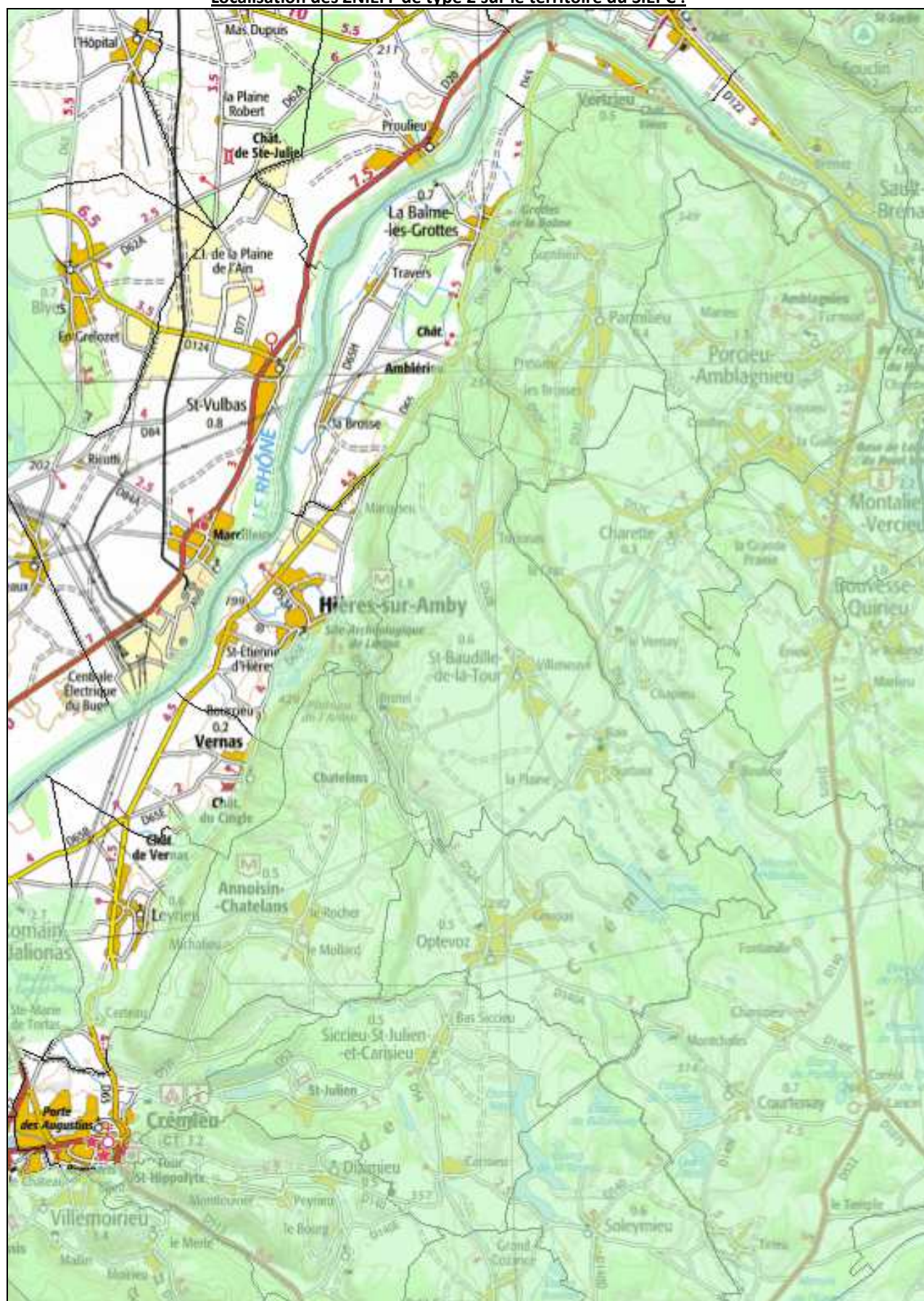
Localisation de la zone NATURA 2000 sur le territoire du SIEPC :



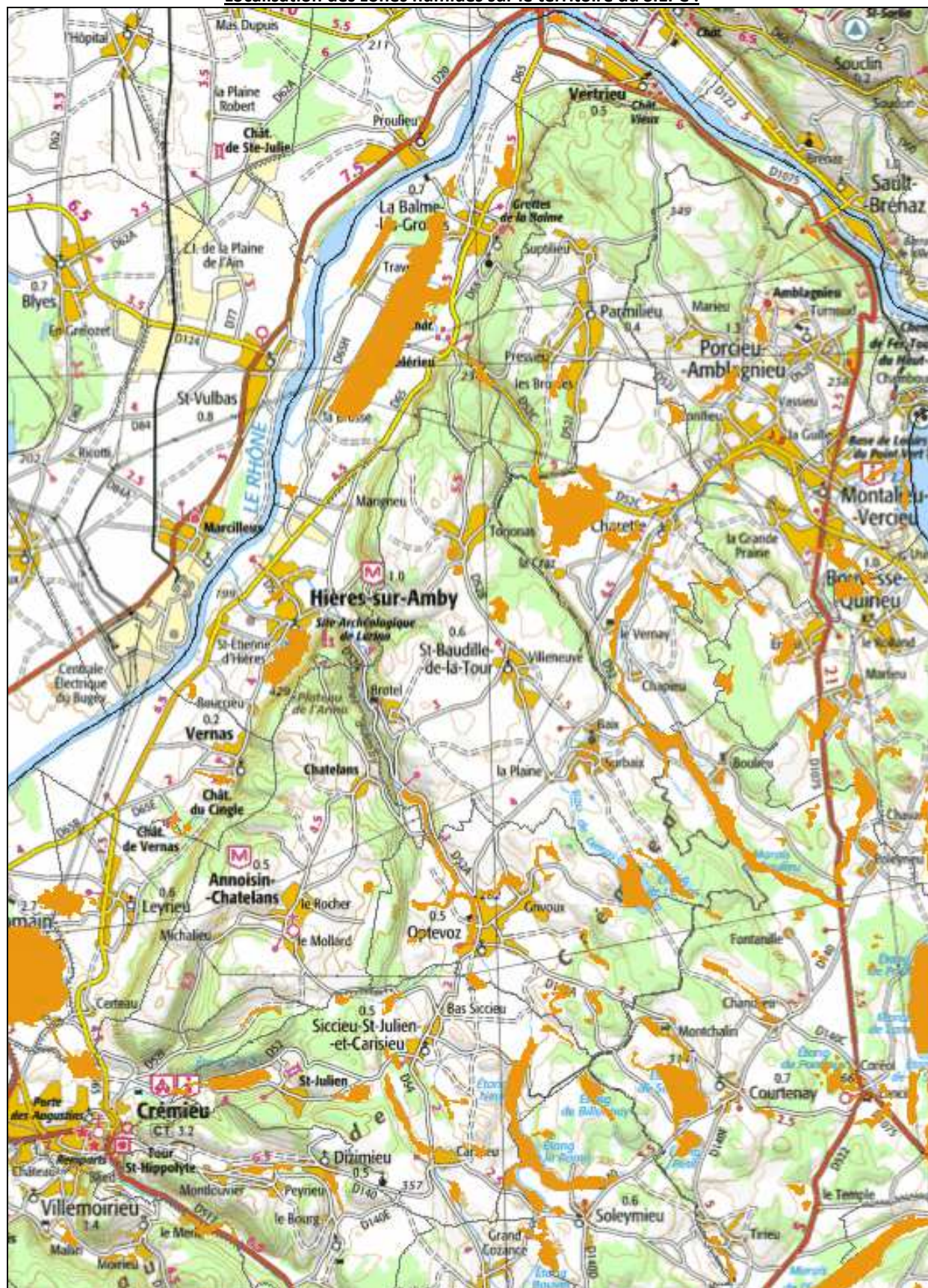
Localisation des ZNIEFF de type 1 sur le territoire du SIEPC :



Localisation des ZNIEFF de type 2 sur le territoire du SIEPC :



Localisation des zones humides sur le territoire du SIEPC :



Les outils de gestion de l'eau :

Le territoire du SIEPC est concerné par les outils de gestion de l'eau suivants :

- Contrat de rivière et SAGE Basse Vallée de l'Ain,
- Contrat de rivière et SAGE Bourbre.

Le bassin de la Bourbre est classé en zone sensible à l'eutrophisation.

Les possibilités d'assainissement non collectif :

La carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée (ou mise à jour) sur l'ensemble des 11 communes adhérentes au SIEPC en matière d'assainissement en 2013 dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement.

Cette étude a permis de déterminer les possibilités d'infiltration des eaux septiques.

On peut distinguer deux secteurs distincts sur le territoire du SIEPC :

- Les communes situées dans la plaine du Rhône (Vertrieu, La Balme Les Grottes, Hières sur Amby, Leyrieu, Verna...) où l'on rencontre au niveau des sols de bonnes perméabilités liées à la présence des alluvions du Rhône ;
- Les communes situées sur le plateau (Annoisin, Dizimieu, Optevos, Parmilieu, Siccieu-Saint-Julien et Carisieu, Saint-Baudille de la Tour) où la roche calcaire est prédominante à faible profondeur. Les endroits constitués de calcaires fissurés présentent des perméabilités en grand.

Le respect des possibilités de rejet :

Les possibilités de rejet ne sont déterminées que pour les zones d'assainissement non collectif avec rejet dans le milieu hydraulique superficiel (filière de traitement Orange ou Rouge ou filière innovante réglementaire).

Une estimation des débits a été réalisée en mai 2013. Cependant, à cette période, les débits n'étaient pas à l'étiage. Il conviendra donc d'adapter les résultats obtenus aux débits d'étiage (nouvelle mesure à éventuellement effectuer en période d'étiage).

Les possibilités de rejet sont plutôt mauvaises pour l'ensemble des cours d'eau de SIEPC bien que le Rhône et quelques ruisseaux offrent de bonnes possibilités de rejet.

La prise en compte de la gestion des eaux pluviales :

Le réseau hydrographique a été levé dans tous les secteurs en assainissement non collectif.

L'urbanisation du SIEPC ne générant pas de problème majeur lié à l'évacuation des Eaux Pluviales, il a simplement été conseillé :

- De préserver les fossés existants plutôt que de les canaliser.
- D'inciter à la mise en place de dispositif de rétention et/ou d'infiltration à l'échelle de chaque projet.

Certaines communes ont fait l'objet d'un schéma directeur des eaux pluviales.

La prise en compte des risques naturels :

Les communes adhérentes au SIEPC ne possèdent pas de plan de prévention des risques naturels. Cependant, la carte d'aptitude des sols déconseille l'infiltration localement, là où celle-ci pourrait générer des glissements de terrain.

La prise en compte des perspectives d'évolution de l'urbanisation :

Cette perspective a été prise en compte à l'horizon 2023 en concertation avec le conseil syndical.

 Le réalisme financier :

Pour chaque projet d'assainissement une simulation de financement a été réalisée jusqu'au calcul de l'incidence sur les redevances d'assainissement.

 Le respect du cadre réglementaire :

Il va sans dire que cette démarche s'inscrit dans le respect du cahier des charges de l'agence de l'eau RMC, du Conseil Général de l'Isère et de la Mission Inter Service de l'eau.

Toutes les propositions techniques et financières s'inscrivent dans le droit fil de la loi sur l'eau de 2006.

III - Proposition d'un zonage de l'assainissement

Le lecteur peut utilement se reporter à la carte « **Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement collectif/non collectif** » des différentes communes du syndicat.

(Sur cette carte, les appellations correspondent à celles du cadastre et ne correspondent pas toujours à l'usage courant).

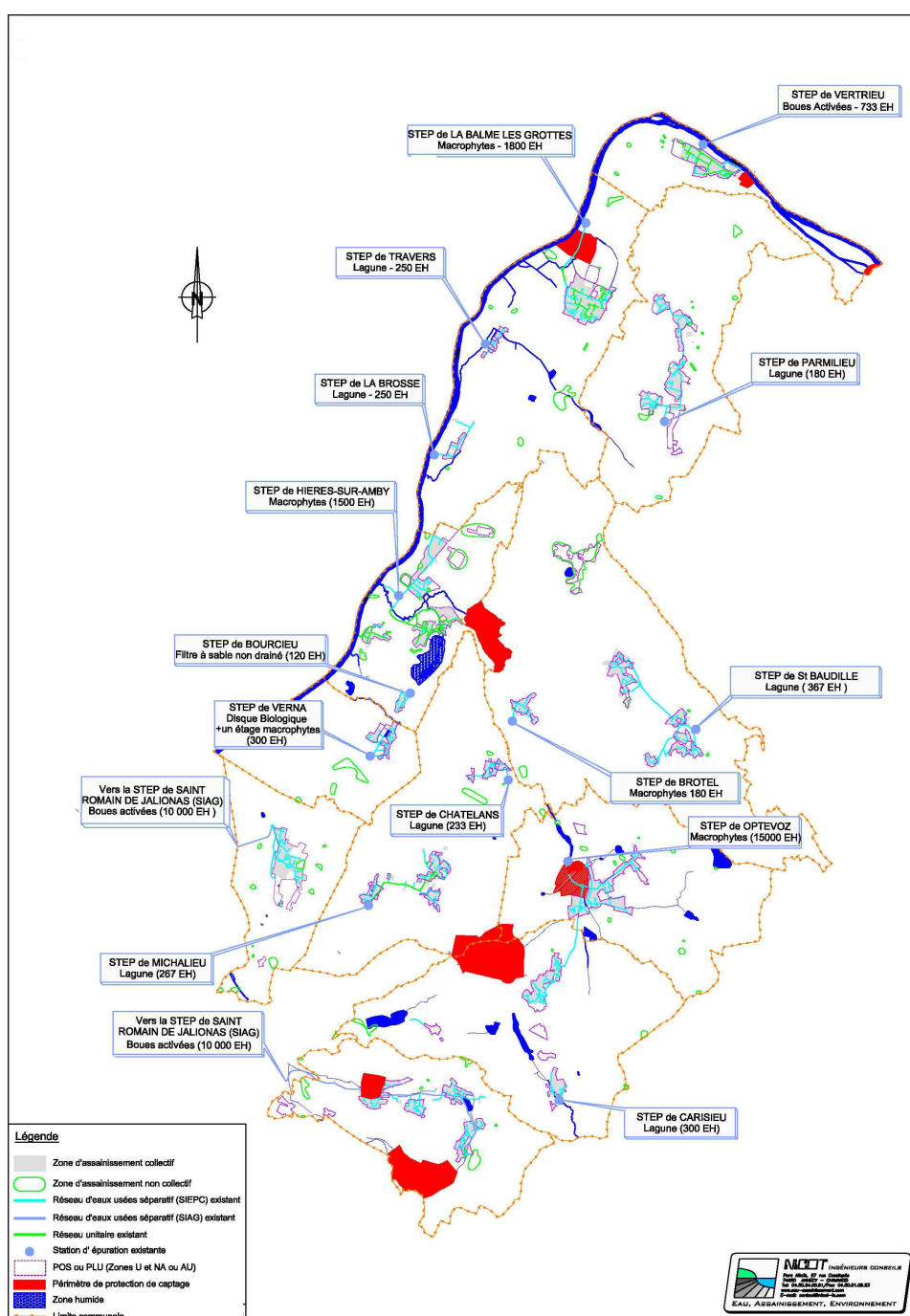
1 - Zones d'assainissement collectif existantes

Compétences :

Le syndicat Intercommunal des eaux du plateau de Crémieu (SIEPC) est compétent en matière de collecte sur les communes de Annoisin-Chatelans, La Balme Les Grottes, Dizimieu, Hières-Sur-Amby, Leyrieu, Optevoz, Parmilieu, Saint-baudille de la Tour, Siccieu-Saint-Julien et Carisieu, Verna et Vertrieu.

Il est également compétent en matière de transport et traitement des effluents sur les communes d'Annoisin-Chatelans, La Balme Les Grottes, Hières-sur-Amby, Optevoz, Parmilieu, Saint-baudille de la Tour, Siccieu-Saint-Julien et Carisieu, Verna et Vertrieu.

La compétence transport et traitement des effluents pour les communes de Dizimieu et de Leyrieu est déléguée au Syndicat Intercommunal mixte d'Assainissement du Girondan (SIAG).



Commune d'ANNOISIN-CHATELANS :

▲ Détail de la zone :

Le territoire communal d'Annoisin-Chatelans compte 2 systèmes d'assainissement :

- **Secteur de CHATELANS :**

Le réseau d'assainissement existant sur le secteur de Châtelans s'étend sur +/- 2 200 ml. Il est majoritairement séparatif. 20% de son linéaire demeure unitaire à ce jour. Il est entièrement gravitaire et ne possède pas de déversoir d'orage.

Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 69 logements (+/- 170 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Chatelans :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
CHATELANS	Lagunage Naturel	01/01/1987	Hameau de Chatelans (Annoisin- Chatelans)	233 EH 28 m3/j 14 kg/j DBO5	Fossé - Marais

- **Secteur d'ANNOISIN ET MICHALIEU :**

Le réseau d'assainissement existant sur les secteurs d'Annoisin et Michalieu s'étend sur +/- 8 300 ml. Il est mixte (50% unitaire et 50% séparatif). Il est entièrement gravitaire et possède un déversoir d'orage situé au lieu-dit La Prairie qui surverse par temps de pluie dans le fossé existant à sa proximité. Il existe également un trop plein en entrée de station d'épuration.

Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 204 logements (+/- 510 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Michalieu :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
MICHALIEU	Lagunage Naturel	01/06/1983	Hameau de Annoisin et Michalieu (Annoisin- Chatelans)	267 EH 45 m3/j 16 kg/j DBO5	Fossé

(Se reporter au plan pour voir l'extension du réseau).

⇒ Sur la commune d'Annoisin-Chatelans, au total, +/- 272 logements existants sont raccordés (ou raccordable) et sont traités sur les stations d'épuration existantes sur la commune.

Se reporter au plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de la commune de Annoisin-Châtelans pour voir l'étendue de la zone d'assainissement collectif existante, la localisation des réseaux et station d'épuration.

▲ Rappel du diagnostic du réseau d'assainissement (EPTEAU 2012-2013) :

- **Réseaux :**

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé en 2012-2013 sur la commune par le cabinet EPTEAU dans le cadre du présent schéma directeur d'assainissement a mis en évidence les éléments suivants :

- Hameaux d'Annoisin et Michalieu :

Temps sec : la mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte un volume d'eaux claires parasites (ECP) estimé à **432 m³/j**.

Temps de pluie : Les surfaces actives mesurées aux points situés en aval des DO varient en fonction des fonctionnements éventuels des DO. Ces données sont donc peu représentatives de la surface active réellement collectée.

Déversoirs d'orage (DO) :

Durant la campagne de mesure, le DO de la prairie a déversé une fois pour une pluie dont le temps de retour est compris entre 1 et 2 mois.

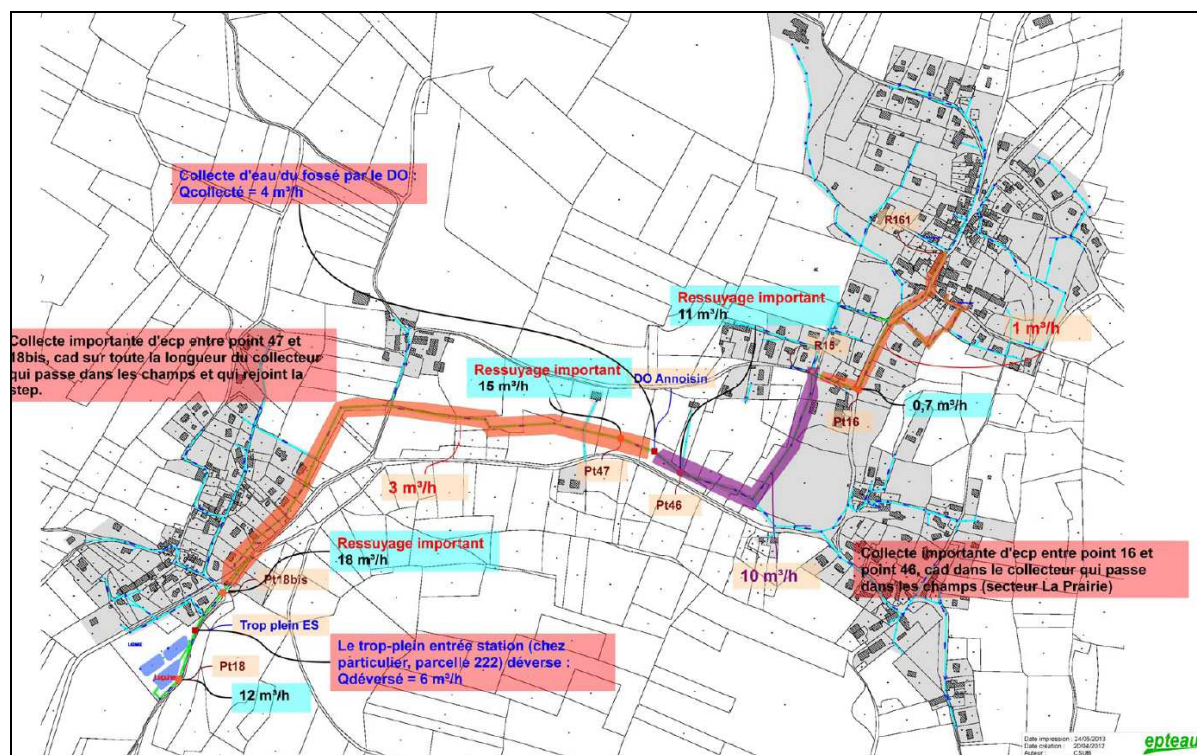
Le DO existant en entrée de la station d'épuration de Michalieu a déversé par temps sec en continu au début de la campagne de mesure puis lors des épisodes pluvieux et les jours suivants les précipitations. Cet ouvrage déverse pour des pluies inférieures à mensuelles.

Michalieu – Secteurs contribuant à la collecte d'ecp de temps sec

Tronçon			Débit ecp m ³ /h	Débit ecp m ³ /j	Linéaire m	Débit linéaire l/ml/j	Classement global
Pt18bis	à	Pt46	3	72.0	910	79.1	2
Entrée d'eau	dans	DO La Prairie	4	96.0	1	96000.0	1
Pt46	à	R15	10	240.0	420	571.4	1
R15	à	R161	1	24.0	570	42.1	2

Michalieu – Surfaces actives

	Surface active amont m ²
Point 16	5 000
point 46	8 000



- Hameau de Chatelans :

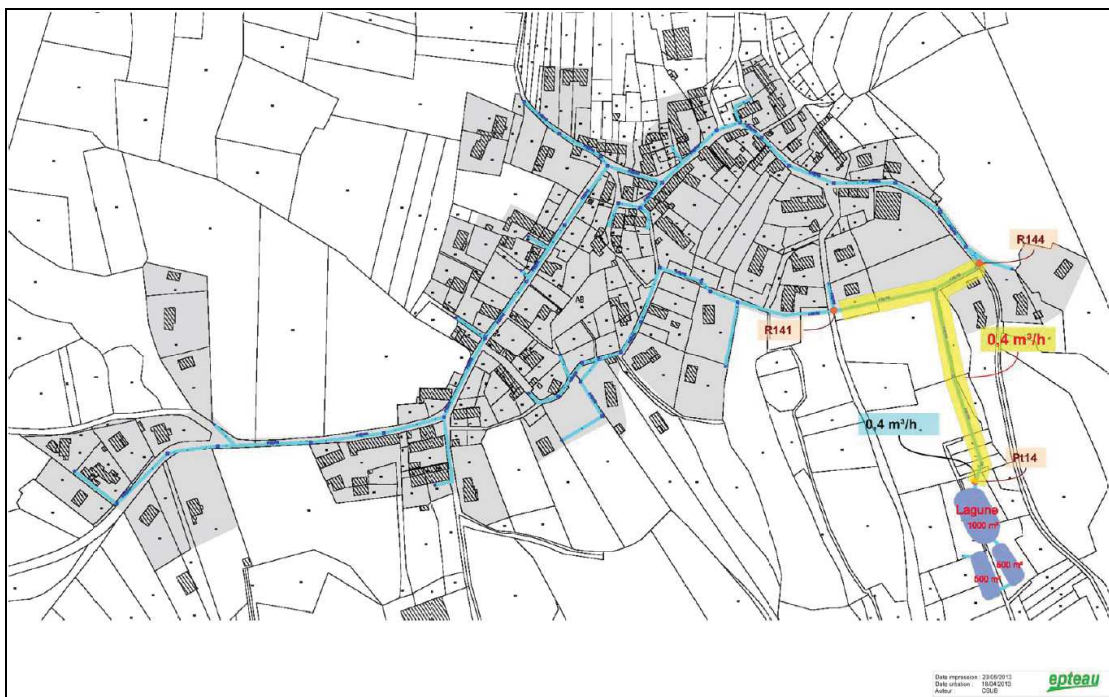
Temps sec : la mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte entre les regards R141 et R144 un volume d'eaux claires parasites (ECP) estimé à **9,6 m³/j**.

Temps de pluie : Les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 3000 m² ce qui est cohérent avec le fait qu'environ 20% du réseau de collecte est unitaire.

Déversoirs d'orage (DO) : Pas de déversoir d'orage.

Chatelans – Secteur contribuant à la collecte d'ecp de temps sec

Tronçon			Débit ecp m ³ /h	Débit ecp m ³ /j	Linéaire m	Débit linéaire l/ml/j	Classement global
R141 à R144	à	Pt14	0.4	9.6	300	32.0	3



• **Station de traitement :**

- **Lagune de Michalieu :**

L'état de fonctionnement de cette station n'est pas satisfaisant. Le lagunage est saturé et les rendements épuratoires sont faibles et ne respectent pas pour la DCO le niveau prescrit dans l'arrêté du 22/06/2007.

- **Lagune de Châtelans :**

Les rendements épuratoires sont moyens sur cette lagune mais respecte le niveau prescrit dans l'arrêté du 22/06/2007.

▲ **Incidence sur l'urbanisation :**

Dans le hameau de Châtelans, l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation. En revanche, sur les secteurs d'Annoisin et Michalieu, la poursuite de l'urbanisation est conditionnée par la mise en conformité de l'assainissement (réseau et station d'épuration).

▲ **Proposition de Travaux de réhabilitation des réseaux et station d'épuration :**

- **Hameaux d'Annoisin et Michalieu :**

⇒ **Court Terme :**

- 1- Réhabilitation et extension de la lagune existante en station d'épuration Macrophytes 750 EH,
- 2- Mise en séparatif du réseau existant dans la montée du rocher à Annoisin en partenariat avec les travaux d'eaux pluviales de la commune,
- 3- Réhabilitation du transit existant entre Annoisin et Michalieu.

- **Hameau de Chatelans :**

⇒ Il n'est pas prévu de travaux sur les réseaux et ouvrages existant dans ce hameau.

Commune de LA BALME LES GROTTES :

Détail de la zone :

Le territoire communal de La Balme Les Grottes compte 3 systèmes d'assainissement :

- **Secteur du CHEF-LIEU :**

Le réseau d'assainissement existant sur le secteur du Chef-Lieu de La Balme Les Grottes s'étend sur +/- 14 500 ml. Il est mixte (4 200ml unitaire et 10 300 ml séparatif). Il existe un poste de refoulement au lieu-dit La Salette équipé d'un trop plein et 2 déversoirs d'orage (DO en aval du lotissement du Parc et DO rue de Travers). Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 299 logements (+/- 748 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de La Balme Les Grottes Chef-Lieu :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
LA BALME LES GROTTES	Filtre planté de roseaux à 3 étages	2008	Chef-Lieu de La Balme Les Grottes	1800 EH 108 kg/j DBO5	Le Rhône

- **Secteur de LA BROSE :**

Le réseau d'assainissement existant sur le secteur de La Brosse s'étend sur +/- 1 960 ml. Il est entièrement séparatif et gravitaire. Il ne possède pas de déversoir d'orage. Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 40 logements (+/- 100 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de La Brosse :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
LA BROSE	Lagunage Naturel	1990	Hameau de La Brosse (La Balme Les Grottes)	250 EH 15 kg/j DBO5	Le Rhône

- **Secteur de TRAVERS :**

Le réseau d'assainissement existant sur le secteur de Travers s'étend sur +/- 1 200 ml. Il est entièrement séparatif et gravitaire. Il ne possède pas de déversoir d'orage. Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 49 logements (+/- 122 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Travers :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
TRAVERS	Lagunage Naturel	-	Hameau de Travers (La Balme Les Grottes)	250 EH 15 kg/j DBO5	Cours d'eau non pérenne qui longe la STEP

(Se reporter au plan pour voir l'extension du réseau).

⇒ **Sur la commune de LA BALME LES GROTTES, au total, +/- 388 logements existants sont raccordés (ou raccordable) et sont traités sur les stations d'épuration existantes sur la commune.**

Se reporter au plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de la commune de La Balme Les Grottes pour voir l'étendue de la zone d'assainissement collectif existante, la localisation des réseaux et station d'épuration.

Rappel du diagnostic du réseau d'assainissement (EPTEAU 2012-2013) :

• Réseaux :

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé en 2012-2013 sur la commune par le cabinet EPTEAU dans le cadre du présent schéma directeur d'assainissement a mis en évidence les éléments suivants :

- Secteur du Chef-Lieu de La Balme Les Grottes :

Temps sec : La mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte un volume d'eaux claires parasites (ECP) estimé à **737 m³/j**. La dilution est très importante, de l'ordre de 90%. Le taux de raccordement qui en découle est proche de 100%.

Temps de pluie : Les surfaces actives mesurées aux points situés en aval des DO varient en fonction des fonctionnements éventuels des DO. Ces données sont donc peu représentatives de la surface active réellement collectée.

Déversoirs d'orage (DO) :

Durant la campagne de mesure, le DO existant en aval du lotissement du parc a déversé en continu y compris par temps sec.

Le DO existant rue de Travers a déversé deux fois pendant la campagne de mesure : pour une pluie dont le temps de retour est compris entre 1 et 2 mois et pour une pluie dont le temps de retour est inférieure à mensuelle.

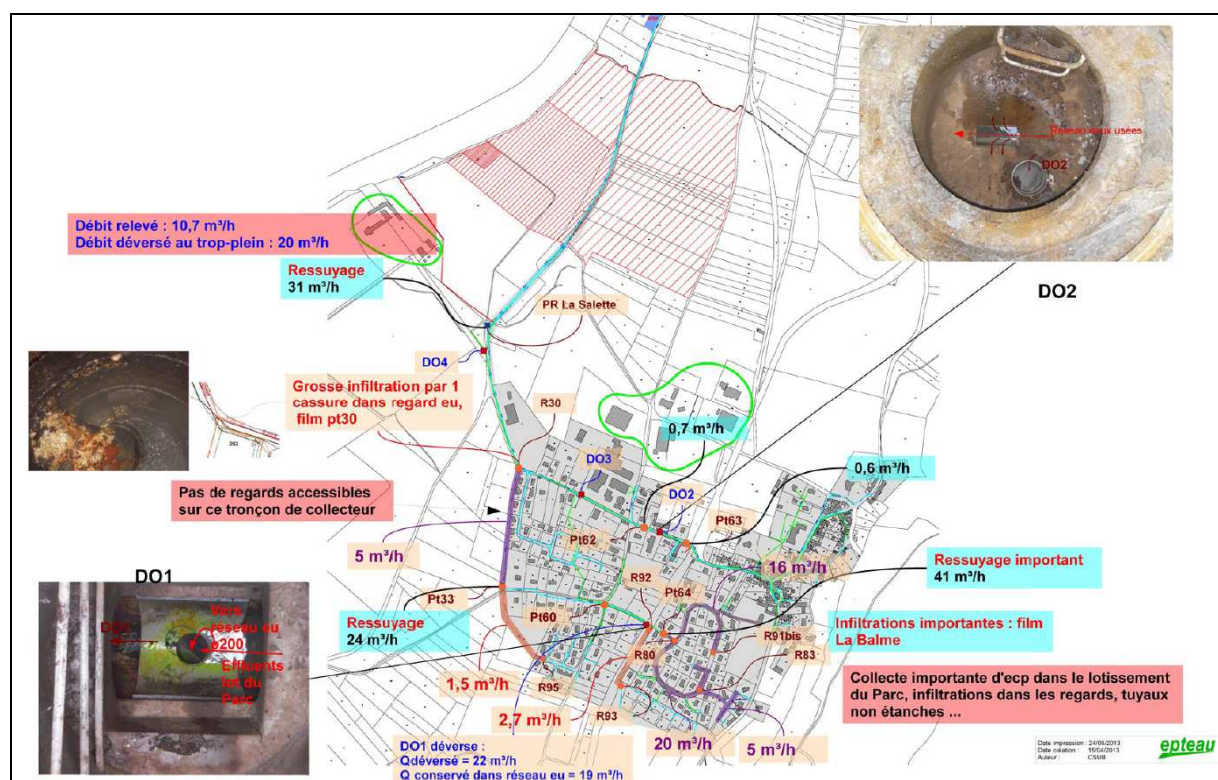
Le trop plein du Poste de Refoulement de la Salette, en période de fort débits déverse en continue lorsque les pompes de relevage fonctionnent au maximum de la temporisation, y compris par temps sec, quasiment 24h/24 dès que les pompes sont arrêtées.

La Balme Les Grottes – Secteurs contribuant à la collecte d'ecp de temps sec

Tronçon	Amont	Pt64	Débit ecp m ³ /h	Débit ecp m ³ /j	Linéaire m	Débit linéaire l/ml/j	Classement global
R92	à	R93	41	984.0	1150	855.7	1
R30	à	Pt33	2.7	64.8	175	370.3	1
Pt33	à	R95	5	120.0	310	387.1	1
			1.5	36.0	220	163.6	2

La Balme Les Grottes – Surfaces actives

	Surface active amont m ²
Point 63 (amont DO2)	1 000
Pt64 (amont DO1)	14 000
PR La Salette	17 000



- **Hameau de La Brosse :**

Temps sec : la mesure effectuée a mis en évidence une présence négligeable ($0,3 \text{ m}^3/\text{h}$) d'eaux claires parasite dans le réseau.

Temps de pluie : Les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 1000 m^2 ce qui démontre que les défauts de branchement sont faibles, le réseau étant séparatif.

Déversoirs d'orage (DO) : Pas de déversoir d'orage.

- **Hameau de Travers :**

Temps sec : la mesure effectuée a mis en évidence une présence négligeable ($0,4 \text{ m}^3/\text{h}$) d'eaux claires parasite dans le réseau.

Temps de pluie : Les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 3000 à 4000 m^2 . Cette surface est relativement forte pour un réseau théoriquement séparatif ce qui témoigne d'un problème de conformité des branchements sur ce hameau.

Déversoirs d'orage (DO) : Pas de déversoir d'orage.

• **Station de traitement :**

- **Filtre planté de roseau à 3 étages de La Balme Les Grottes :**

L'état de fonctionnement de cette station est satisfaisant.

- **Lagune de La Brosse :**

Le diagnostic démontre un problème d'étanchéité des bassins. Les rendements épuratoires sont bons et respecte le niveau prescrit dans l'arrêté du 22/06/2007.

- **Lagune de Travers :**

Le diagnostic démontre également un problème d'étanchéité des bassins. Les rendements épuratoires sont bons et respecte le niveau prescrit dans l'arrêté du 22/06/2007.

▲ **Incidence sur l'urbanisation :**

Dans ces zones, l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation (sous réserves des capacités de traitement de la STEP).

▲ **Proposition de Travaux de réhabilitation des réseaux et station d'épuration :**

⇒ **Court Terme :**

- 1- Réhabilitation de la STEP de Travers : Curage et reprise de l'étanchéité des lagunes.
- 2- Réhabilitation de la STEP de La Brosse : Curage et reprise de l'étanchéité des lagunes.

⇒ **Moyen Terme :**

- 3- Mise en séparatif du réseau existant dans le lotissement du parc.
- 4- Réhabilitation du réseau existant RD65L.
- 5- Réhabilitation du réseau existant entre la route de Travers et le chemin de Salette.
- 6- Réhabilitation du réseau existant entre la rue Pierre Blanche et la route de Travers.

Commune de DIZIMIEU :

Détail de la zone :

Le territoire communal de Dizimieu compte 1 unique système d'assainissement :

Le réseau d'assainissement existant sur la commune de Dizimieu s'étend sur +/- 11 400 ml (collecte SIEPC uniquement). Il est entièrement séparatif. Il existe un poste de refoulement au lieu-dit La Perrière équipé d'un trop plein. Il n'existe pas de déversoir d'orage.

Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 237 logements (+/- 592 habitants).

Les eaux usées sont acheminées à la station d'épuration de Saint-Romains de Jalionas via un poste de refoulement (lieu-dit le Château) et un collecteur de transit où elles sont traitées (compétence du syndicat d'assainissement du Girondan) :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	01/01/2001	Crémieu Dizimieu Leyrieu Saint-Romain de Jalionas Villemoirieu	10 000 EH 2 200 m ³ /j	Le Rhône

(Se reporter au plan pour voir l'extension du réseau).

⇒ Sur la commune de DIZIMIEU, au total, +/- 237 logements existants sont raccordés (ou raccordables) et sont traités sur la station d'épuration intercommunale du syndicat d'Assainissement du Girondan.

Se reporter au plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de la commune de Dizimieu pour voir l'étendue de la zone d'assainissement collectif existante, la localisation des réseaux et station d'épuration.

Rappel du diagnostic du réseau d'assainissement (EPTEAU 2012-2013) :

Réseaux :

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé en 2012-2013 sur la commune par le cabinet EPTEAU dans le cadre du présent schéma directeur d'assainissement a mis en évidence les éléments suivants :

Temps sec : La mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte un volume d'eaux claires parasites (ECP) estimé à **192 m³/j**. La dilution est très importante, de l'ordre de 70%. Le taux de raccordement qui en découle est proche de 100%.

Temps de pluie : Les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 4000 m². Cette surface est relativement forte pour un réseau théoriquement séparatif ce qui témoigne d'un problème de conformité des branchements sur cette commune (estimé à 17% des branchements).

Déversoirs d'orage (DO) :

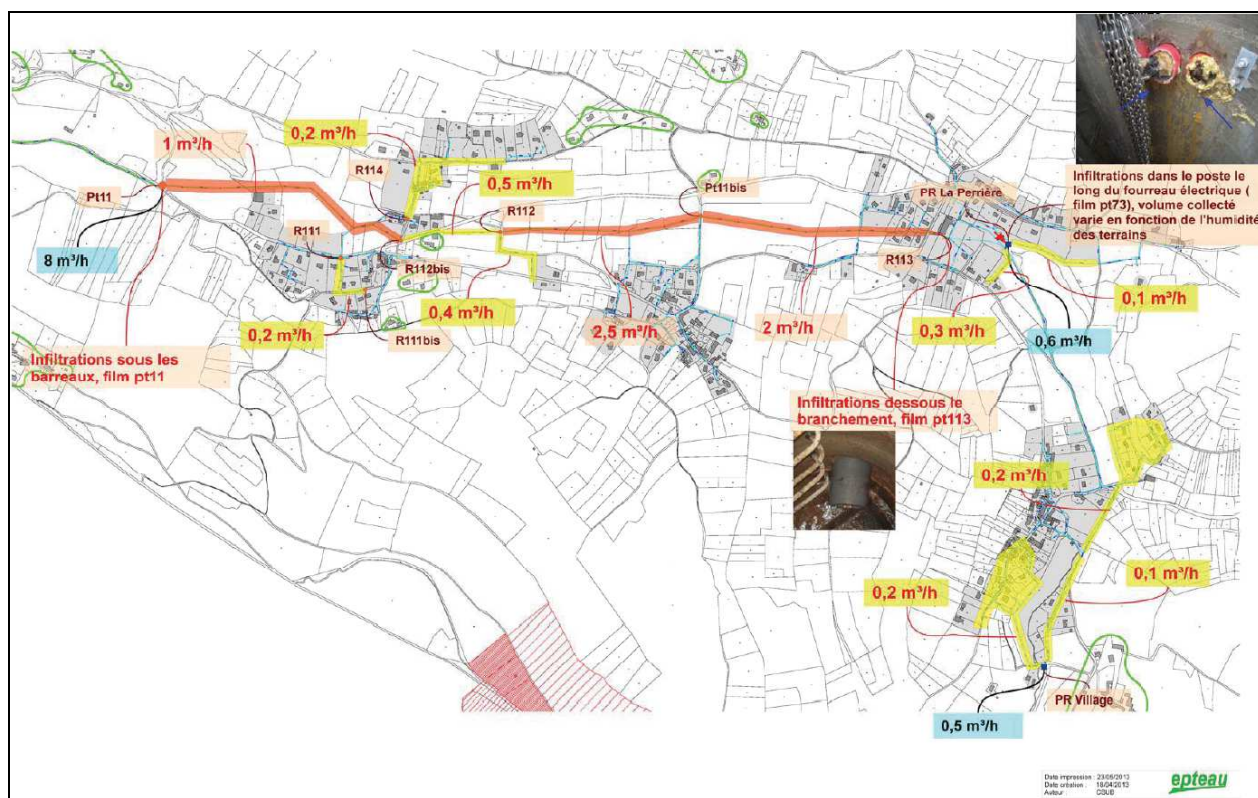
Le trop plein du Poste de Refoulement de la Perrière n'a pas déversé durant les deux campagnes de mesures.

Dizimieu – Secteurs contribuant à la collecte d'ecp de temps sec

Tronçon	Débit ecp m ³ /h	Débit ecp m ³ /j	Linéaire m	Débit linéaire l/ml/j	Classement global
Pt11 à R112bis	1	24.0	670	35.8	2
R112bis à R112	0.5	12.0	260	46.2	3
R111 à R111bis	0.2	4.8	135	35.6	3
R112 à amont	0.4	9.6	200	48.0	3
R112 à Pt11bis	2.5	60.0	520	115.4	2
Pt11bis à R113	2	48.0	590	81.4	2
PR La Perrière infiltrations	0.2	4.8	1	4800	1

Dizimieu – Surfaces actives

	Surface active amont m ²
PR La Perrière	500
PR village	600
Point 11	4 000



- **Station de traitement :**

L'état de fonctionnement de cette station est satisfaisant.

Incidence sur l'urbanisation :

Dans ces zones, l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation (sous réserves des capacités de traitement de la STEP).

Proposition de Travaux de réhabilitation des réseaux et station d'épuration :

L'essentiel des eaux claires parasites mesurées sur la commune de Dizimieu sont collectées au niveau du réseau de transit du syndicat du Girondan.

Le SIEPC devra veiller à reprendre l'étanchéité du poste de refoulement de la Perrière.

Commune de HYERES SUR AMBY :

Le territoire communal d'Hières-sur-Ambly compte 3 systèmes d'assainissement :

- **Secteur du CHEF-LIEU de HYERES-SUR-AMBY :**

Le réseau d'assainissement existant sur le secteur du Chef-Lieu de Hières-sur-Ambly sur s'étend sur +/- 11 770 ml. Il est majoritairement unitaire (90% unitaire et 10% séparatif). Il existe un poste de refoulement en aval de la commune équipé d'un trop plein et 2 déversoirs d'orage (DO du Village et DO du cimetière). Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 307 logements (+/- 768 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration d'Hières-sur-Ambly :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
HIERES-SUR-AMBY	Filtre planté de roseaux (2 étages verticaux)	01/11/2009	Chef-Lieu d'Hières-sur-Ambly	1500 EH 225 m3/j 90 kg/j DBO5	Le Rhône

- **Secteur de BOURCIEU :**

Le réseau d'assainissement existant sur le secteur de Bourcieu s'étend sur +/- 1 210 ml. Il est entièrement séparatif et gravitaire. Il ne possède pas de déversoir d'orage. Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 40 logements (+/- 100 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Bourcieu :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
BOURCIEU	Filtre à sable non drainé	01/06/2006	Hameau de La Bourcieu (Hières-sur-Ambly)	100 EH 15 m3/j 6 kg/j DBO5	Infiltration

- **Secteur de SAINT-ETIENNE-D'HIERES :**

Le réseau d'assainissement existant sur le secteur de Saint-Etienne d'Hières s'étend sur +/- 1 870 ml. Il est entièrement unitaire et gravitaire. Il ne possède pas de déversoir d'orage. Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 60 logements (+/- 150 habitants).

Les eaux usées collectées sont rejetées au Rhône sans traitement préalable.

(Se reporter au plan pour voir l'extension du réseau).

⇒ Sur la commune de HIERES-SUR-AMBY, au total, +/- 347 logements existants sont raccordés (ou raccordable) et sont traités sur les stations d'épuration existantes sur la commune.

⇒ En revanche, +/- 60 logements existants sur le hameau de Saint-Etienne d'Hières sont rejetés au Rhône sans traitement préalable.

Se reporter au plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de la commune de Hières-sur-Ambly pour voir l'étendue de la zone d'assainissement collectif existante, la localisation des réseaux et station d'épuration.

Rappel du diagnostic du réseau d'assainissement (EPTEAU 2012-2013) :

• Réseaux :

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé en 2012-2013 sur la commune par le cabinet EPTEAU dans le cadre du présent schéma directeur d'assainissement a mis en évidence les éléments suivants :

- Secteur du Chef-Lieu d'Hières-sur-Amby :

Temps sec : La mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte un volume d'eaux claires parasites (ECP) estimé à **1370 m³/j**. La dilution est très importante, de l'ordre de 95%. Le taux de raccordement qui en découle est proche de 100%.

Temps de pluie : Les surfaces actives mesurées aux points situés en aval des DO varient en fonction des fonctionnements éventuels des DO. Ces données sont donc peu représentatives de la surface active réellement collectée.

Déversoirs d'orage (DO) :

Les mesures ont permis de mettre en évidence le fonctionnement fréquent du DO existant en aval de la collecte du village par temps sec comme temps de pluie. Ce phénomène est lié au colmatage récurrent de l'ouvrage par des graisses.

Le DO du cimetière n'a pas déversé durant toute la campagne de mesure.

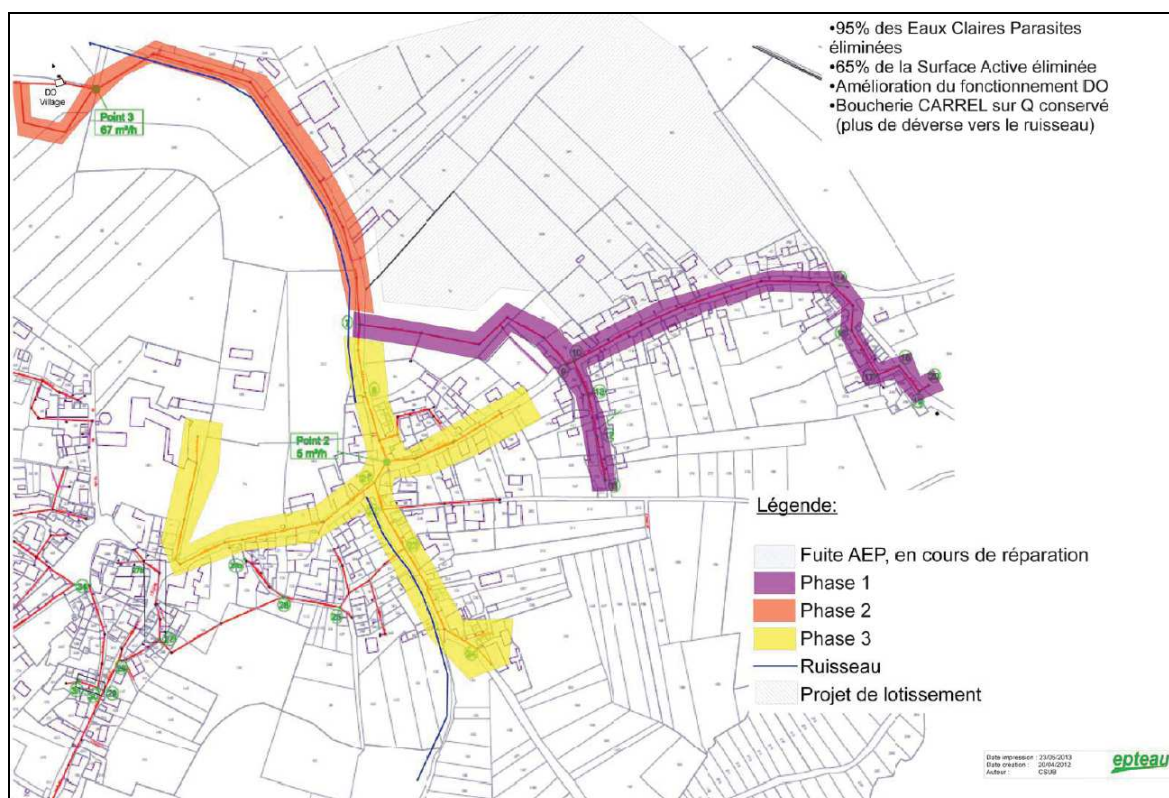
Le trop plein du Poste de Refoulement existant en aval de la commune a déversé pour une pluie de période de retour comprise entre 1 et 2 mois.

Hières sur Amby - Secteurs contribuant à la collecte d'ecp de temps sec

Tronçon	Débit ecp m ³ /h	Débit ecp m ³ /j	Linéaire m	Débit linéaire l/ml/j	Classement global
R7 à R20	51.5	1236.0	550	2247.3	1
R10 à R11	8	192.0	100	1920.0	1
Pt2 à DO village	2	48.0	400	120.0	2
R7 à R24-R37	1	24.0	660	36.4	3

Hières sur Amby – Surfaces actives

	Surface active amont m ²
Point 51 (amont DO village)	13 000
Point 53 (amont DO cimetière)	6 000
Point 07 (aval Petites Champagnes)	500



- **Hameau de Bourcieu :**

Temps sec : la mesure effectuée a mis en évidence une présence négligeable (0,1 à 0,2 m³/h) d'eaux claires parasites dans le réseau.

Temps de pluie : Les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 100 m² ce qui démontre qu'il n'y a pas de défauts de séparativité sur ce hameau.

Déversoirs d'orage (DO) : Pas de déversoir d'orage.

- **Hameau de Saint-Etienne d'Hières :**

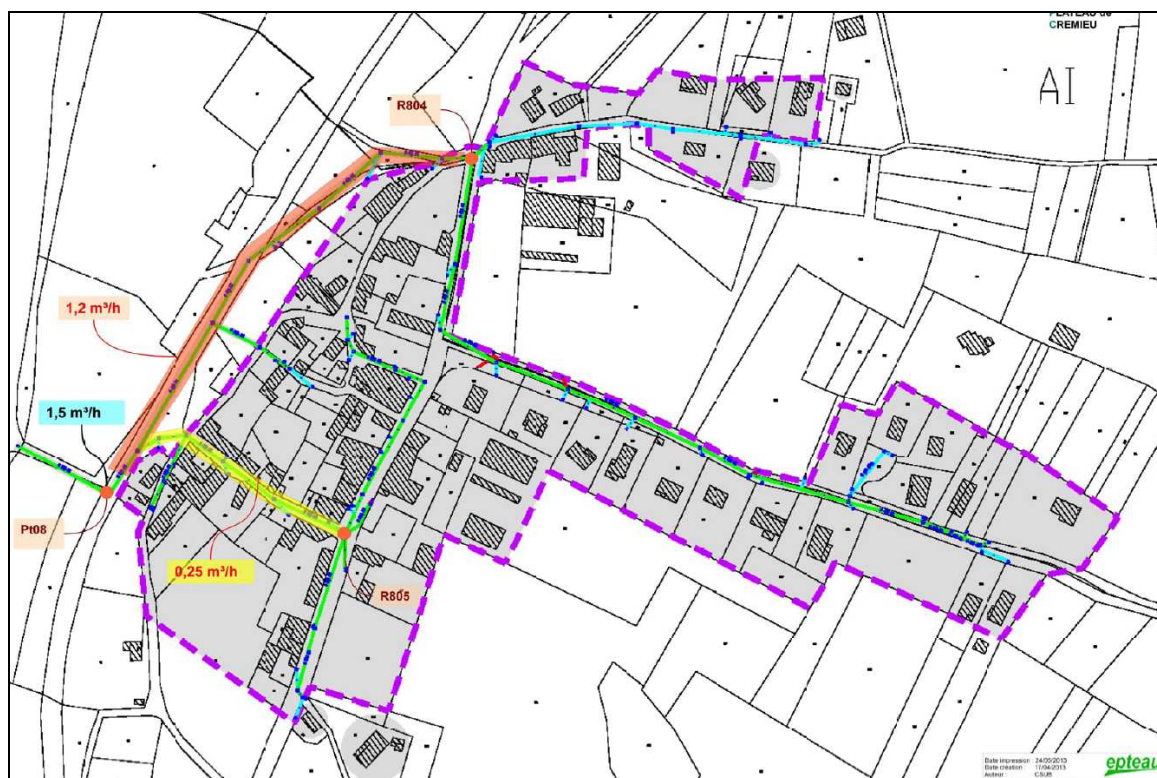
Temps sec : La mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte un volume d'eaux claires parasites (ECP) estimé à **36 m³/j**. Le taux de raccordement qui en découle est proche de 83%.

Temps de pluie : Les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 10 000 m². Cette surface est cohérente avec le fait que la collecte du hameau est entièrement unitaire.

Déversoirs d'orage (DO) : Pas de déversoir d'orage.

Saint Etienne d'Hières – Secteur contribuant à la collecte d'ecp de temps sec

Tronçon			Débit ecp m ³ /h	Débit ecp m ³ /j	Linéaire m	Débit linéaire l/ml/j	Classement global
Pt 08	à	R804	1.2	28.8	315	91.4	2
Pt 08	à	R805	0.25	6.0	140	42.9	3



• **Station de traitement :**

- **Filtre planté de roseau à 2 étages verticaux d'Hières-sur-Amby :**

L'état de fonctionnement de cette station est satisfaisant.

- **Filtre à sable de Bourcieu :**

L'état de fonctionnement de cette station est satisfaisant.

Incidence sur l'urbanisation :

Dans ces zones, l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation (sous réserves des capacités de traitement de la STEP).

Proposition de Travaux de réhabilitation des réseaux et station d'épuration :

⇒ Court Terme :

- 1- Raccordement du hameau de Saint-Etienne d'Hières à la station d'épuration existante.

⇒ Moyen Terme :

- 2- Mise en séparatif du réseau existant rue de la Poste Amont (Prélat Tranche 1-1).
- 3- Mise en séparatif du réseau existant rue de la Poste Amont (Prélat Tranche 1-2).
- 4- Mise en séparatif du réseau existant route des Usines avec reprise du déversoir d'orage (Prélat Tranche 2).
- 5- Mise en séparatif du réseau existant montée de la Cure (Prélat Tranche 3).

Commune de LEYRIEU :

Détail de la zone :

Le territoire communal de Leyrieu compte 1 unique système d'assainissement :

Le réseau d'assainissement existant sur la commune de Leyrieu s'étend sur +/- 6 340 ml (collecte SIEPC uniquement). Il est entièrement séparatif et gravitaire.

Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 140 logements (+/- 350 habitants).

Les eaux usées acheminées à la station d'épuration de Saint-Romains de Jalionas via un poste de refoulement et un collecteur de transit où elles sont traitées (compétence du syndicat d'assainissement du Girondan) :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	01/01/2001	Crémieu Dizimieu Leyrieu Saint-Romain de Jalionas Villemoirieu	10 000 EH 2 200 m ³ /j	Le Rhône

(Se reporter au plan pour voir l'extension du réseau).

⇒ Sur la commune de LEYRIEU, au total, +/- 140 logements existants sont raccordés (ou raccordables) et sont traités sur la station d'épuration intercommunale du syndicat d'Assainissement du Girondan.

Se reporter au plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de la commune de Leyrieu pour voir l'étendue de la zone d'assainissement collectif existante, la localisation des réseaux et station d'épuration.

Rappel du diagnostic du réseau d'assainissement (EPTEAU 2012-2013) :

Réseaux :

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé en 2012-2013 sur la commune par le cabinet EPTEAU dans le cadre du présent schéma directeur d'assainissement a mis en évidence les éléments suivants :

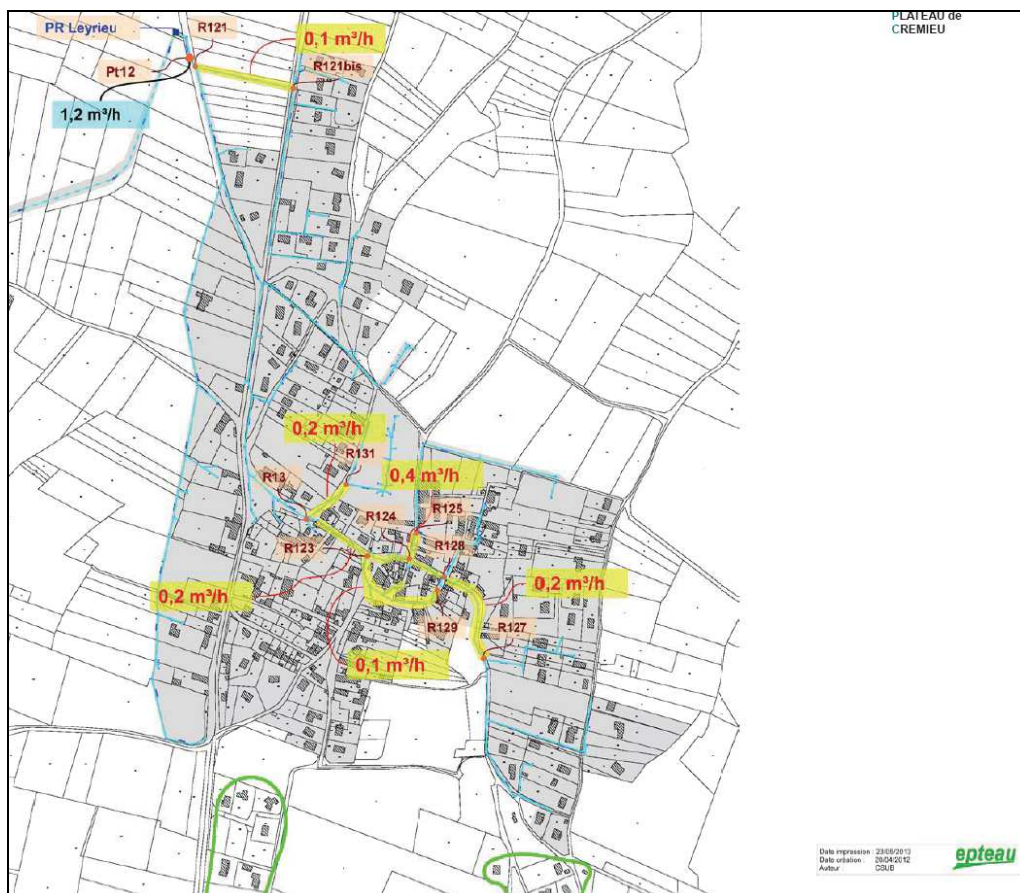
Temps sec : La mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte un volume d'eaux claires parasites (ECP) estimé à **28,8 m³/j**. La dilution est très importante, de l'ordre de 95%.

Temps de pluie : Les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 1600 m² ce qui est non négligeable pour un réseau théoriquement séparatif qui témoigne des défauts de séparativité sur cette commune (estimé à 11% des branchements).

Déversoirs d'orage (DO) : Pas de déversoir d'orage.

Leyrieu – Secteur contribuant à la collecte d'ecp de temps sec

Tronçon			Débit ecp m ³ /h	Débit ecp m ³ /j	Linéaire m	Débit linéaire l/ml/j	Classement global
R121	à	R121bis	0.1	2.4	135	17.8	3
p13	à	R131	0.2	4.8	75	64.0	3
p13	à	R128	0.2	4.8	210	22.9	3
R123	à	R129	0.1	2.4	150	16.0	3
R124	à	R125	0.4	9.6	45	213.3	2
R128	à	R127	0.2	4.8	135	35.6	3



- **Station de traitement :**

L'état de fonctionnement de cette station est satisfaisant.

Incidence sur l'urbanisation :

Dans ces zones, l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation (sous réserves des capacités de traitement de la STEP).

Proposition de Travaux de réhabilitation des réseaux et station d'épuration :

⇒ Il n'est pas prévu de travaux sur les réseaux et ouvrages existant sur la commune de Leyrieu.

Commune d'OPTEVOZ :

Détail de la zone :

Le territoire communal d'Optevoz compte 1 unique système d'assainissement :

Le réseau d'assainissement existant sur la commune d'Optevoz s'étend sur +/- 8 440 ml. Il est entièrement séparatif. Il n'y a pas de déversoirs d'orage sur cette commune et il existe un poste de refoulement au lieu-dit Les Verchères.

Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 315 logements (+/- 787 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration d'Optevoz. Cette unité de traitement est actuellement en cours de réhabilitation est d'extension. La réception des travaux est projetée pour le printemps 2014.

Cette station d'épuration traite également les effluents du hameau de Siccieu (commune voisine de Siccieu-Saint-Julien et Carisieu).

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
OPTEVOZ	Filtre planté de roseaux à 3 étages	Prévue pour le printemps 2014	Optevoz Hameau de Siccieu (commune de Siccieu-Saint-Julien et Carisieu)	1500 EH 225 m ³ /j 90 kg/j DBO5	L'Amby

(Se reporter au plan pour voir l'extension du réseau).

⇒ Sur la commune d'OPTEVOZ, au total, +/- 315 logements existants sont raccordés (ou raccordables) et sont traités sur la station d'épuration d'Optevoz.

Se reporter au plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de la commune d'Optevoz pour voir l'étendue de la zone d'assainissement collectif existante, la localisation des réseaux et station d'épuration.

Rappel du diagnostic du réseau d'assainissement (EPTEAU 2012-2013) :

• Réseaux :

Le hameau de Siccieu (sur la commune voisine de Siccieu Saint-Julien et Carisieu) est raccordé au système de collecte d'Optevoz. Le diagnostic a été effectué à l'échelle du système d'assainissement en intégrant les réseaux de Siccieu.

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé en 2012-2013 sur la commune par le cabinet EPTEAU dans le cadre du présent schéma directeur d'assainissement a mis en évidence les éléments suivants :

Temps sec : La mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte un volume d'eaux claires parasites (ECP) estimé à **135 m³/j**. La dilution est relativement importante, de l'ordre de 60% en période de régime influencé. Le taux de raccordement qui en découle est proche de 90%.

Temps de pluie : Les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 6000 m² en aval de la collecte d'Optevoz ce qui est cohérent avec le fait qu'environ 10% du réseau soit unitaire.

Déversoirs d'orage (DO) : Pas de déversoir d'orage.

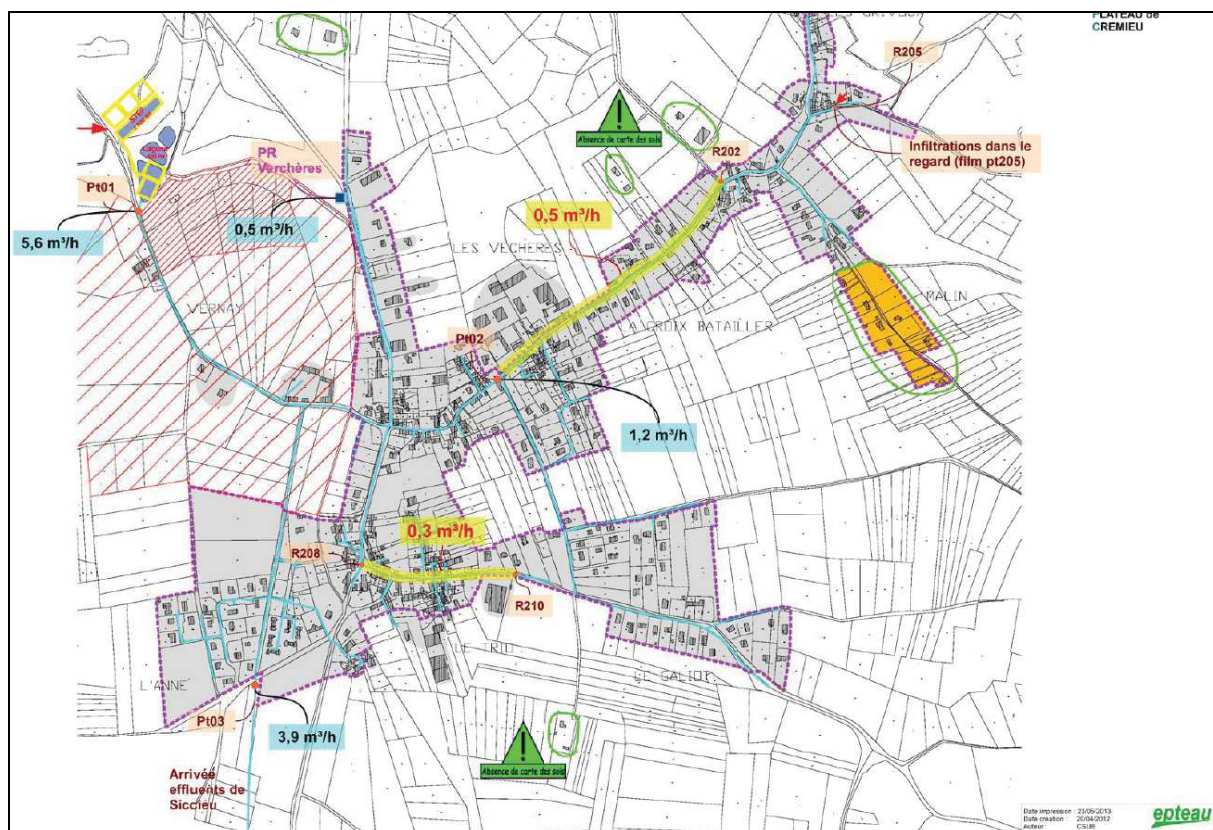
Le poste de refoulement existant n'est pas équipé d'un trop plein.

Optevoz et Siccieu - Secteurs contribuant à la collecte d'ecp de temps sec

Tronçon		Débit ecp m ³ /h	Débit ecp m ³ /j	Linéaire m	Débit linéaire l/ml/j	Classement global
Regard	R205	0.2	4.8	1	4800.0	1
pt02	à R202	0.5	12.0	570	21.1	3
R208	à R210	0.3	7.2	290	24.8	3
pt03	à pt4	0.4	9.6	1000	9.6	3
R401	à R504	3.0	72.0	515	139.8	2
Regard	R507	1.0	24.0	1	24000.0	1

Optevoz et Siccieu – Surfaces actives

	Surface active amont m ²
PR Gallinacé	400
Point 4	2 000
Point 3	2 000
PR Verchères	100
Point 2	900
Point 1	6 000



- Station de traitement :**

La station d'épuration d'Optevoz est en cours de réhabilitation. Anciennement, un lagunage naturel datant de 1990 et d'une capacité de 533 EH permettait le traitement des effluents collectés sur le système. Cette station était saturée et de ce fait ne répondait plus aux exigences de traitement avant rejet dans l'Amby.

La nouvelle station d'épuration sera mise en service au printemps 2014. Il n'y a donc pas de travaux à prévoir sur cet ouvrage.

Incidence sur l'urbanisation :

Dans ces zones, l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation (sous réserves des capacités de traitement de la STEP).

Proposition de Travaux de réhabilitation des réseaux et station d'épuration :

⇒ Court Terme :

- 1- Réhabilitation du réseau existant au niveau des rue Pachot d'Arzac et de François Daubigny.

Commune de PARMILIEU :

Détail de la zone :

Le territoire communal de PARMILIEU compte 1 unique système d'assainissement :

Le réseau d'assainissement existant sur la commune de Parmilieu s'étend sur +/- 9 340 ml. Il est entièrement séparatif. Il existe 3 postes de refoulement sur ce réseau mais ils ne possèdent pas de trop plein. Il n'y a pas de déversoirs d'orage.

Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 238 logements (+/- 595 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de PARMILIEU. Cette unité de traitement sera prochainement réhabilitée et agrandie. Les autorisations sont en cours de négociation et les travaux devraient débuter durant l'année 2014.

- Station d'épuration actuelle :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
PARMILIEU	Lagunage naturel	01/06/1990	Parmilieu	180 EH 32 m ³ /j 10,8 kg/j DBO ₅	Fossé puis infiltration

- Station d'épuration projetée (2014) :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
PARMILIEU	Filtre planté de roseaux (2 étages verticaux)	Travaux prévus pour 2014	Parmilieu	1000 EH 150 m ³ /j 60 kg/j DBO ₅	Fossé puis infiltration

(Se reporter au plan pour voir l'extension du réseau).

⇒ Sur la commune de PARMILIEU, au total, +/- 238 logements existants sont raccordés (ou raccordables) et sont traités sur la station d'épuration de PARMILIEU.

Se reporter au plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de la commune de Parmilieu pour voir l'étendue de la zone d'assainissement collectif existante, la localisation des réseaux et station d'épuration.

Rappel du diagnostic du réseau d'assainissement (EPTEAU 2012-2013) :

• Réseaux :

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé en 2012-2013 sur la commune par le cabinet EPTEAU dans le cadre du présent schéma directeur d'assainissement a mis en évidence les éléments suivants :

Temps sec : La mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte un volume d'eaux claires parasites (ECP) estimé à **127 m³/j**. La dilution est relativement importante, de l'ordre de 77%. Le taux de raccordement qui en découle est proche de 70%.

Temps de pluie : Les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 3700 m² en aval de la collecte ce qui est cohérent avec le fait qu'environ 10% du réseau soit unitaire.

Déversoirs d'orage (DO) : Pas de déversoir d'orage.

Les postes de refoulement existants ne sont pas équipés de trop plein.

Parmilieu-Pressieu - Secteurs contribuant à la collecte d'ecp de temps sec

Tronçon			Débit ecp m ³ /h	Débit ecp m ³ /j	Linéaire m	Débit linéaire l/ml/j	Classement global
Regard		R424	0.1	2.4	1	2400.0	1
Amont		R421	3.5	84.0	350	240.0	2
Regard	à	R41	0.2	4.8	1	4800.0	1
pt40	à	R401	0.9	21.6	460	47.0	3

Parmilieu-Pressieu - Surfaces actives

	Surface active amont m ²
PR Subtilieu	200
PR Silo	1 500
Point 40	2 000
Point 42	1 700
Total aval commune	3 700



- **Station de traitement :**

La station d'épuration de Parmilieu ne possède pas aujourd'hui un fonctionnement satisfaisant. Elle est fortement dégradée. Il y a une quantité de boues importante dans les bassins et elle est largement sous dimensionnée.

Le SIEPC projette à très court terme la réhabilitation et l'extension de cet ouvrage par une station macrophytes constituée de deux filtres plantés de roseaux verticaux d'une capacité de 1000 EH. Les travaux devraient débuter courant 2014.

Incidence sur l'urbanisation :

Dans ces zones, l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation (sous réserves des capacités de traitement de la STEP).

Proposition de Travaux de réhabilitation des réseaux et station d'épuration :

⇒ Court Terme :

- 1- Réhabilitation de la station d'épuration par une STEP Macrophytes 1000 EH.
- 2- Réhabilitation du réseau EU existant dans le hameau de Pressieu (montée des côtes de Vaud).
- 3- Etanchéification d'un regard (route du Lavoir).

Commune de SAINT-BAUDILLE DE LA TOUR :

Le territoire communal de Saint-Baudille-de-la-Tour de compte 2 systèmes d'assainissement :

- **Secteur du SAINT-BAUDILLE DE LA TOUR :**

Le réseau d'assainissement existant sur le secteur de Saint-Baudille-de-la-Tour s'étend sur +/- 12 270 ml. Il est entièrement séparatif et entièrement gravitaire. Il n'existe pas de déversoir d'orage sur ce réseau. Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 213 logements (+/- 532 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Saint-Baudille de la Tour situé sur le hameau de Baix :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
SAINT-BAUDILLE DE LA TOUR	Lagunage Naturel	01/12/1998	Saint-Baudille de la Tour (hameaux de Baix et Surbaix)	367 EH 60 m3/j 22 kg/j DBO5	Ruisseau longeant la STEP

- **Secteur de BROTEL :**

Le réseau d'assainissement existant sur le secteur de Brotel s'étend sur +/- 2 320 ml. Il est entièrement séparatif et gravitaire. Il ne possède pas de déversoir d'orage. Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 40 logements (+/- 100 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Brotel :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
BROTEL	Filtre planté de roseaux (2 étages verticaux)	?	Hameau de La Brotel (Saint-Baudille de la Tour)	180 EH 72 m3/j 10,8 kg/j DBO5	Infiltration par tranchées de dissipation

(Se reporter au plan pour voir l'extension du réseau).

⇒ **Sur la commune de SAINT-BAUDILLE DE LA TOUR, au total, +/- 253 logements existants sont raccordés (ou raccordables) et sont traités sur les stations d'épuration existantes sur la commune.**

Se reporter au plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de la commune de Saint-Baudille de la Tour pour voir l'étendue de la zone d'assainissement collectif existante, la localisation des réseaux et station d'épuration.

Rappel du diagnostic du réseau d'assainissement (EPTEAU 2012-2013) :

- **Réseaux :**

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé en 2012-2013 sur la commune par le cabinet EPTEAU dans le cadre du présent schéma directeur d'assainissement a mis en évidence les éléments suivants :

- **Secteurs de Villeneuve, Baix et Surbaix :**

Temps sec : La mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte un volume d'eaux claires parasites (ECP) estimé à **458 m3/j**. La dilution est relativement importante, de l'ordre de 80%.

Temps de pluie : Les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 7000 m². Environ 10% du réseau est unitaire mais cette surface témoigne de défauts de séparativité sur cette commune (estimé à 33% des branchements).

- **Station de traitement :**

- ***Lagunage naturel de Saint-Baudille de la Tour :***

La station d'épuration de Saint-Baudille de la Tour ne possède pas aujourd'hui un fonctionnement satisfaisant. Elle est fortement dégradée. Il y a une quantité de boues importante dans les bassins et elle est largement sous dimensionnée.

- ***Filtre planté de roseaux de Brotel :***

L'état de fonctionnement de cette station est satisfaisant.

Incidence sur l'urbanisation :

Dans ces zones, l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation (sous réserves des capacités de traitement de la STEP).

Proposition de Travaux de réhabilitation des réseaux et station d'épuration : pour la commune d'Optevoz :

⇒ **Court Terme :**

- 1- Réhabilitation et extension de la STEP de Baix.

⇒ **Moyen Terme :**

- 2- Réhabilitation du réseau de transit existant entre les hameaux de Villeneuve et Baix.
- 3- Etanchéification de deux regards (à l'intersection entre la montée du Pucelier et rue de Villeneuve et à l'intersection entre la route du moulin de la roche et du chemin de la chapelle).
- 4- Réhabilitation du réseau de transit existant entre les hameaux de Surbaix et de la Plaine.
- 5- Etanchéification d'un regard (à l'intersection entre la rue des deux fontaines et l'impasse de la Tour).

Commune de SICCIEU SAINT-JULIEN ET CARISIEU :

Le territoire communal de Siccieu Saint-Julien et Carisieu de compte 2 systèmes d'assainissement :

- **Secteur du SICCIEU :**

Le réseau d'assainissement existant sur le secteur de Siccieu s'étend sur +/- 5 840 ml. Il est majoritairement séparatif (10% unitaire et 90% séparatif). Il n'existe pas de déversoir d'orage sur ce réseau. Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 133 logements (+/- 333 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de la commune voisine d'Optevoz : Cette unité de traitement est actuellement en cours de réhabilitation et d'extension. La réception des travaux est projetée pour le printemps 2014. Cette station d'épuration traite également les effluents de la commune d'Optevoz.

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
OPTEVOZ	Filtre planté de roseaux à 3 étages	Prévue pour le printemps 2014	Optevoz Hameau de Siccieu (commune de Siccieu-Saint-Julien et Carisieu)	1500 EH 225 m ³ /j 90 kg/j DBO5	L'Amby

- **Secteur de CARISIEU :**

Le réseau d'assainissement existant sur le secteur de Carisieu s'étend sur +/- 1 770 ml. Il est entièrement séparatif et gravitaire. Il ne possède pas de déversoir d'orage. Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 50 logements (+/- 125 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Carisieu :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
CARISIEU	Lagunage naturel	31/07/2000	Hameau de Carisieu (Commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu)	183 EH 30 m ³ /j 11 kg/j DBO5	Ruisseau existant à proximité

(Se reporter au plan pour voir l'extension du réseau).

⇒ Sur la commune de SICCIEU SAINT-JULIEN ET CARISIEU, au total, +/- 183 logements existants sont raccordés (ou raccordables) et sont traités sur la station d'épuration existante sur la commune ou sur celle de la commune voisine d'Optevoz.

Se reporter au plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de la commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu pour voir l'étendue de la zone d'assainissement collectif existante, la localisation des réseaux et station d'épuration.

Rappel du diagnostic du réseau d'assainissement (EPTEAU 2012-2013) :

- **Réseaux :**

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé en 2012-2013 sur la commune par le cabinet EPTEAU dans le cadre du présent schéma directeur d'assainissement a mis en évidence les éléments suivants :

- Hameaux de Siccieu (et Optevoz) :

Le hameau de Siccieu (sur la commune voisine de Siccieu Saint-Julien et Carisieu) est raccordé au système de collecte d'Optevoz. Le diagnostic a été effectué à l'échelle du système d'assainissement en intégrant les réseaux de Siccieu.

Temps sec : La mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte un volume d'eaux claires parasites (ECP) estimé à **135 m³/j**. La dilution est relativement importante, de l'ordre de 60% en période de régime influencé. Le taux de raccordement qui en découle est proche de 90%.

Temps de pluie : Les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 6000 m² en aval de la collecte d'Optevoz ce qui est cohérent avec le fait qu'environ 10% du réseau soit unitaire.

Déversoirs d'orage (DO) : Pas de déversoir d'orage.

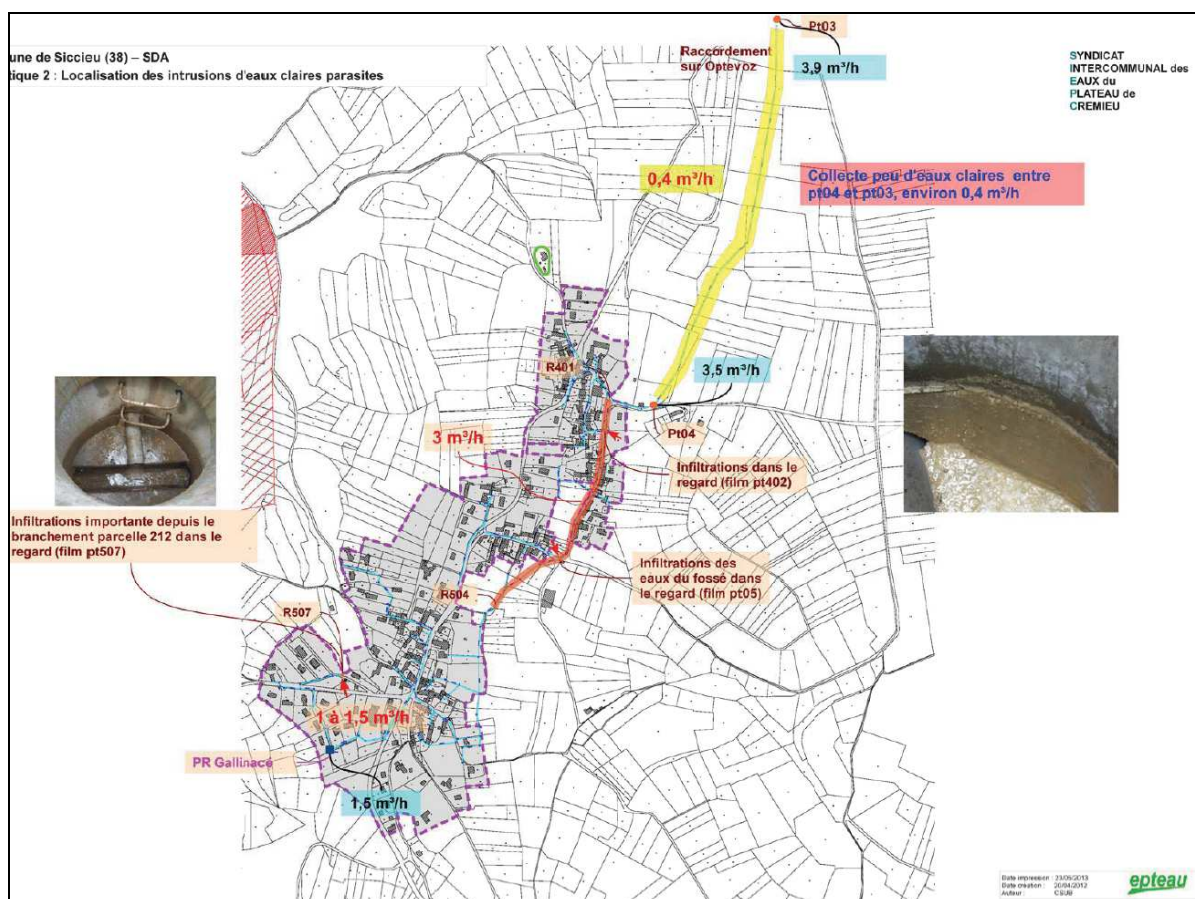
Les postes de refoulement existant ne sont pas équipés de trop plein.

Optevoz et Siccieu - Secteurs contribuant à la collecte d'ecp de temps sec

Tronçon			Débit ecp m ³ /h	Débit ecp m ³ /j	Linéaire m	Débit linéaire l/ml/j	Classement global
Regard		R205	0.2	4.8	1	4800.0	1
pt02	à	R202	0.5	12.0	570	21.1	3
R208	à	R210	0.3	7.2	290	24.8	3
pt03	à	pt4	0.4	9.6	1000	9.6	3
R401	à	R504	3.0	72.0	515	139.8	2
Regard		R507	1.0	24.0	1	24000.0	1

Optevoz et Siccieu – Surfaces actives

	Surface active amont m ²
PR Gallinacé	400
Point 4	2 000
Point 3	2 000
PR Verchères	100
Point 2	900
Point 1	6 000



- Hameau de Carisieu :

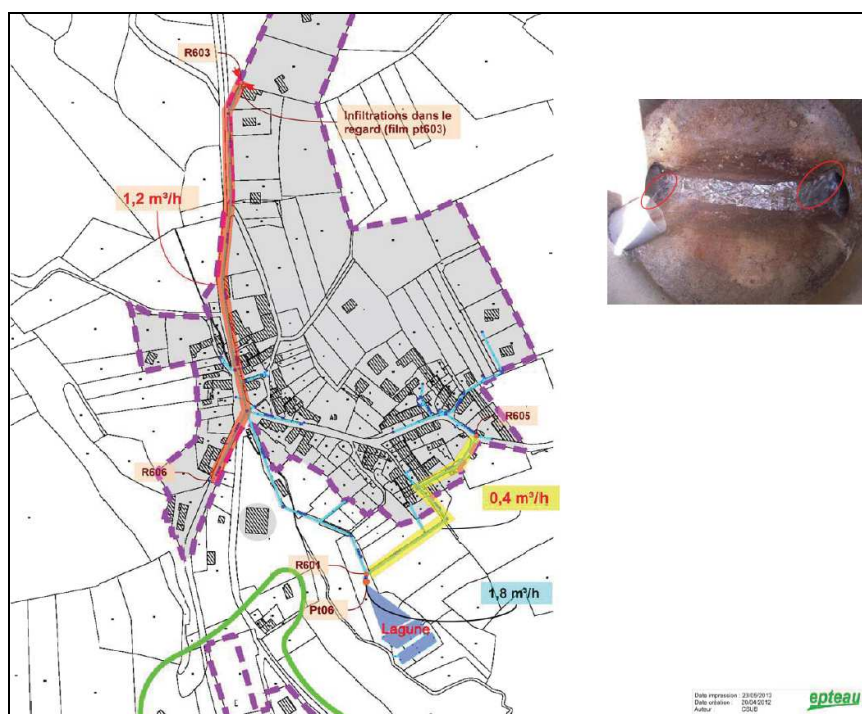
Temps sec : La mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte un volume d'eaux claires parasites (ECP) estimé à 43 m³/j. Le taux de raccordement qui en découle est proche de 100%.

Temps de pluie : Les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 800 m² ce qui démontre qu'il y a +/- 8 logements qui ont un défaut de séparativité sur ce hameau.

Déversoirs d'orage (DO) : Pas de déversoir d'orage.

Carisieu – Secteur contribuant à la collecte d'ecp de temps sec

Tronçon			Débit ecp m ³ /h	Débit ecp m ³ /j	Linéaire m	Débit linéaire l/ml/j	Classement global
R601	à	R605	0.4	9.6	210	45.7	3
R603	à	R606	1.2	28.8	370	77.8	2



- **Station de traitement :**

- ***Station d'épuration d'Optevoz (hameau de Siccieu) :***

La station d'épuration d'Optevoz est en cours de réhabilitation. Anciennement, un lagunage naturel datant de 1990 et d'une capacité de 533 EH permettait le traitement des effluents collectés sur le système. Cette station était saturée et de ce fait ne répondait plus aux exigences de traitement avant rejet dans l'Amby.

La nouvelle station d'épuration sera mise en service au printemps 2014. Il n'y a donc pas de travaux à prévoir sur cet ouvrage.

- ***Lagunage de Carisieu :***

L'état de fonctionnement de cette station est satisfaisant. Les bassins ont été curés en 2013.

Incidence sur l'urbanisation :

Dans ces zones, l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation (sous réserves des capacités de traitement de la STEP).

Proposition de Travaux de réhabilitation des réseaux et station d'épuration :

⇒ **Court Terme :**

- 1- Siccieu : Etanchéification d'un regard – Chemin de la Barmette.
- 2- Siccieu : Réhabilitation du réseau EU existant entre les chemins de la Croze et les chemins du Billonay.

⇒ **Moyen Terme :**

- 3- Carisieu : Réhabilitation du réseau EU existant route des bourgs et route des quatre vents.

Commune de VERNA :

Détail de la zone :

Le territoire communal de VERNA compte 1 unique système d'assainissement :

Le réseau d'assainissement existant sur la commune de Verna s'étend sur +/- 3 780 ml. Il est majoritairement séparatif (10% unitaire et 90% séparatif) et gravitaire. Il n'existe pas de déversoir d'orage. Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 94 logements (+/- 235 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Verna. Cette unité de traitement a été réhabilitée et agrandie en 2013.

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
VERNA	Disque Biologique + 1 étage de filtre planté de roseaux	05/04/2013	Verna	300 EH 45 m ³ /j 18 kg/j DBO5	Fossé puis infiltration

(Se reporter au plan pour voir l'extension du réseau).

⇒ Sur la commune de VERNA, au total, +/- 94 logements existants sont raccordés (ou raccordables) et sont traités sur la station d'épuration de VERNA.

Se reporter au plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de la commune de Verna pour voir l'étendue de la zone d'assainissement collectif existante, la localisation des réseaux et station d'épuration.

Rappel du diagnostic du réseau d'assainissement (EPTEAU 2012-2013) :

Réseaux :

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé en 2012-2013 sur la commune par le cabinet EPTEAU dans le cadre du présent schéma directeur d'assainissement a mis en évidence les éléments suivants :

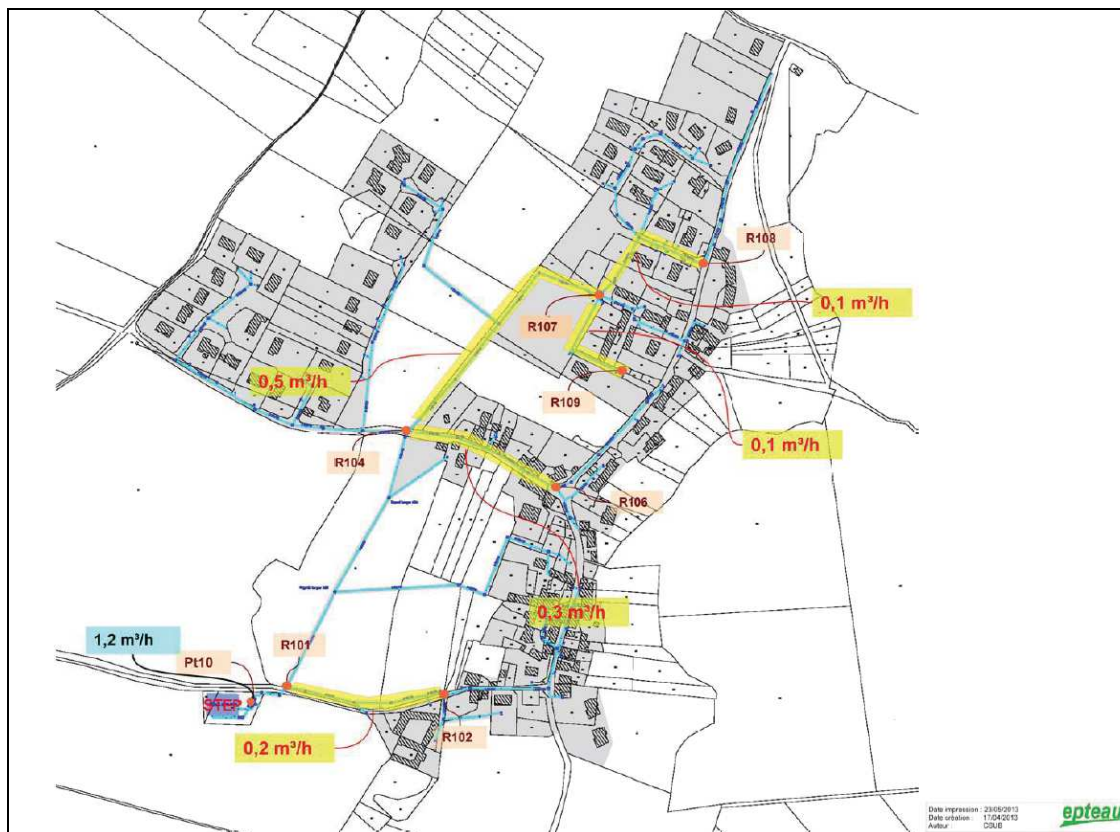
Temps sec : La mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte un volume d'eaux claires parasites (ECP) estimé à **29 m³/j**. Le taux de raccordement qui en découle est proche de 70%.

Temps de pluie : Les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 400 à 500 m² en aval de la collecte ce qui est négligeable.

Déversoirs d'orage (DO) : Pas de déversoir d'orage.

verna– Secteur contribuant à la collecte d'ecp de temps sec

Tronçon			Débit ecp m ³ /h	Débit ecp m ³ /j	Linéaire m	Débit linéaire l/ml/j	Classement global
R101	à	R102	0.2	4.8	150	32.0	3
R104	à	R106	0.3	7.2	150	48.0	3
R104	à	R107	0.5	12.0	250	48.0	3
R107	à	R108	0.1	2.4	130	18.5	3
R107		R109	0.1	2.4	90	26.7	3



• Station de traitement :

La station d'épuration de Verna a été réhabilitée en 2013. Cette station d'épuration a été mise en service au mois d'avril 2013.

Elle fonctionne de façon satisfaisante, Il n'y a donc pas de travaux à prévoir sur cet ouvrage.

▲ Incidence sur l'urbanisation :

Dans ces zones, l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation (sous réserves des capacités de traitement de la STEP).

▲ Proposition de Travaux de réhabilitation des réseaux et station d'épuration :

⇒ Il n'est pas prévu de travaux sur les réseaux et ouvrages existant sur la commune de Verna.

Commune de VERTRIEU :

Détail de la zone :

Le territoire communal de VERTRIEU compte 1 unique système d'assainissement :

Le réseau d'assainissement existant sur la commune de Vertrieu s'étend sur +/- 6 550 ml. Il est majoritairement unitaire (90% unitaire et 10% séparatif). Il existe deux postes de refoulement en entrée de la station d'épuration équipée d'un trop plein et vers l'école. Ce réseau est également équipé d'un déversoir d'orage situé vers l'école.

Ce réseau permet la collecte des effluents de +/- 273 logements (+/- 638 habitants).

Les eaux usées collectées sont traitées à la station d'épuration de Vertrieu :

STEP	Nature	Mise en service	Communes raccordées	Capacité nominale	Milieu récepteur
VERTRIEU	Boues Activées aération prolongée	01/01/1976	Vertrieu	733 EH 122 m ³ /j 44 kg/j DBO5	Rhône

(Se reporter au plan pour voir l'extension du réseau).

⇒ Sur la commune de VERTRIEU, au total, +/- 273 logements existants sont raccordés (ou raccordables) et sont traités sur la station d'épuration existante sur la commune.

Se reporter au plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de la commune de Vertrieu pour voir l'étendue de la zone d'assainissement collectif existante, la localisation des réseaux et station d'épuration.

Rappel du diagnostic du réseau d'assainissement (EPTEAU 2012-2013) :

• Réseaux :

Le diagnostic du réseau d'assainissement réalisé en 2012-2013 sur la commune par le cabinet EPTEAU dans le cadre du présent schéma directeur d'assainissement a mis en évidence les éléments suivants :

Temps sec : La mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte un volume d'eaux claires parasites (ECP) estimé à **36 m³/j**. La dilution est relativement faible, de l'ordre de 60% en aval de la collecte. Le taux de raccordement qui en découle est proche de 95%.

Temps de pluie : Les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 30 000 m² en aval de la collecte ce qui est cohérent avec le fait qu'environ 90% du réseau soit unitaire.

Déversoirs d'orage (DO) :

Le déversoir d'orage de l'école a fonctionné pour trois pluies dont le temps de retour était inférieur à 1 mois.

Le trop plein du Poste de relevage existant en entrée de station a déversé pour quasiment toutes les pluies observées.

Vertrieu - Surfaces actives

	Surface active amont m ²
Point 48 (amont DO école)	14 000
PR du Bac à Traille	1 000
Entrée station	30 000

- **Station de traitement :**

La station d'épuration de Vetrieu ne possède pas aujourd'hui un fonctionnement satisfaisant. Elle est fortement dégradée, la filière de traitement est inefficace. Il existe de nombreux dysfonctionnements des équipements et de fréquents départs de boues en sortie vers le Rhône.

▲ **Incidence sur l'urbanisation :**

Dans ces zones, l'assainissement n'est pas un facteur limitant pour l'urbanisation (sous réserves des capacités de traitement de la STEP).

▲ **Proposition de Travaux de réhabilitation des réseaux et station d'épuration :**

⇒ **Moyen Terme :**

- 1- Réhabilitation de la station d'épuration de Vetrieu (gestion des eaux claires parasites via un DO à créer en entrée de STEP).

2 - Zones d'assainissement collectif futur :

Ces zones sont considérées en Assainissement Non Collectif tant que l'Assainissement Collectif n'est pas arrivé.

2.1. Justification des projets :

Les zones suivantes ont été classées en assainissement collectif futur :

- Soit parce que la configuration du bâti faisait que la réhabilitation des installations d'assainissement autonome n'est plus envisageable par manque de place (habitat trop resserré).
- Soit parce que face à l'importance du nombre d'installations qu'il fallait reprendre, il a semblé plus judicieux de créer un réseau de collecte et de le raccorder au réseau existant.
- Soit parce que le réseau d'eaux usées existant passe à proximité.
- Soit parce que l'aptitude des sols et les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises limitant les possibilités de développement en ANC.

Seuls les projets finançables objectivement par le syndicat ont été retenus.

⇒ Les projets d'assainissement collectif futur permettraient le raccordement de 389 logements/bâtiments existants et +/- 138 futurs à l'échelle des 11 communes du syndicat intercommunal des eaux du plateau de Crémieu.

⇒ Répartition du nombre de logements en assainissement collectif futur sur les différentes communes du SIEPC :

Communes	Nombre de logements existants en Assainissement Collectif Futur	Nombre de logements futurs en Assainissement Collectif Futur	Nombre de logements total en Assainissement Collectif Futur
Annoisin-Châtelans	0	0	0
La Balme Les Grottes	4	6	10
Dizimieu	75	8	83
Hières-sur-Amby	29	11	40
Leyrieu	83	14	97
Optevoz	6	0	6
Parmilieu	43	12	55
Saint-Baudille de la Tour	106	49	149
Siccieu Saint-Julien et Carisieu	43	42	85
Verna	0	0	0
Vertrieu	0	0	0
TOTAL SIEPC	389	138	521

2.2. Proposition de réglementation de l'assainissement des zones d'assainissement collectif futur :

Dans les zones classées en assainissement collectif futur, il est de l'intérêt de la commune de limiter autant que possible l'ouverture à l'urbanisation avant l'arrivée de l'assainissement collectif.

En attente de l'assainissement collectif :

1) Conditions générales :

- Toute habitation existante doit disposer d'un assainissement non collectif fonctionnel et correctement entretenu.
- La mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif existants ne sera pas imposée pour les habitations situées dans les zones en assainissement collectif futur à Court ou Moyen terme (sauf en cas avéré de problème de salubrité publique, atteinte à l'environnement et nuisance pour un tiers).
- Toute construction nouvelle (sous réserve des possibilités de rejet, voir ci-dessous et § 4) doit mettre en place un dispositif d'Assainissement Non Collectif conforme à la réglementation,
- Toute extension ou réhabilitation avec Permis de Construire d'une habitation existante implique :
 - la mise aux normes de son dispositif d'Assainissement Non Collectif,
 - la mise en place en attente d'une canalisation Eaux Usées en prévision de son raccordement au réseau collectif.
- La Carte d'Aptitude des Sols et des Milieux à l'Assainissement Autonome indique pour chaque secteur la filière d'assainissement autonome à mettre en œuvre en attente de l'assainissement collectif.
- Les notices techniques de la C.A.S.M.A.A. fixent le cahier des charges à respecter pour leur réalisation.
- Le contrôle de la réalisation des ouvrages d'assainissement autonome se fera sur les bases des notices techniques.

Remarque :

- ❖ *Lors de l'instruction de tout projet d'assainissement non collectif, le SPANC de la commune a le droit de demander au pétitionnaire **une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif proposé**. En cas de doute avéré sur les propositions techniques faites par le pétitionnaire, ou, si le pétitionnaire souhaite réaliser une autre filière que celle préconisée sur la carte, une étude justifiant la conception et l'implantation du dispositif sera exigée.*

2) Choix de la filière selon l'aptitude des sols :

Filières ne nécessitant pas obligatoirement de rejet dans le milieu hydraulique superficiel :

VERT *Fosse septique toutes eaux – Epanage*

Terrains perméables en surface, pente faible ou nulle.
Terrains ayant une bonne aptitude à l'assainissement non collectif.
Les cas où l'infiltration se révélerait impossible seront peu nombreux.

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La densification de l'urbanisation impliquerait le basculement de la zone en orange.

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La carte des sols donne une indication générale. Une étude géopédologique et de conception est conseillée dans tous les cas pour :

- Concevoir et implanter au mieux le dispositif à créer,
- Valider la possibilité d'infiltrer les eaux en fonction de la nature du sol et de l'espace disponible,
- Identifier le meilleur dispositif à mettre en place en cas d'impossibilité technique de réaliser la filière préconisée.

VERT 2 *Fosse septique toutes eaux – Epanage en pente*

Terrains moyennement perméables, grande surface disponible.

Terrains ayant une aptitude moyenne à l'assainissement non collectif du fait de la grande surface disponible.

Les cas où l'infiltration se révélerait impossible seront peu nombreux.

Attention: cette filière étant assez consommatrice d'espace, il conviendra de réserver une surface importante pour réaliser les dispositifs dans le respect des reculs réglementaires.

La densification de l'urbanisation impliquerait le basculement de la zone en orange.

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La carte des sols donne une indication générale. Une étude géopédologique et de conception est conseillée dans tous les cas pour concevoir et implanter au mieux le dispositif à créer. Celle-ci peut être aussi exigée par le SPANC pour justifier l'implantation et la conception du dispositif projeté.

En cas d'impossibilité technique de réaliser la filière préconisée, une étude géopédologique et de conception sera demandée pour identifier le meilleur dispositif à mettre en place.

SAUMON

Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé étanche – Rejet dans des tranchées d'épandage

Terrains moyennement perméables dès la surface, pente moyenne.
Terrains ayant une bonne aptitude à l'assainissement non collectif.
Les cas où l'infiltration se révélerait impossible seront peu nombreux.

Attention: cette filière étant assez consommatrice d'espace, il conviendra de réserver une surface importante pour réaliser les dispositifs dans le respect des reculs réglementaires.

La densification de l'urbanisation impliquerait le basculement de la zone en orange.

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La carte des sols donne une indication générale. Une étude géopédologique et de conception est conseillée dans tous les cas pour concevoir et implanter au mieux le dispositif à créer. Celle-ci peut être aussi exigée par le SPANC pour justifier l'implantation et la conception du dispositif projeté.

En cas d'impossibilité technique de réaliser la filière préconisée, une étude géopédologique et de conception sera demandée pour identifier le meilleur dispositif à mettre en place.

ROSE *Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical non drainé*

Terrains perméables en surface et en profondeur, pente nulle ou faible.
 Terrains ayant une bonne aptitude à l'assainissement non collectif.
 Les cas où l'infiltration se révélerait impossible seront peu nombreux.

La densification de l'urbanisation impliquerait le basculement de la zone en orange.

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La carte des sols donne une indication générale. Une étude géopédologique et de conception est conseillée dans tous les cas pour concevoir et implanter au mieux le dispositif à créer. Celle-ci peut être aussi exigée par le SPANC pour justifier l'implantation et la conception du dispositif projeté.

En cas d'impossibilité technique de réaliser la filière préconisée, une étude géopédologique et de conception sera demandée pour identifier le meilleur dispositif à mettre en place.

BLEUE*Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé (étanche ou non) – Rejet dans un puits d'infiltration*

Terrains perméables en profondeur, pente nulle à moyenne ou manque de place pour réaliser un épandage après traitement, absence de nappe phréatique superficielle. (Arrêté du 07 septembre 2009)
 Terrains ayant une aptitude moyenne à l'assainissement non collectif.
 Les cas où l'infiltration se révélerait impossible seront peu nombreux.

La densification de l'urbanisation impliquerait le basculement de la zone en orange.

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La carte des sols donne une indication générale. Une étude géopédologique et de conception est conseillée dans tous les cas pour :

- Concevoir et implanter au mieux le dispositif à créer,
- Valider la possibilité d'infiltrer les eaux en fonction de la nature du sol et de l'espace disponible,
- Identifier le meilleur dispositif à mettre en place en cas d'impossibilité technique de réaliser la filière préconisée.

Filière nécessitant un rejet dans le milieu hydraulique superficiel :**ORANGE***Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé*

Terrains moyennement perméables.
 Infiltration pouvant se révéler impossible.
 Terrain ayant une aptitude moyenne à l'assainissement non collectif.
 Dans la majeure partie des cas, l'infiltration sera impossible techniquement.
 Le rejet **après traitement** doit se faire :

- En priorité par infiltration (d'après la loi). Dans ce cas, une étude géopédologique et de conception est obligatoire.
- **En cas d'impossibilité d'infiltration (cas général)**, un collecteur devra être créé à la charge du particulier, jusqu'au réseau d'eaux pluviales existant ou jusqu'au milieu naturel (ruisseau), sous réserve de l'obtention de l'autorisation de rejet auprès de l'autorité compétente.

La densification de l'habitat ne peut être envisagée que si les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel est favorable (voir §II). Dans le cas contraire, la densification est déconseillée sans assainissement collectif.

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La carte des sols donne une indication générale. Une étude géopédologique et de conception est conseillée dans tous les cas pour concevoir et implanter au mieux le dispositif à créer. Celle-ci peut être aussi exigée par le SPANC pour justifier l'implantation et la conception du dispositif projeté.

En cas d'impossibilité technique de réaliser la filière préconisée, une étude géopédologique et de conception sera demandée pour identifier le meilleur dispositif à mettre en place.

ROUGE*Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé étanche*

Terrains présentant des risques de résurgences aval ou un risque géotechnique, ou terrains où l'infiltration des eaux usées peut menacer une ressource en eau.

L'infiltration des eaux usées après traitement est interdite. Dans la totalité des cas, l'infiltration est impossible.

Une densification de l'habitat en assainissement non collectif de ces secteurs est déconseillée sans assainissement collectif.

Le rejet après traitement doit se faire dans un collecteur qui devra être créé à la charge du particulier, jusqu'au réseau d'eaux pluviales existant ou jusqu'au milieu naturel (ruisseau), sous réserve de l'obtention de l'autorisation de rejet auprès de l'autorité compétente (voir §II).

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La carte des sols donne une indication générale. Une étude géopédologique et de conception est conseillée dans tous les cas pour concevoir et implanter au mieux le dispositif à créer. Celle-ci peut être aussi exigée par le SPANC pour justifier l'implantation et la conception du dispositif projeté.

En cas d'impossibilité technique de réaliser la filière préconisée, une étude géopédologique et de conception sera demandée pour identifier le meilleur dispositif à mettre en place.

Remarques :

- ❖ *Concernant les filières d'infiltration comportant un dispositif de traitement principal par filtre à sable vertical drainé (étanche ou non), ce dispositif peut être remplacé par des filières plus compactes ou innovantes, réglementaires.*

■ Quand le réseau collectif sera mis en service :

- ⇒ Toutes les habitations existantes disposeront de deux ans (à compter de la date de mise en service du réseau collectif) pour se raccorder.
- ⇒ Toutes les habitations futures auront l'obligation de se raccorder.

2.3. Présentation des projets d'assainissement collectif :

Les projets suivants ont été retenus :

Commune d'ANNOISIN-CHATELANS : **Assainissement collectif futur :**

⇒ Il n'existe pas de projet d'assainissement collectif futur à l'heure actuelle sur cette commune.

Commune de LA BALME LES GROTTES :

Assainissement collectif futur :

⇒ Le projet d'assainissement collectif futur projeté sur la commune de La Balme Les Grotte va permettre le raccordement de 4 logements/bâtiments existants et +/- 6 logements/bâtiments futurs.

⇒ Long Terme

1 – Pré du Sire : 146 430 € HT

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 4 logements existants et +/- 6 logements futurs.

Long Terme : Pré du Sire



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif ».

Détail des possibilités de rejet (en attente de l'assainissement collectif) :

Zones vertes2 et saumon :

Dans les zones vertes2 et saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Bâtiments existants (saumon),**
- **Bande vert2 en limite d'une zone constructible à l'est du secteur.**

Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Parcelles constructibles sur le secteur Pré du Sire.**
⇒ Le ruisseau longeant la zone offre de bonnes possibilités de rejet (feu vert).

Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Commune de DIZIMIEU :

▲ Assainissement collectif futur :

⇒ Les différents projets d'assainissement collectif futur projetés sur la commune de Dizimieu vont permettre le raccordement de 75 logements/bâtiments existants et +/- 8 logements/bâtiments futurs.

⇒ **Moyen Terme :**

1 – BLIED : 339 440 € HT

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 41 logements existants et +/- 5 logements futurs.

2 – SIGALET : 206 150 € HT

Création d'un réseau d'eaux usées séparatif et d'une STEP pour le hameau. Raccordement de +/- 9 logements existants et +/- 2 logements futurs.

⇒ **Long Terme :**

3 – CUINAT ET COQUIER : 125 260 € HT

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 8 logements existants et 0 logement futur.

4 – CUINAT ET COQUIER EST : 82 425 € HT

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 5 logements existants et 0 logement futur.

5 – JANNAY : 91 800 € HT

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 4 logements existants et 1 logement futur.

6 – BONNARDELLE : 101 070 € HT

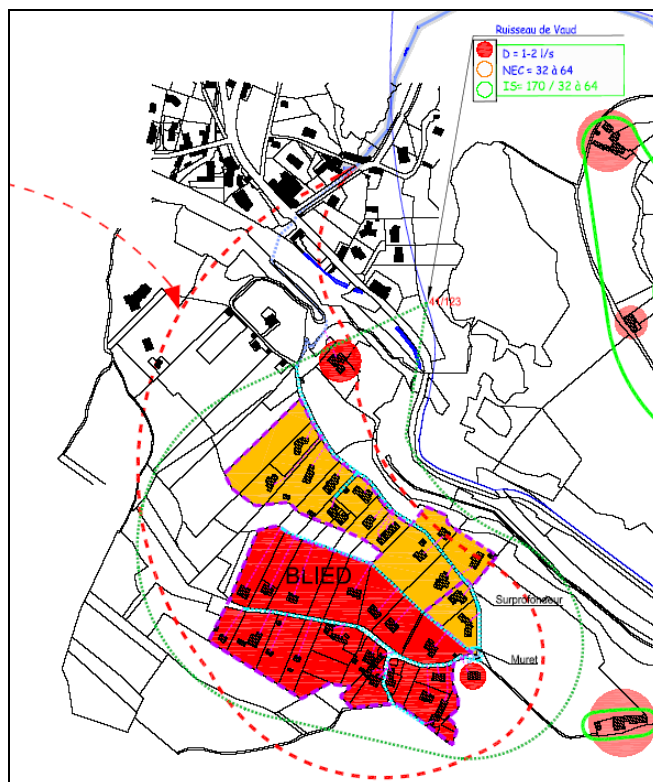
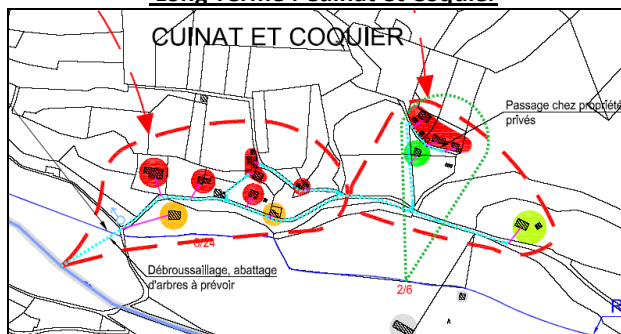
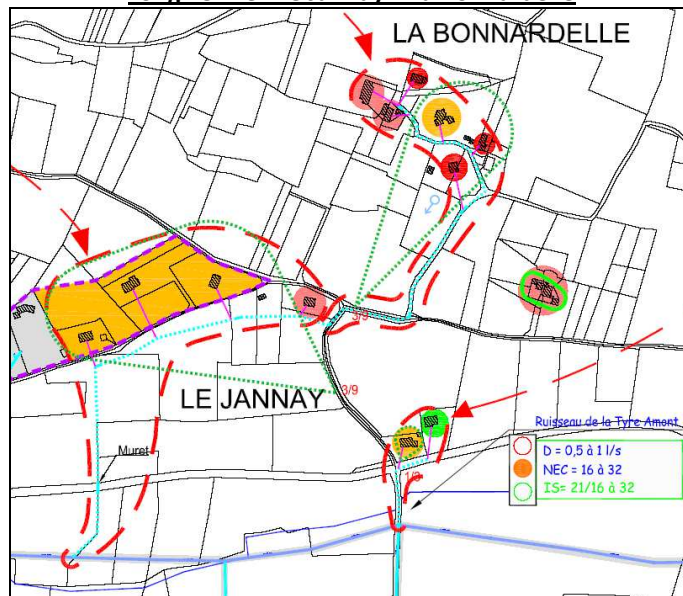
Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 6 logements existants et 0 logement futur.

7 – JANNAY EST : 36 000 € HT

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 2 logements existants et 0 logement futur.

Moyen Terme : Blied**Moyen Terme : Sigalet****Long Terme : Cuinat et Coquier****Long Terme : Le Jannay – La Bonnardelle**

Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif ».

Détail des possibilités de rejet (en attente de l'assainissement collectif) :

Zones vertes, vertes 2 et saumon :

Dans les zones vertes, vertes 2 et saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Cuinat et Coquier (2 logements),**
- **La Bonnardelle (5 logements)**

Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Le Jannay, La Bonnardelle**
⇒ Le ruisseau de La Tyre offre des possibilités de rejet moyennes (feu orange).
- **La Bonnardelle**
⇒ Le ruisseau de La Tyre offre des possibilités de rejet moyennes (feu orange).

Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Blieud, Sigalet**
⇒ Le ruisseau de Vaud offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).
- **Cuinat et Coquier**
⇒ Le ruisseau de La Tyre offre de mauvaises possibilités de rejet en aval des hameaux (feu rouge).

Commune de HIERES-SUR-AMBY :

Assainissement collectif futur :

⇒ Les différents projets d'assainissement collectif futur projetés sur la commune de Hières-sur-Amby vont permettre le raccordement de 29 logements/bâtiments existants et +/- 11 logements/bâtiments futurs.

⇒ Court Terme**1 – SAINT ETIENNE D'HIERES : 193 500 € HT**

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 8 logements existants et 0 logement futur.

⇒ Moyen Terme**2 – LES PETITES CHAMPAGNES : 108 390 € HT**

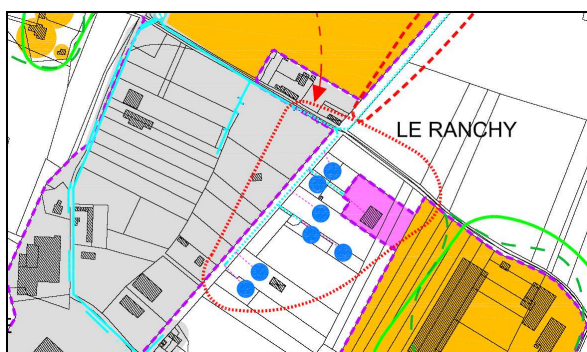
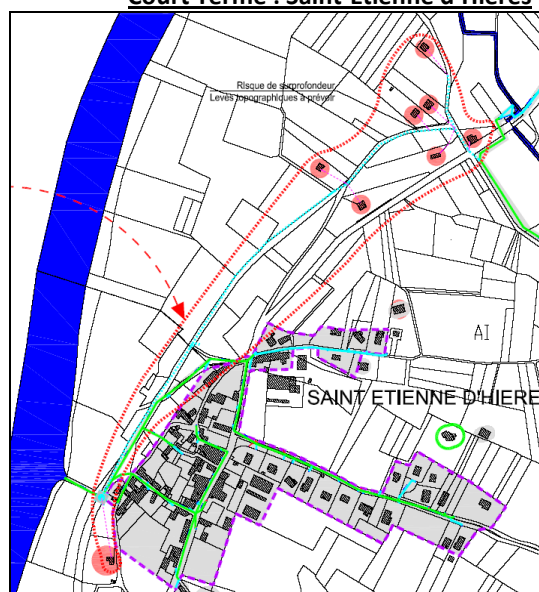
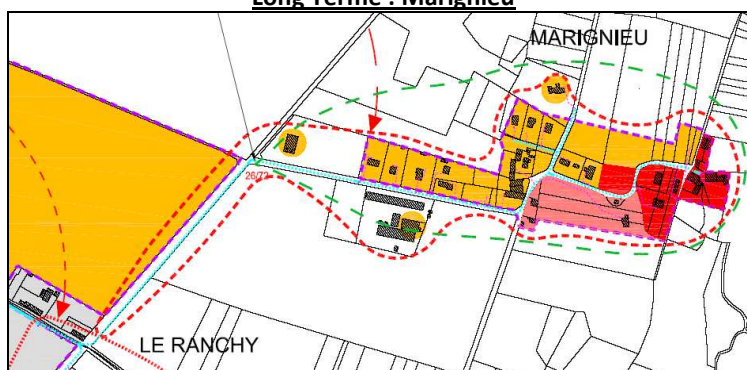
Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 8 logements existants et 0 logement futur.

⇒ Long Terme**3 – MARIGNIEU : 303 640 € HT**

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 21 logements existants et 11 logements futurs.

Moyen Terme : Les Petites ChampagnesCourt Terme : Saint-Etienne d'HièresLong Terme : Marignieu

Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif ».

Détail des possibilités de rejet (en attente de l'assainissement collectif) :

▲ Zones saumon, rose et bleue :

Dans les zones saumon, rose et bleue, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

▲ Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Les Petites Champagnes**
⇒ Le Rhône offre de bonnes possibilités de rejet (feu vert).

▲ Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

▲ Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Marignieu**
⇒ Le fossé existant en aval du hameau offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).

Commune de LEYRIEU :

Assainissement collectif futur :

⇒ Les différents projets d'assainissement collectif futur projetés sur la commune de Leyrieu vont permettre le raccordement de 83 logements/bâtiments existants et +/- 14 logements/bâtiments futurs.

⇒ Court Terme :**1 – LES PLANTEES : 416 586 € HT**

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 22 logements existants et 8 logements futurs.

⇒ Moyen Terme :**2 – LES PERRIERES : 246 286 € HT**

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 32 logements existants et 8 logements futurs.

⇒ Long Terme :**3 – CERTEAU : 172 545 € HT**

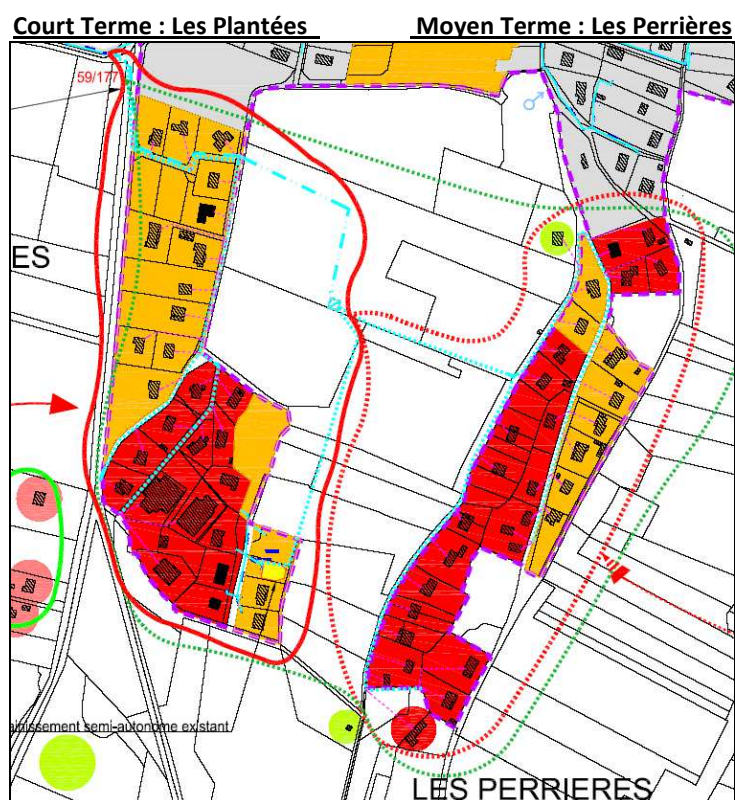
Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau de transit projeté par le SIAG de +/- 10 logements existants et 3 logements futurs.

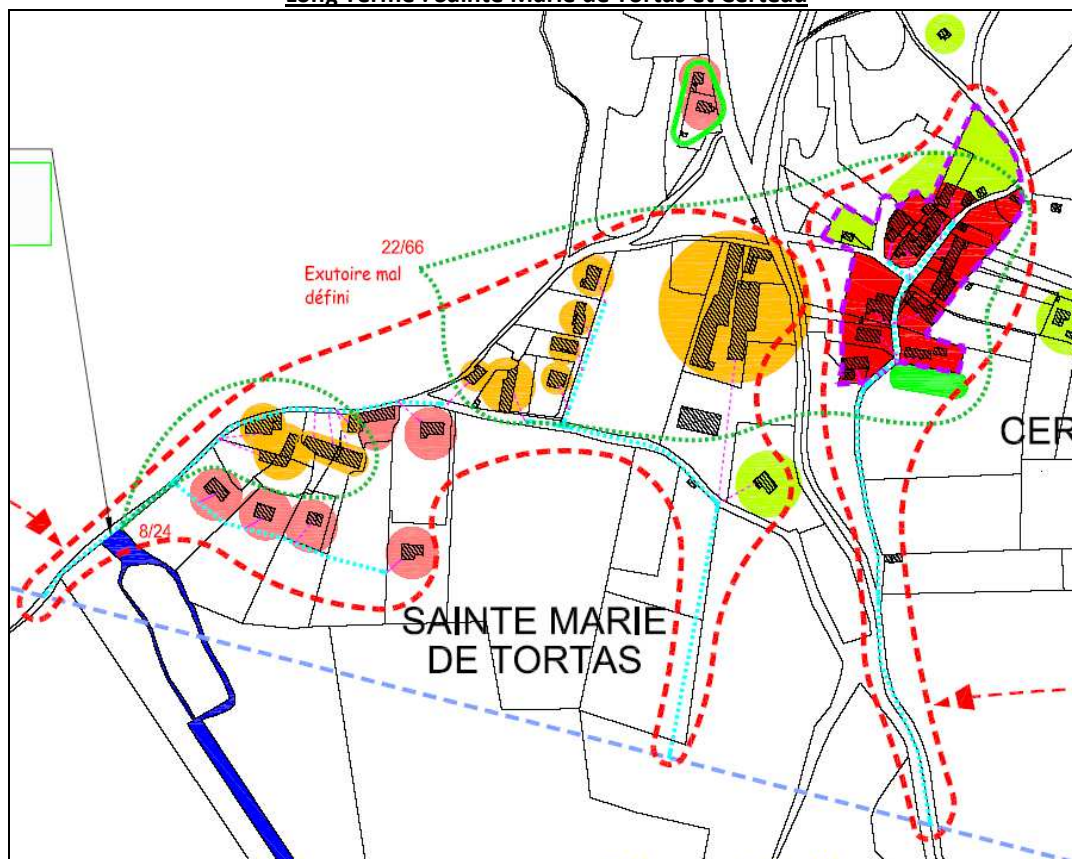
4 – SAINTE MARIE DE TORTAS : 240 980 € HT

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau de transit projeté par le SIAG de +/- 19 logements existants et 0 logement futur.



Long Terme : Sainte Marie de Tortas et Certeau



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif ».

Détail des possibilités de rejet (en attente de l'assainissement collectif) :

▲ Zones vertes, vertes2 et saumon :

Dans les zones vertes, vertes2 et saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Les Perrières (2 logements)**
- **Certeau (quelques parcelles en vert2)**
- **Sainte-Marie de Tortas (6 logements en saumon)**

▲ Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

▲ Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

▲ Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Les Plantées, Les Perrières**
⇒ Le fossé existant en aval du secteur offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).
- **Certeau**
⇒ L'exutoire est mal défini mais il offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).
- **Sainte-Marie de Tortas**
⇒ Le ruisseau du Moulin offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).

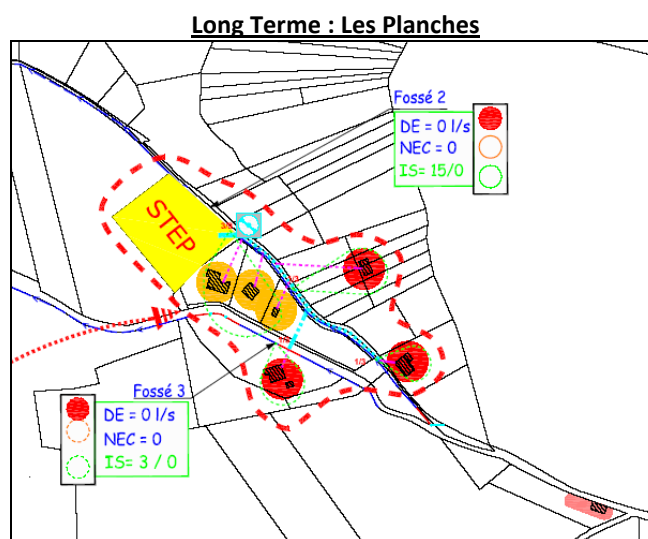
Commune d'OPTEVOZ :

Assainissement collectif futur :

⇒ Le projet d'assainissement collectif futur projeté sur la commune d'Optevoz va permettre le raccordement de 6 logements/bâtiments existants et +/- 0 logement/bâtiment futur.

⇒ Long Terme :**1 – LES PLANCHES : 124 370 €HT**

Création d'un réseau d'eaux usées séparatif et d'une STEP pour le secteur. Raccordement de +/- 6 logements existants et +/- 0 logement futur.



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif ».

Détail des possibilités de rejet (en attente de l'assainissement collectif) :

Zones vertes, vertes2 et saumon :

Dans les zones vertes, vertes2 et saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Les Planches**

⇒ Les deux fossés existants sur le secteur offrent de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).

Commune de PARMILIEU :

Assainissement collectif futur :

⇒ Les différents projets d'assainissement collectif futur projetés sur la commune de Parmilieu vont permettre le raccordement de 43 logements/bâtiments existants et +/- 12 logements/bâtiments futurs.

⇒ Moyen Terme :**1 – LES BROSSES - CHANOZ : 548 980 €HT**

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 33 logements existants et 10 logements futurs.

⇒ Long Terme :**2 – MONTIERE : 89 050 €HT**

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

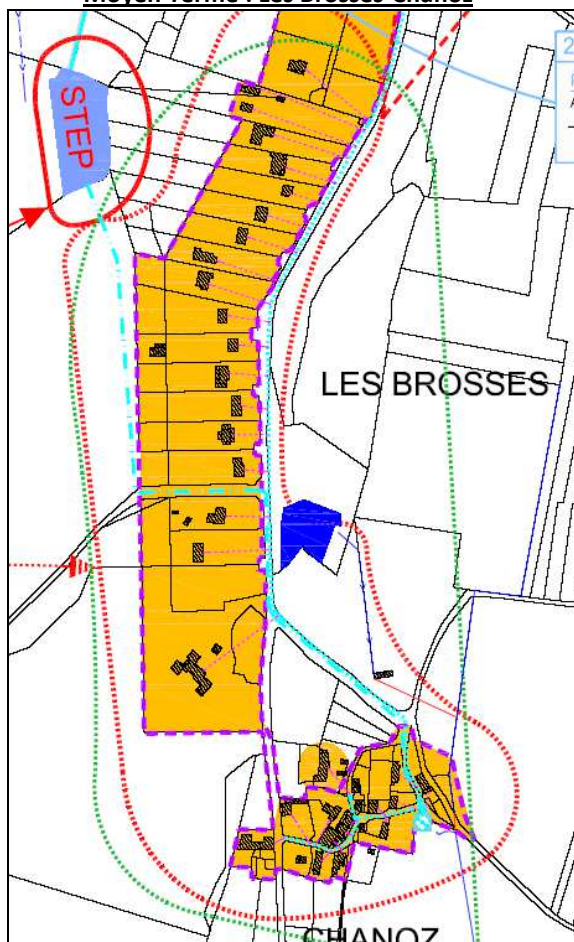
Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 6 logements existants et 0 logement futur.

2 – LES BROSSES NORD : 72 455 €HT

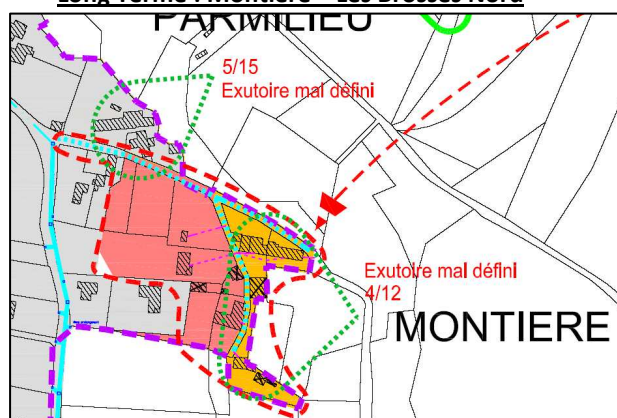
Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 4 logements existants et 2 logements futurs.

Moyen Terme : Les Broses-Chanoz



Long Terme : Montière – Les Broses Nord



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif ».

Détail des possibilités de rejet (en attente de l'assainissement collectif) :

▲ Zones vert2 et saumon :

Dans les zones vertes, vertes2 et saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Les Perrières (2 logements)**
- **Certeau (quelques parcelles en vert2)**
- **Sainte-Marie de Tortas (6 logements en saumon)**

▲ Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Les Brosses Nord**
⇒ Le ruisseau de Senin offre de bonnes possibilités de rejet (feu vert).

▲ Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

▲ Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Les Brosses, Chanoz**
⇒ Le ruisseau de Chanoz offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).
- **Montière**
⇒ L'exutoire est mal défini mais il offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).

Commune de SAINT-BAUDILLE DE LA TOUR :

Assainissement collectif futur :

⇒ Les différents projets d'assainissement collectif futur projetés sur la commune de Saint-Baudille de La Tour vont permettre le raccordement de 106 logements/bâtiments existants et +/- 49 logements/bâtiments futurs.

⇒ Moyen Terme :**1 – TORJONAS 1 – Transit : 901 287 €HT**

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 17 logements existants et 8 logements futurs.

⇒ Long Terme :**2 – TORJONAS 2 - Collecte : 505 810 €HT**

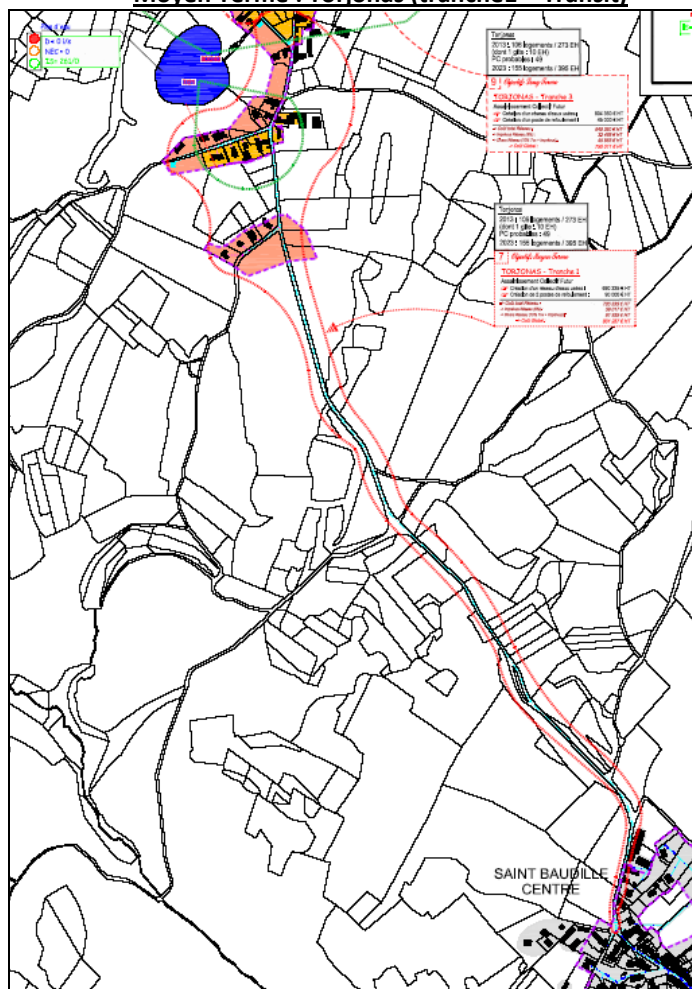
Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 51 logements existants et 15 logements futurs.

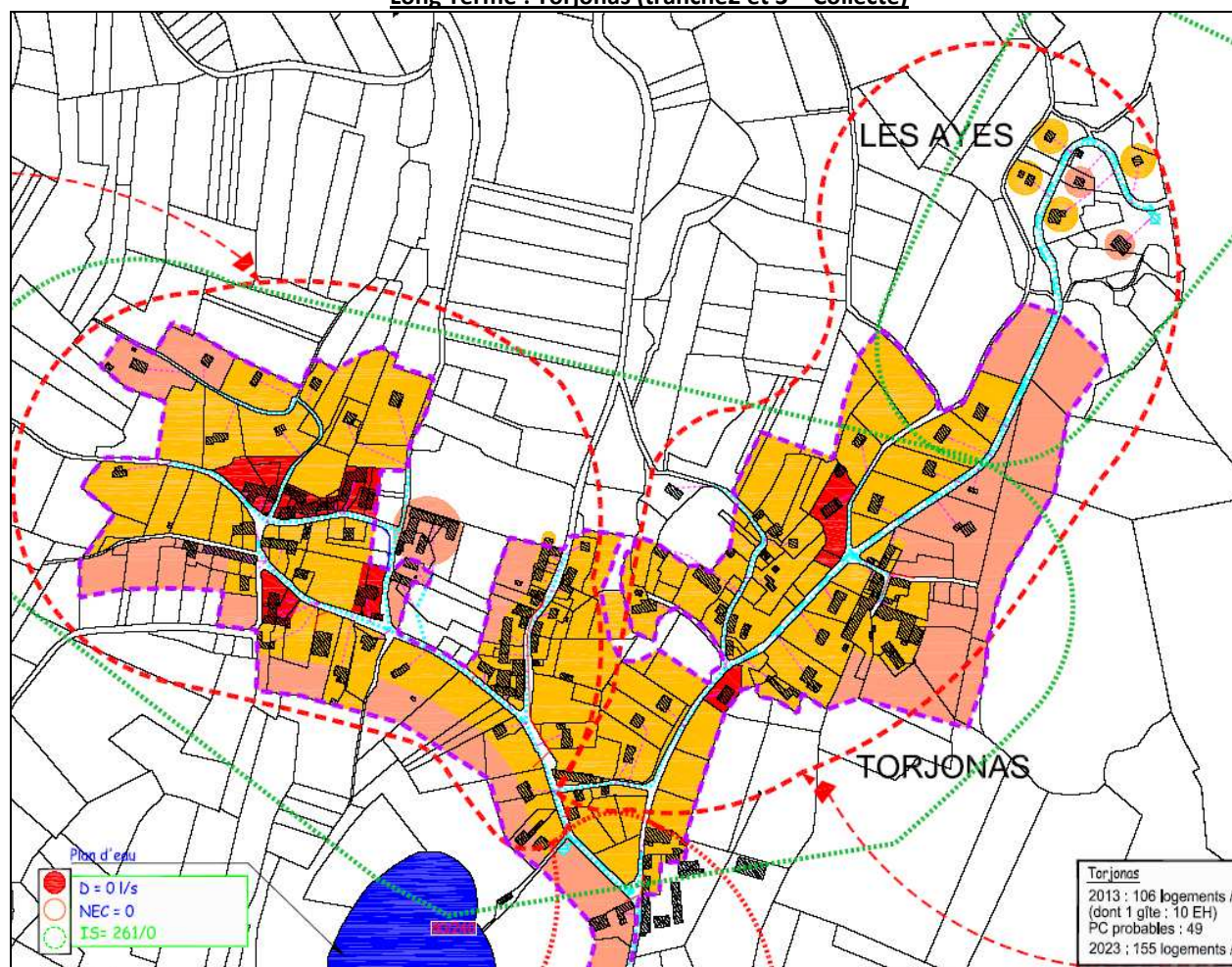
3 – TORJONAS 3 - Collecte : 750 011 €HT

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,

Raccordement au réseau d'eaux usées existant de +/- 38 logements existants et 26 logements futurs.

Moyen Terme : Torjonas (tranche1 – Transit)

Long Terme : Torjonas (tranche2 et 3 – Collecte)



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif ».

Détail des possibilités de rejet (en attente de l'assainissement collectif) :

▲ Zones saumon :

Dans les zones saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Torjonas en partie**

▲ Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

▲ Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

▲ Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Torjonas en partie**
 ⇒ Le plan d'eau offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).

⇒ Les différents projets d'assainissement collectif futur projetés sur la commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu vont permettre le raccordement de 43 logements/bâtiments existants et +/- 42 logements/bâtiments futurs.

1 – SICCIEU SUD : 238 530 €HT

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,
Raccordement au réseau d'eaux usées existant.

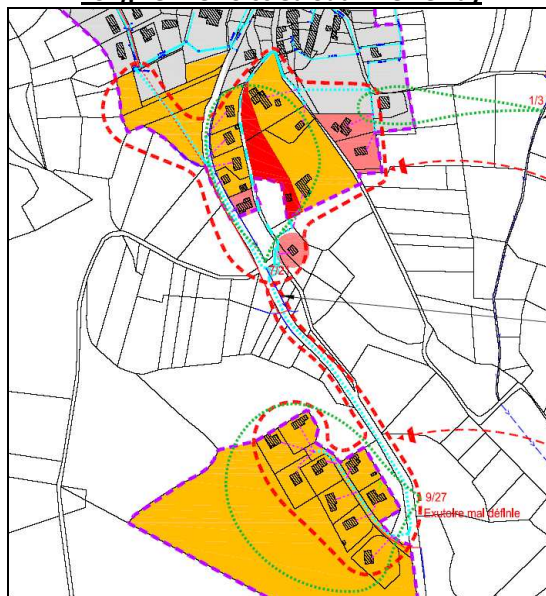
2 – LE PERRAY : 134 500 €HT

Extension du réseau d'eaux usées séparatif,
Raccordement au réseau d'eaux usées existant.

3 – SAINT-JULIEN : 443 400 €HT

Création d'un réseau d'eaux usées séparatif et d'une STEP pour le secteur.

Long Terme : Siccieu Sud – Le Perray



Long Terme : Saint-Julien



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif ».

Détail des possibilités de rejet (en attente de l'assainissement collectif) :

Zones saumon :

Dans les zones saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Saint-Julien en partie,**
- **Siccieu sud en partie.**

Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Siccieu Sud en partie**
⇒ Le ruisseau existant à l'est du secteur offre de bonnes possibilités de rejet (feu vert).

Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Saint-Julien en partie**
⇒ Le ruisseau de Saint-Julien offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).
- **Siccieu Sud en partie**
⇒ Le fossé existant offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).
- **Le Perray**
⇒ L'exutoire est mal défini mais il offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).

Commune de VERNA : **Assainissement collectif futur :**

⇒ Il n'existe pas de projet d'assainissement collectif futur à l'heure actuelle sur cette commune.

Commune de VERTRIEU : **Assainissement collectif futur :**

⇒ Il n'existe pas de projet d'assainissement collectif futur à l'heure actuelle sur cette commune.

3 - Zones d'assainissement non collectif à long terme avec possibilité de réhabilitation des installations d'assainissement autonome :

Compétences :

Le Syndicat Intercommunal des eaux du plateau de Crémieu a la compétence de l'assainissement non collectif.

3.1. Justification des projets :

Sur le reste de la commune :

- Soit :
 - ⇒ La réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif est possible.
 - ⇒ L'habitat est peu dense et relativement mité.
- Soit les projets d'assainissement collectif ne semblent pas prioritaires :
 - ⇒ Ces zones demeurent pour l'instant en assainissement non collectif (ce qui ne veut pas dire qu'elles ne pourront pas être raccordées dans un futur éloigné).
 - ⇒ Aucun projet d'assainissement collectif n'est retenu à l'échelle du PLU.

⇒ +/- 235 logements existants sont concernés et resteront en assainissement non collectif à l'échelle du syndicat intercommunal des eaux du plateau de Crémieu.

- ⇒ Répartition du nombre de logements en assainissement non collectif sur les différentes communes du SIEPC :

Communes	Nombre de logements existants en Assainissement Non Collectif
Annoisin-Châtelans	5
La Balme Les Grottes	29
Dizimieu	19
Hières-sur-Amby	28
Leyrieu	35
Optevoz	22
Parmilieu	30
Saint-Baudille de la Tour	13
Siccieu Saint-Julien et Carisieu	39
Verna	11
Vertrieu	4
TOTAL SIEPC	235

3.2. Proposition de réglementation de l'assainissement des zones d'assainissement Non Collectif :

1) Conditions générales

- Toutes les habitations existantes doivent disposer d'un dispositif d'assainissement non collectif fonctionnel, conforme à la réglementation.
- La mise en conformité des installations existantes est obligatoire.
- Toute construction nouvelle doit mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif conforme à la réglementation.
- Toute extension ou réhabilitation avec Permis de Construire d'une habitation existante implique la mise aux normes de son dispositif d'assainissement non collectif.
- La Carte d'Aptitude des Sols et des Milieux à l'Assainissement Autonome (C.A.S.M.A.A) indique pour chaque secteur la filière d'assainissement non collectif à mettre en œuvre.
- Les notices techniques de la C.A.S.M.A.A fixent le cahier des charges à respecter pour leur réalisation.
- Le contrôle de la réalisation des ouvrages d'assainissement non collectif se fera sur les bases des notices techniques.
- L'absence de solution technique complète ou l'absence de possibilité de rejet sera un motif de refus de Permis de Construire.

2) Conditions générales d'implantation des dispositifs d'assainissement non collectif:

- Pour toute nouvelle construction : (sur toute parcelle vierge classée constructible au document d'urbanisme)
La totalité du dispositif d'assainissement non collectif (fosse septique, filtre à sable, dispositif d'infiltration dans les sols) doit être implanté à l'intérieur de la superficie constructible, dans le respect des normes et règlements en vigueur. (Celui-ci ne peut être implanté sur des parcelles dites naturelles, agricoles ou non constructibles).

⇒ **En cas d'espace insuffisant, le permis de construire doit être refusé.**

⇒ **Surface minimum requise :**
 - Pour être constructible en ANC, une parcelle doit être suffisamment grande pour permettre l'implantation de tous les dispositifs d'assainissement nécessaires pour réaliser une filière respectant la réglementation dans le respect notamment des :
 - Reculs imposés (3 mètres des limites, 3 m des fondations de constructions existantes),
 - Règles techniques d'implantation (mise en place interdite sous les accès, les parkings,...)
- Pour toute habitation existante : (quel que soit le classement au document d'urbanisme)
La mise aux normes du dispositif d'assainissement non collectif est tolérée sur n'importe quelle parcelle, quel que soit son classement au document d'urbanisme (mis à part périmètre de protection, emplacement réservé ou classement spécifique qui empêche la réalisation technique de celle-ci) dans le respect des normes et règlement en vigueur.

⇒ **L'impossibilité technique de réaliser un dispositif réglementaire peut motiver le refus de changement de destination d'anciens bâtiments (corps de ferme).**

3) Choix de la filière selon l'aptitude des sols :

Filières ne nécessitant pas obligatoirement de rejet dans le milieu hydraulique superficiel :

VERT *Fosse septique toutes eaux – Epandage*

Terrains perméables en surface, pente faible ou nulle.
Terrains ayant une bonne aptitude à l'assainissement non collectif.
Les cas où l'infiltration se révélerait impossible seront peu nombreux.

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La densification de l'urbanisation impliquerait le basculement de la zone en orange.

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La carte des sols donne une indication générale. Une étude géopédologique et de conception est conseillée dans tous les cas pour :

- Concevoir et implanter au mieux le dispositif à créer,
- Valider la possibilité d'infiltrer les eaux en fonction de la nature du sol et de l'espace disponible,
- Identifier le meilleur dispositif à mettre en place en cas d'impossibilité technique de réaliser la filière préconisée.

VERT 2 *Fosse septique toutes eaux – Epandage en pente*

Terrains moyennement perméables, grande surface disponible.
Terrains ayant une aptitude moyenne à l'assainissement non collectif du fait de la grande surface disponible.
Les cas où l'infiltration se révélerait impossible seront peu nombreux.

Attention: cette filière étant assez consommatrice d'espace, il conviendra de réserver une surface importante pour réaliser les dispositifs dans le respect des reculs réglementaires.

La densification de l'urbanisation impliquerait le basculement de la zone en orange.

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La carte des sols donne une indication générale. Une étude géopédologique et de conception est conseillée dans tous les cas pour concevoir et implanter au mieux le dispositif à créer. Celle-ci peut être aussi exigée par le SPANC pour justifier l'implantation et la conception du dispositif projeté.

En cas d'impossibilité technique de réaliser la filière préconisée, une étude géopédologique et de conception sera demandée pour identifier le meilleur dispositif à mettre en place.

SAUMON

Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé étanche – Rejet dans des tranchées d'épandage

Terrains moyennement perméables dès la surface, pente moyenne.
Terrains ayant une bonne aptitude à l'assainissement non collectif.
Les cas où l'infiltration se révélerait impossible seront peu nombreux.

Attention: cette filière étant assez consommatrice d'espace, il conviendra de réserver une surface importante pour réaliser les dispositifs dans le respect des reculs réglementaires.

La densification de l'urbanisation impliquerait le basculement de la zone en orange.

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La carte des sols donne une indication générale. Une étude géopédologique et de conception est conseillée dans tous les cas pour concevoir et implanter au mieux le dispositif à créer. Celle-ci peut être aussi exigée par le SPANC pour justifier l'implantation et la conception du dispositif projeté.

En cas d'impossibilité technique de réaliser la filière préconisée, une étude géopédologique et de conception sera demandée pour identifier le meilleur dispositif à mettre en place.

ROSE *Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical non drainé*

Terrains perméables en surface et en profondeur, pente nulle ou faible.
 Terrains ayant une bonne aptitude à l'assainissement non collectif.
 Les cas où l'infiltration se révélerait impossible seront peu nombreux.

La densification de l'urbanisation impliquerait le basculement de la zone en orange.

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La carte des sols donne une indication générale. Une étude géopédologique et de conception est conseillée dans tous les cas pour concevoir et implanter au mieux le dispositif à créer. Celle-ci peut être aussi exigée par le SPANC pour justifier l'implantation et la conception du dispositif projeté.

En cas d'impossibilité technique de réaliser la filière préconisée, une étude géopédologique et de conception sera demandée pour identifier le meilleur dispositif à mettre en place.

BLEUE*Fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé (étanche ou non) – Rejet dans un puits d'infiltration*

Terrains perméables en profondeur, pente nulle à moyenne ou manque de place pour réaliser un épandage après traitement, absence de nappe phréatique superficielle. (Arrêté du 07 septembre 2009)
 Terrains ayant une aptitude moyenne à l'assainissement non collectif.
 Les cas où l'infiltration se révélerait impossible seront peu nombreux.

La densification de l'urbanisation impliquerait le basculement de la zone en orange.

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La carte des sols donne une indication générale. Une étude géopédologique et de conception est conseillée dans tous les cas pour :

- Concevoir et implanter au mieux le dispositif à créer,
- Valider la possibilité d'infiltrer les eaux en fonction de la nature du sol et de l'espace disponible,
- Identifier le meilleur dispositif à mettre en place en cas d'impossibilité technique de réaliser la filière préconisée.

Filière nécessitant un rejet dans le milieu hydraulique superficiel :**ORANGE** *Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé*

Terrains moyennement perméables.
 Infiltration pouvant se révéler impossible.
 Terrain ayant une aptitude moyenne à l'assainissement non collectif.
 Dans la majeure partie des cas, l'infiltration sera impossible techniquement.
 Le rejet **après traitement** doit se faire :

- En priorité par infiltration (d'après la loi). Dans ce cas, une étude géopédologique et de conception est obligatoire.
- **En cas d'impossibilité d'infiltration (cas général)**, un collecteur devra être créé à la charge du particulier, jusqu'au réseau d'eaux pluviales existant ou jusqu'au milieu naturel (ruisseau), sous réserve de l'obtention de l'autorisation de rejet auprès de l'autorité compétente.

La densification de l'habitat ne peut être envisagée que si les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel est favorable (voir §II). Dans le cas contraire, la densification est déconseillée sans assainissement collectif.

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La carte des sols donne une indication générale. Une étude géopédologique et de conception est conseillée dans tous les cas pour concevoir et implanter au mieux le dispositif à créer. Celle-ci peut être aussi exigée par le SPANC pour justifier l'implantation et la conception du dispositif projeté.

En cas d'impossibilité technique de réaliser la filière préconisée, une étude géopédologique et de conception sera demandée pour identifier le meilleur dispositif à mettre en place.

ROUGE***Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical drainé étanche***

Terrains présentant des risques de résurgences aval ou un risque géotechnique, ou terrains où l'infiltration des eaux usées peut menacer une ressource en eau.

L'infiltration des eaux usées après traitement est interdite. Dans la totalité des cas, l'infiltration est impossible.

Une densification de l'habitat en assainissement non collectif de ces secteurs est déconseillée sans assainissement collectif.

Le rejet après traitement doit se faire dans un collecteur qui devra être créé à la charge du particulier, jusqu'au réseau d'eaux pluviales existant ou jusqu'au milieu naturel (ruisseau), sous réserve de l'obtention de l'autorisation de rejet auprès de l'autorité compétente (voir §II).

Un projet menaçant un lot aval potentiellement constructible ou la stabilité du site, ne pourra être retenu.

La carte des sols donne une indication générale. Une étude géopédologique et de conception est conseillée dans tous les cas pour concevoir et implanter au mieux le dispositif à créer. Celle-ci peut être aussi exigée par le SPANC pour justifier l'implantation et la conception du dispositif projeté.

En cas d'impossibilité technique de réaliser la filière préconisée, une étude géopédologique et de conception sera demandée pour identifier le meilleur dispositif à mettre en place.

Remarques :

- ❖ *Concernant les filières d'infiltration comportant un dispositif de traitement principal par filtre à sable vertical drainé (étanche ou non), ce dispositif peut être remplacé par des filières plus compactes ou innovantes, réglementaires.*

4) Possibilités de rejet selon l'aptitude des milieux :

- Pour les habitations existantes : les possibilités de rejet sont tolérées pour les habitations existantes dans la limite du logement existant.
- Pour les constructions neuves ou toute création de nouveaux logements :
 - Zones classées constructibles au document d'urbanisme : le rejet est considéré comme acquis pour les parcelles classées constructibles au document d'urbanisme.
***** Remarque importante *** :** il convient que les zones classées constructibles au document d'urbanisme (en Assainissement Non Collectif) soient peu nombreuses du fait des possibilités de rejet limitées dans les cours d'eau.
 - Zones classées non constructibles au document d'urbanisme
 - ⇒ Les nouveaux rejets seront limités au changement de destination des bâtiments existants.
- La création des collecteurs nécessaires à l'évacuation des effluents des dispositifs d'assainissement autonome reste à la charge de chaque pétitionnaire.

3.3. Détail des projets :

Dans ces secteurs, l'assainissement Non Collectif pourrait être réalisé dans des conditions satisfaisantes. Cela nécessiterait 3 actions distinctes :

- ① Réhabiliter les dispositifs d'Assainissement Non Collectif,
- ② Compléter divers réseaux E.P.,
- ③ Réaliser, là où le milieu l'exige, un traitement tertiaire.

Commune d'ANNOISIN-CHATELANS :

⇒ +/- 5 logements existants sont concernés et resteront en assainissement non collectif sur la commune d'Annoisin-Chatelans.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Habitations isolées autour du hameau de Chatelans.**



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » d'Annoisin-Chatelans.

Possibilités de rejet après traitement

Les filières préconisées dans la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome privilégient toutes l'infiltration. Par conséquent, les possibilités de rejet n'ont pas été étudiées.

Détail des possibilités de rejet :

▲ Zones vertes et saumon :

Dans les zones vertes et saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- **Habitations isolées autour du hameau de Chatelans.**

 Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

 Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

 Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

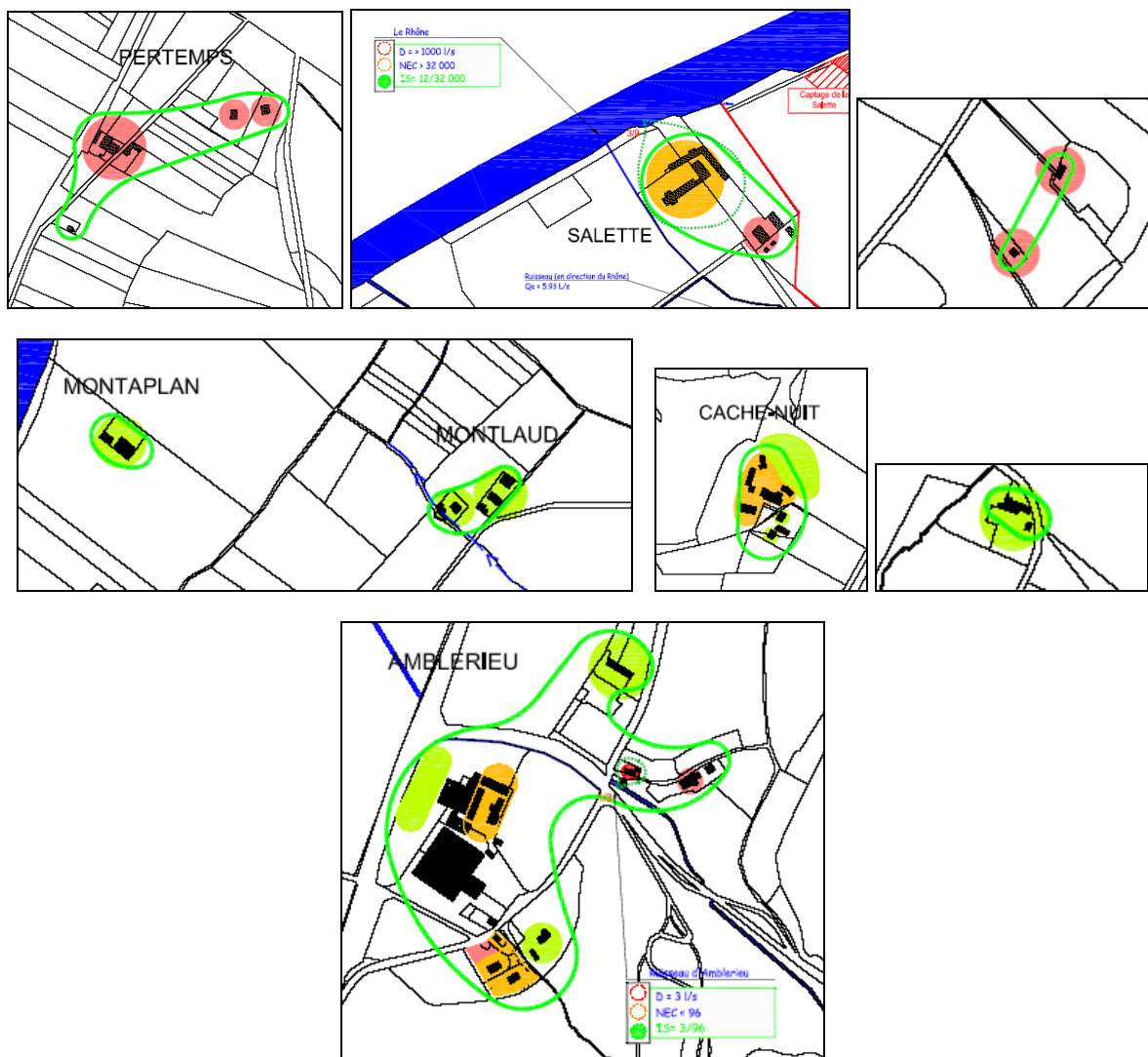
Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Commune de LA BALME LES GROTTES :

⇒ +/- 29 logements existants sont concernés et resteront en assainissement non collectif sur la commune de La Balme Les Grottes.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- La Salette,
- Montlaud,
- Montaplan,
- Amblérieu,
- Cache-Nuit,
- Pertemps,
- Quelques habitations isolées.



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de La Balme Les Grottes.

Possibilités de rejet après traitement

Les possibilités de rejet dans chaque cours d'eau ont été estimées au printemps 2013, en période très humide, et après un hiver très enneigé notamment sur les reliefs.

Les débits ne sont donc pas à l'étéage. Il conviendra donc d'adapter les résultats obtenus aux débits d'étéage (nouvelle mesure à éventuellement effectuer en période d'étéage).

Nom du cours d'eau	Débit	Indice de Saturation	Possibilité de rejet
Ruisseau 1	6 l/s	3/ 192	Bonne
Ruisseau d'Amblérieu	3 l/s	3 / 96	Bonne
Le Rhône	>1000 l/s	12 / 32000	Bonne

Les possibilités de rejet sont dans l'ensemble bonnes.

Détail des possibilités de rejet :

Zones vertes2 et saumon :

Dans les zones vertes2 et saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- **Cache-Nuit,**
- **Sud du hameau de la Brosse (une habitation isolée),**
- **Montlaud,**
- **Montaplan,**
- **Pertemps,**
- **Habitations isolées.**

Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **La Salette,**
⇒ Le Rhône offre de bonnes possibilités de rejet (feu vert).

Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

 Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

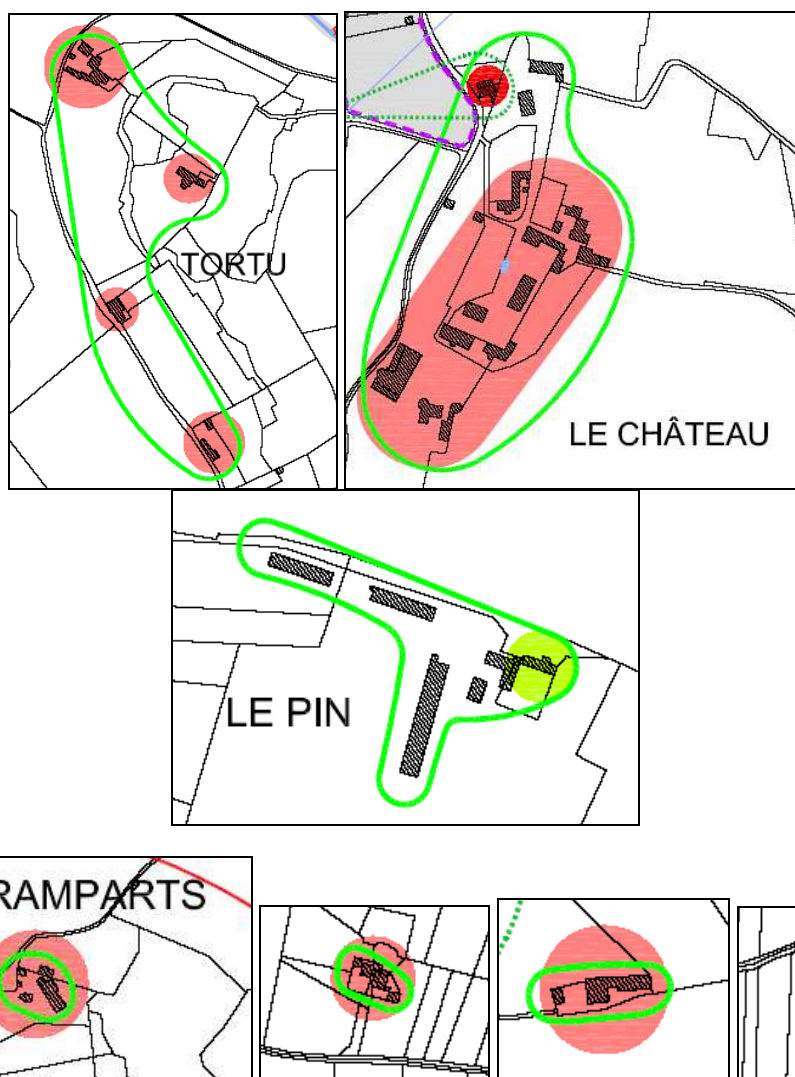
Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Commune de DIZIMIEU :

⇒ +/- 19 logements existants sont concernés et resteront en assainissement non collectif sur la commune de Dizimieu.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- Les remparts,
- Tortu,
- Le Pin,
- Le Château,
- Quelques habitations isolées.



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de Dizimieu.

Possibilités de rejet après traitement

Les possibilités de rejet dans chaque cours d'eau ont été estimées au printemps 2013, en période très humide, et après un hiver très enneigé notamment sur les reliefs.

Les débits ne sont donc pas à l'étéage. Il conviendra donc d'adapter les résultats obtenus aux débits d'étéage (nouvelle mesure à éventuellement effectuer en période d'étéage).

Nom du cours d'eau	Débit	Indice de Saturation	Possibilité de rejet
Ruisseau de Vaud	1 à 2 l/s	170 / 32 à 64	Mauvaise
Ruisseau de la Tyre (Amont)	0.5 à 1 l/s	21 / 16 à 32	Mauvaise
Ruisseau de la Tyre (Aval)	0.5 à 1 l/s	51 / 16 à 32	Mauvaise
Ruisseau de l'Etang	0.5 à 1 l/s	3 / 16 à 32	Bonne

Les possibilités de rejet sont dans l'ensemble mauvaises.

De plus, certains cours d'eau sont probablement secs en période d'étéage.

Toutefois, les fossés secs ou ruisseaux secs permettent la dissipation des eaux traitées et donc finalement un traitement tertiaire.

Détail des possibilités de rejet :

Zones vertes, vertes2 et saumon :

Dans les zones vertes, vertes2 et saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- **Les remparts,**
- **Tortu,**
- **Le Pin,**
- **Le Château.**
- **Habitations isolées.**

Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

 Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

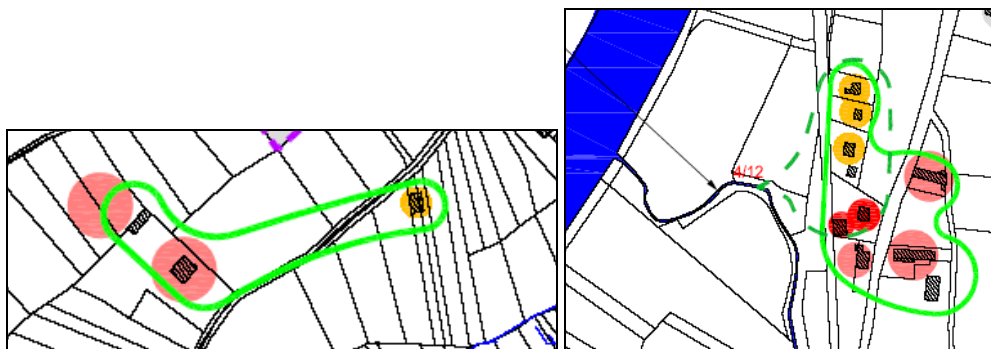
Commune de HIERES-SUR-AMBY :

⇒ +/- 28 logements existants sont concernés et resteront en assainissement non collectif sur la commune de Hières-sur-Amby.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- Le Port du Noyer,
- Le Vivier,
- Moulin d'Avaux (quelques bâtiments),
- Petite champagne (quelques bâtiments)
- Quelques habitations isolées...





Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de Hières sur Amby.

Possibilités de rejet après traitement

Les possibilités de rejet dans chaque cours d'eau ont été estimées au printemps 2013, en période très humide, et après un hiver très enneigé notamment sur les reliefs.

Les débits ne sont donc pas à l'étiage. Il conviendra donc d'adapter les résultats obtenus aux débits d'étiage (nouvelle mesure à éventuellement effectuer en période d'étiage).

Nom du cours d'eau	Débit	Indice de Saturation	Possibilité de rejet
Fossé	0 l/s	72 / 0	Mauvaise
L'Amby	2 – 3 l/s	15 / 64 à 96	Bonne
Ruisseau 1	0,5 à 1 l/s	12 / 16 à 32	Bonne
Le Rhône	>1000 l/s	40 + Abattoir / 32 000	Bonne

Les possibilités de rejet sont dans l'ensemble bonnes, surtout pour le Rhône et l'Amby.

Toutefois, les fossés secs ou ruisseaux secs permettent la dissipation des eaux traitées et donc finalement un traitement tertiaire.

Détail des possibilités de rejet :

▲ Zones saumon, rose et bleue :

Dans les zones saumon, rose et bleue, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- **Le Port du Noyer en partie,**
- **Le vivier en partie,**
- **Petite champagne en partie,**
- **Habitations isolées.**

▲ Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Le Vivier (en partie), Le port du Noyer (quelques logements) et le nord de la petite champagne**
⇒ Le Rhône offre de bonnes possibilités de rejet (feu vert).
- **Moulin d'Avaux**
⇒ L'Amby offre de bonnes possibilités de rejet (feu vert).

Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

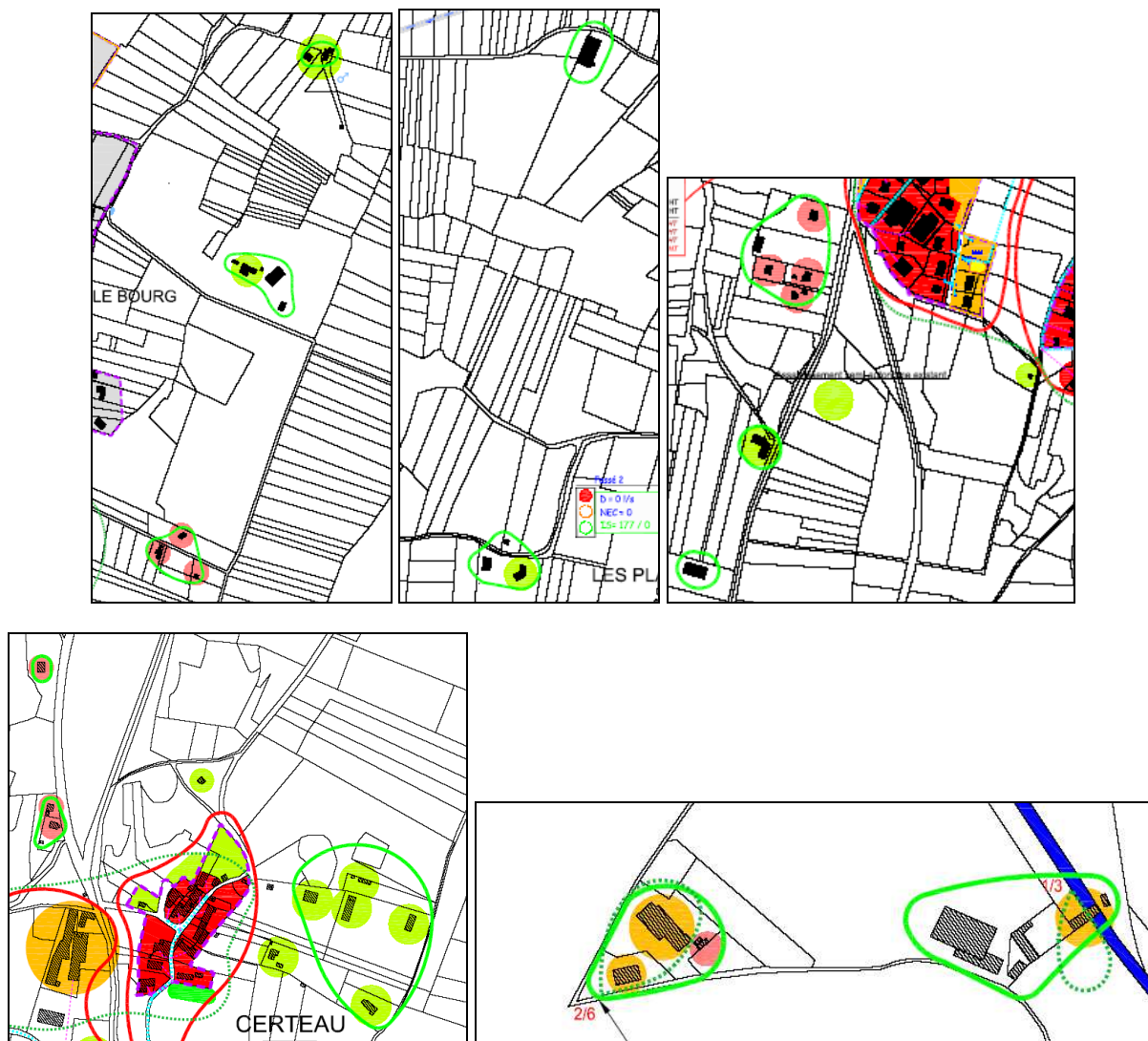
Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Commune de LEYRIEU :

⇒ +/- 35 logements existants sont concernés et resteront en assainissement non collectif sur la commune de Leyrieu.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- Les plantées Ouest,
- Certeau Est,
- La Mure,
- Quelques habitations isolées autour du bourg et au nord de Sainte-Marie de Tortas...



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif ».

Possibilités de rejet après traitement

Les possibilités de rejet dans chaque cours d'eau ont été estimées au printemps 2013, en période très humide, et après un hiver très enneigé notamment sur les reliefs.

Les débits ne sont donc pas à l'étéage. Il conviendra donc d'adapter les résultats obtenus aux débits d'étéage (nouvelle mesure à éventuellement effectuer en période d'étéage).

Nom du cours d'eau	Débit	Indice de Saturation	Possibilité de rejet
Fossé 1	0 l/s	6 / 0	Mauvaise
Fossé 2	0 l/s	177 / 0	Mauvaise
Ruisseau du Moulin	0.2 l/s	27 / 6	Mauvaise

Hameau de Certeau => pas d'exutoire défini (absence de fossé, de réseau EP et de ruisseau à proximité).

Les possibilités de rejet sont dans l'ensemble mauvaises.

De plus, le ruisseau du Moulin est probablement sec en période d'étéage.

Toutefois, les fossés secs ou ruisseaux secs permettent la dissipation des eaux traitées et donc finalement un traitement tertiaire.

Détail des possibilités de rejet :

Zones vertes, vertes2 et saumon :

Dans les zones vertes, vertes2 et saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- **Les plantées Ouest,**
- **Certeau Est,**
- **Habitations isolées autour du bourg et au nord de Sainte-Marie de Tortas.**

Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

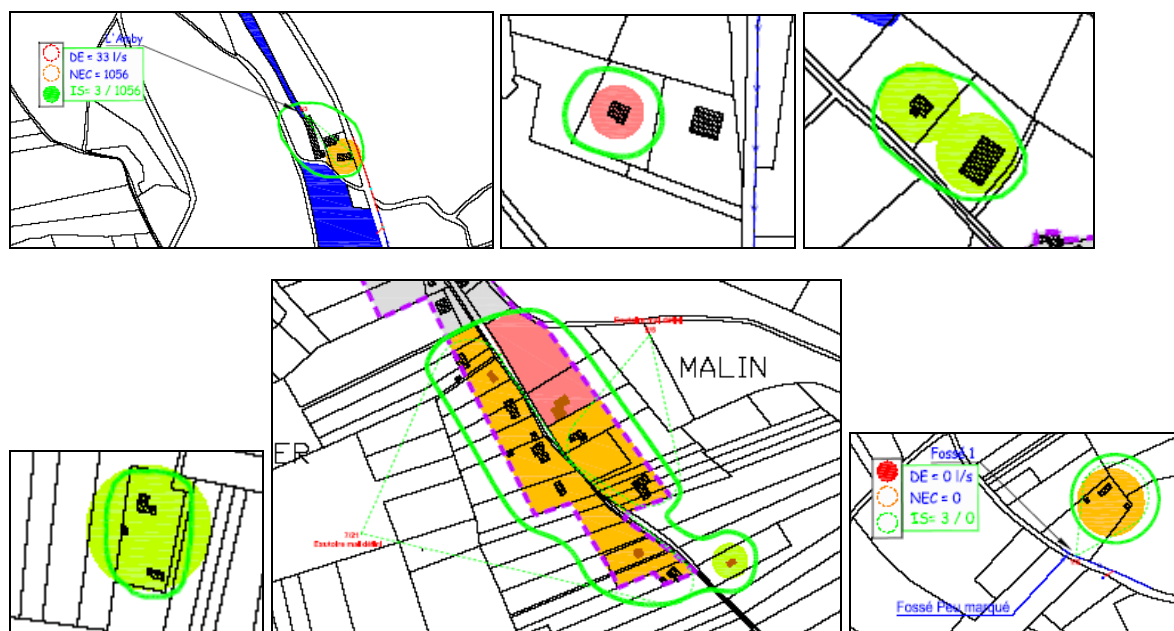
- **La Mure Est**
⇒ Le ruisseau du Moulin offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).
- **La Mure Ouest**
⇒ Le fossé existant offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).

Commune d'OPTEVOZ :

⇒ +/- 22 logements existants sont concernés et resteront en assainissement non collectif sur la commune d'Optevoz.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- Malin,
- Les Grivoux Est,
- La Croix Bataillier Nord,
- Nord de l'étang de la Tuile,
- Quelques habitations isolées ...



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » d'Optevoz.

Possibilités de rejet après traitement

Les possibilités de rejet dans chaque cours d'eau ont été estimées au printemps 2013, en période très humide, et après un hiver très enneigé notamment sur les reliefs.

Les débits ne sont donc pas à l'étiage. Il conviendra donc d'adapter les résultats obtenus aux débits d'étiage (nouvelle mesure à éventuellement effectuer en période d'étiage).

Nom du cours d'eau	Débit mesuré	Indice de Saturation	Possibilité de rejet
L' Amby	33 l/s	3/1056	Bonne
Fossé 1	0 l/s	3/0	Mauvaise
Fossé 2	0 l/s	15/0	Mauvaise
Fossé 3	0 l/s	3/0	Mauvaise

Hameau de Malin => pas d'exutoire défini (absence de fossé, de réseau EP et de ruisseau à proximité).

Les possibilités de rejet sont bonnes uniquement pour l'Amby.
Toutefois, les fossés secs ou ruisseaux secs permettent la dissipation des eaux traitées et donc finalement un traitement tertiaire.

Détail des possibilités de rejet :

Zones vertes2 et saumon :

Dans les zones vertes2 et saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- **Malin (en partie),**
- **La croix Batailler Nord,**
- **Habitations isolées.**

Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Nord de l'étang de la Tuille**
⇒ L'Amby offre de bonnes possibilités de rejet (feu vert).

Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques. Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Les Grivoux Est**
⇒ Le fossé existant offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).
- **Malin**
⇒ Les exutoires sont mal définis mais ils offrent de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).

Commune de PARMILIEU :

⇒ +/- 30 logements existants sont concernés et resteront en assainissement non collectif sur la commune de Parmilieu.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- Matusieu,
- La Montagne,
- Senin,
- Pressieu Sud,
- L'ancien espace enfant du Séverin,
- Quelques habitations isolées ...



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de Parmilieu.

Possibilités de rejet après traitement

Les possibilités de rejet dans chaque cours d'eau ont été estimées au printemps 2013, en période très humide, et après un hiver très enneigé notamment sur les reliefs.

Les débits ne sont donc pas à l'été. Il conviendra donc d'adapter les résultats obtenus aux débits d'été (nouvelle mesure à éventuellement effectuer en période d'été).

Nom du cours d'eau	Débit mesuré	Indice de Saturation	Possibilité de rejet
Ruisseau de Senin	1 l/s	24/32	Bonne
Ruisseau de Chanoz	2 l/s	102/64	Mauvaise

Pour certains secteurs => pas d'exutoire défini (absence de fossé, de réseau EP et de ruisseau à proximité).

Les possibilités de rejet sont bonnes pour le ruisseau de Senin et mauvaise pour le ruisseau de Chanoz.

Mais, ces cours d'eaux sont probablement secs à l'été.

Toutefois, les fossés secs ou ruisseaux secs permettent la dissipation des eaux traitées et donc finalement un traitement tertiaire.

Détail des possibilités de rejet :

Zones vertes, vertes2 et saumon :

Dans les zones vertes, vertes2 et saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- **Matuisieu,**
- **La montagne (1 bâtiment),**
- **Senin (en partie),**
- **Pressieu Sud,**
- **Parmilieu Ouest (1 bâtiment),**
- **L'ancien espace enfant du Séverin,**
- **Habitations isolées.**

Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Senin en partie**
⇒ Le ruisseau de Senin offre de bonnes possibilités de rejet (feu vert).

Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **La Montagne (1 bâtiment)**
⇒ L'exutoire est mal défini mais ils offrent de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).
- **Parmilieu Ouest (1 bâtiment)**
⇒ L'exutoire est mal défini mais ils offrent de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).

Commune de SAINT-BAUDILLE DE LA TOUR :

⇒ +/- 13 logements existants sont concernés et resteront en assainissement non collectif sur la commune de Saint-Baudille de la Tour.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- Villeneuve Sud
- Amby.

Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de Saint-Baudille de la Tour.

Possibilités de rejet après traitement

Les possibilités de rejet dans chaque cours d'eau ont été estimées au printemps 2013, en période très humide, et après un hiver très enneigé notamment sur les reliefs.

Les débits ne sont donc pas à l'été. Il conviendra donc d'adapter les résultats obtenus aux débits d'été (nouvelle mesure à éventuellement effectuer en période d'été).

Nom du cours d'eau	Débit mesuré	Indice de Saturation	Possibilité de rejet
L'Amby	33 l/s	15 / 1056	Bonne
Plan d'eau	0 l/s	261 / 0	Mauvaise

Pour certains secteurs => pas d'exutoire défini (absence de fossé, de réseau EP et de ruisseau à proximité).

Les possibilités de rejet sont bonnes pour l'Amby.

Les fossés secs ou ruisseaux secs permettent la dissipation des eaux traitées et donc finalement un traitement tertiaire.

Détail des possibilités de rejet :

Zones saumon :

Dans les zones saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- Villeneuve Sud.

Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Amby**
⇒ L'Amby offre de bonnes possibilités de rejet (feu vert).

Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques. Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Commune de SICCIEU SAINT-JULIEN ET CARISIEU :

⇒ +/- 39 logements existants sont concernés et resteront en assainissement non collectif sur la commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- Carisieu Nord,
- Carisieu Sud,
- Le Château,
- Ry,
- Le Camping,
- Habitations isolées...



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de Siccieu Saint-Julien et Carisieu.

Possibilités de rejet après traitement

Les possibilités de rejet dans chaque cours d'eau ont été estimées au printemps 2013, en période très humide, et après un hiver très enneigé notamment sur les reliefs.

Les débits ne sont donc pas à l'été. Il conviendra donc d'adapter les résultats obtenus aux débits d'été (nouvelle mesure à éventuellement effectuer en période d'été).

Nom du cours d'eau	Débit mesuré	Indice de Saturation	Possibilité de rejet
Ruisseau 1	0.5 à 1 l/s	3 / 16 à 32	Bonne
Ruisseau 2	1 à 2 l/s	78 / 32 à 64	Mauvaise
Ruisseau de Saint-Julien	1l/s	69 / 32	Mauvaise
Fossé	0 l/s	21 / 0	Mauvaise
Ruisseau de la Verne	0.5 à 1 l/s	15 / 16 à 32	Moyenne

Pour certains secteurs => pas d'exutoire défini (absence de fossé, de réseau EP et de ruisseau à proximité).

Les possibilités de rejet sont plutôt mauvaises.

De plus, presque tous les ruisseaux sont probablement secs en période d'été.

Toutefois, les fossés secs ou ruisseaux secs permettent la dissipation des eaux traitées et donc finalement un traitement tertiaire.

Détail des possibilités de rejet :

Zones saumon :

Dans les zones saumon, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- **Le Château,**
- **Carisieu Nord en partie,**
- **Carisieu Sud en partie,**
- **Ry en partie,**
- **Habitations isolées.**

Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

▲ Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Carisieu Sud**
⇒ Le ruisseau de la Verne offre de possibilités de rejet moyennes (feu orange).

▲ Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Les secteurs concernés sont les suivants :

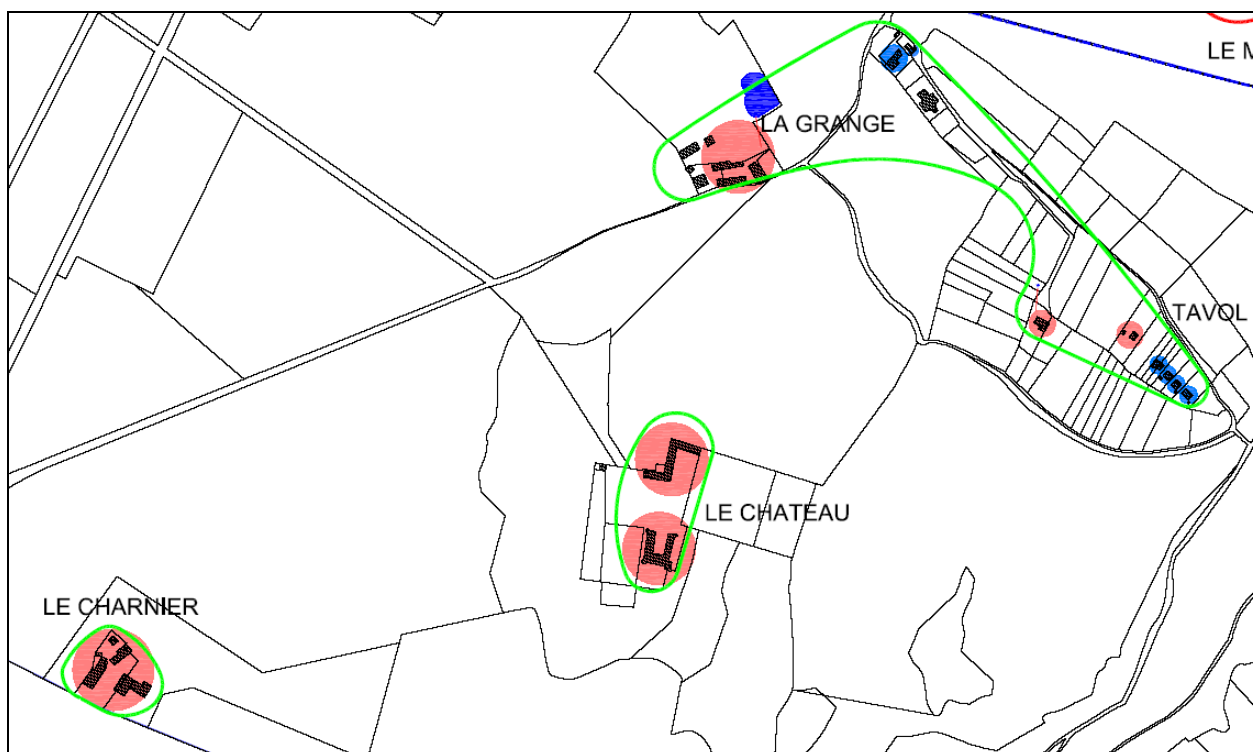
- **Ry (en partie)**
⇒ Le ruisseau existant offre de mauvaises possibilités de rejet (feu rouge).

Commune de VERNA :

⇒ +/- 11 logements existants sont concernés et resteront en assainissement non collectif sur la commune de Verna.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- Le Charnier,
- Le Château,
- La Grange,
- Taval.



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de Verna.

Possibilités de rejet après traitement

Les filières préconisées dans la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome privilégient toutes l'infiltration. Par conséquent, les possibilités de rejet, n'ont pas été étudiées.

Détail des possibilités de rejet :

Zones saumon et bleue :

Dans les zones saumon et bleue, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- Le Charnier,
- Le Château,
- Taval,
- La Grange.

Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

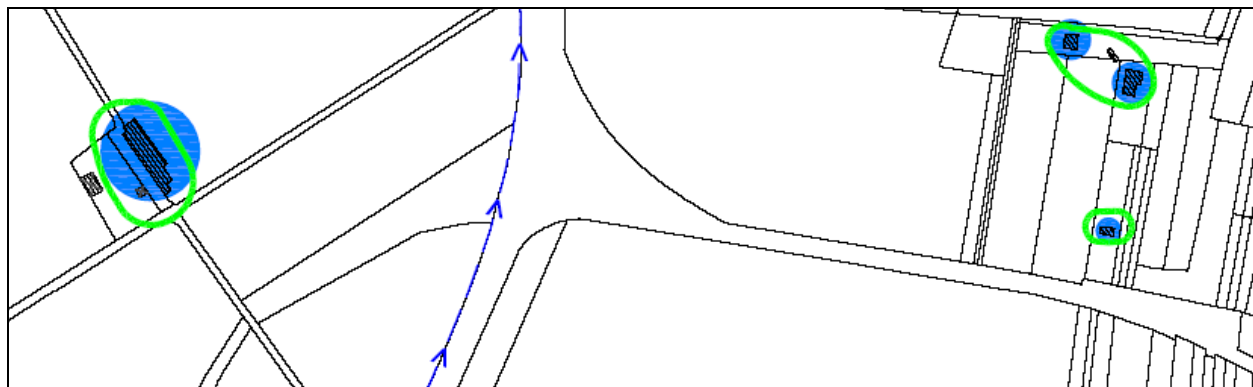
Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

Commune de VERTRIEU :

⇒ +/- 4 logements existants sont concernés et resteront en assainissement non collectif sur la commune de Vertrieu.

Les secteurs concernés sont les suivants :

- **Secteur de Champs Rion,**
- **Stade de Foot,**
- **Le Coin.**



Extrait du plan « Schéma Directeur d'Assainissement – Zonage de l'assainissement Collectif/Non collectif » de Vertrieu.

Possibilités de rejet après traitement

Les filières préconisées dans la carte d'aptitude des sols à l'assainissement autonome privilégient toutes l'infiltration. Par conséquent, les possibilités de rejet, n'ont pas été étudiées.

Détail des possibilités de rejet :

▲ Zones bleue :

Dans les zones saumon et bleue, l'assainissement ne nécessite pas de point de rejet dans le milieu hydraulique superficiel.

Les hameaux concernés sont les suivants :

- **Champs Rion,**
- **Stade de foot,**
- **Le coin.**

▲ Zones orange et rouges avec de bonnes possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont bonnes. L'assainissement n'est pas un facteur limitant dans la mesure des projets actuels d'extension de l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

 Zones orange et rouges avec des possibilités de rejet moyennes :

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont moyennes. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par l'amélioration des réseaux EP et la création de zones de traitement tertiaire pour atténuer l'impact des rejets septiques.

Il est conseillé de limiter l'urbanisation aux parcelles interstitielles.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

 Zones orange et rouges avec de mauvaises possibilités de rejet:

Dans les zones orange et rouges suivantes les possibilités de rejet dans le milieu hydraulique superficiel sont mauvaises. La poursuite de l'urbanisation, est conditionnée par la création de l'assainissement collectif.

Il est conseillé de limiter fortement l'urbanisation.

NB : se reporter au §4 pour prendre connaissance des Indices de Saturation.

Aucun secteur n'est concerné sur la commune.

3.4. Propositions pour le contrôle et l'amélioration de l'assainissement non collectif :

1) Mise en place du contrôle de l'assainissement non collectif :

Pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif les opérations suivantes sont conseillées :

- Contrôler la réalisation des nouvelles installations d'assainissement non collectif sur les bases des notices techniques de la carte d'aptitude des sols et des milieux à l'assainissement autonome (CASMAA).
Ce contrôle est effectif.
- Contrôler les installations existantes de façon périodique **(de 4 à 10 ans)** pour motiver leur réhabilitation et la vidange des fosses.
Ce contrôle est effectif.

Le contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif doit être effectué **au plus tard le 31 décembre 2012.**

⇒ En cas de non-conformité de l'installation :

- Le propriétaire d'une installation située **dans une zone à enjeux environnemental ou avec un risque sanitaire avéré pour la santé publique**, a un **délai de 4 ans** pour procéder aux travaux prescrits dans le rapport de contrôle.
- Le propriétaire d'une installation située **hors d'une zone à enjeux environnemental ou sans risque sanitaire avéré pour la santé publique** doit se mettre aux normes dans les meilleurs délais.

⇒ Pour toute demande de Permis de Construire sur du bâti existant, **la mise aux normes de l'installation existante** est imposée.

- **Informez tout acquéreur d'une propriété bâtie de la conformité ou non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif** : le rapport établi à l'issue du contrôle de l'installation (datant de moins de 3 ans) doit être joint au dossier de diagnostic technique fourni lors de la vente. L'acquéreur dispose d'un délai d'un an après l'acte de vente pour procéder aux travaux de mise en conformité de l'installation.
- **Remarque** : la commune a la possibilité, au moment de tout Permis de Construire, de **demander au pétitionnaire une étude géopédologique** ou d'imposer des prescriptions techniques particulières pour la réalisation du dispositif d'assainissement non collectif.

2) Réalisation d'opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif :

⇒ Dans l'ensemble des zones décrites comme restant en assainissement non collectif à long terme, nous encourageons le syndicat à organiser des **opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif** pour améliorer la salubrité publique.

Le syndicat peut être Maître d'Ouvrage de ce type d'opération et, par ce biais, obtenir pour les particuliers des **subventions** permettant la mise aux normes de leurs dispositifs d'assainissement non collectif (Possibilités de subventions de l'Agence de l'Eau.).

⇒ En parallèle, il sera indispensable **de développer les réseaux de collecte des eaux pluviales** (qui collectent également les effluents septiques).

Cette action est importante car elle permet une amélioration de la salubrité publique au sein des hameaux.

↳ **Techniquement il est conseillé (pour ne pas trop accélérer l'écoulement des E.P.) :**

- Une extension des réseaux E.P. au sein des hameaux.
- De maintenir les fossés en dehors des hameaux.
- La mise en place d'un traitement tertiaire pour diminuer l'impact des rejets dans les ruisseaux en période d'étiage et/ou permettre la rétention des eaux pluviales.
-

Remarque : les communes ont la possibilité de mettre en place une **taxe Eau Pluviale annuelle** sur les surfaces imperméabilisées situées dans les zones urbaines : prix entre 0 et 1 €/m² raccordé (soit 0 à 300 € pour une propriété bâtie sur une emprise au sol de 1 000 m²).

IV - Simulations de financement

1 - Fichier des paramètres :

Les paramètres suivants ont été utilisés pour réaliser les simulations de financement des solutions d'assainissement proposées dans les différentes alternatives.

Tous les prix proposés ci-dessous sont indicatifs. Ils ont été utilisés pour chiffrer sur une même base les alternatives. Le chiffrage ne tient pas compte des ouvrages particuliers à mettre en œuvre tels les relevages individuels (à la charge des particuliers).

⇒ Assainissement collectif :

- Réseau sous chaussée : 183 €/ml (mètre linéaire)
- Réseau sous chaussée sur rocher: 283 €/ml
- Réseau sous chaussée sur rocher en forte pente : 338 €/ml
- Réseau hors chaussée / sous fossé : 153 €/ml
- Réseau hors chaussée / sous fossé sur rocher : 253 €/ml
- Réseau sous chemin : 173 €/ml
- Réseau sous chemin sur rocher : 273 €/ml
- Réseau sous Route Départementale : 200 €/ml
- Réseau sous Route Départementale sur rocher : 360 €/ml
- Encorbellement : 400 €/ml
- Passage Aérien : 1 000 €/u
- Coût des branchements par foyer : 2 000 €/u

⇒ **Logement existant :** Décompte du nombre de logements existants sur le terrain.

⇒ **Logement futur :** Estimation faite par le BE sur la base du nombre de logements envisageables dans les documents d'urbanisation existants et du SCOT de la Boucle du Rhône (taux de croissance de 1,3% par an sur 10 ans).

⇒ Subventions – Taux 2013 :

- Agence de l'Eau :
 - Réduction des Eaux Claires Parasites : 30 %
 - Subvention du transit : 30 %
 - Subvention des stations : 30 %
- Conseil Général :
 - Subvention du transit: 15 %
 - Subvention de la collecte : 0 %
 - Subvention des stations d'épuration : 20 %
 - Réduction des Eaux Claires Parasites : 15 %

⇒ **Emprunt :** 4 % sur 20 ans

⇒ Financement:

- Redevance d'assainissement:
 - En termes fixes: 60 €/an
 - En redevance: 1 €/m3
- PFAC :
 - Habitations existantes: 1 000 €/u
 - Habitations futures : 3 000 €/u

Avertissement : L'ensemble des chiffrages proposés ont été réalisés sur la base des conditions économiques de l'année 2014. Il convient d'être prudent quant à toute éventuelle évolution des conditions économiques.

2 - Simulation de financement de l'assainissement collectif :

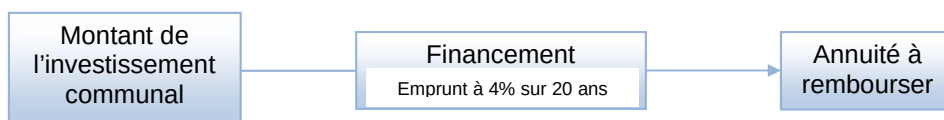
Principes de financement :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENTS	Travaux	Subventions
FONCTIONNEMENT	Exploitation	Participation pour raccordement + Redevances

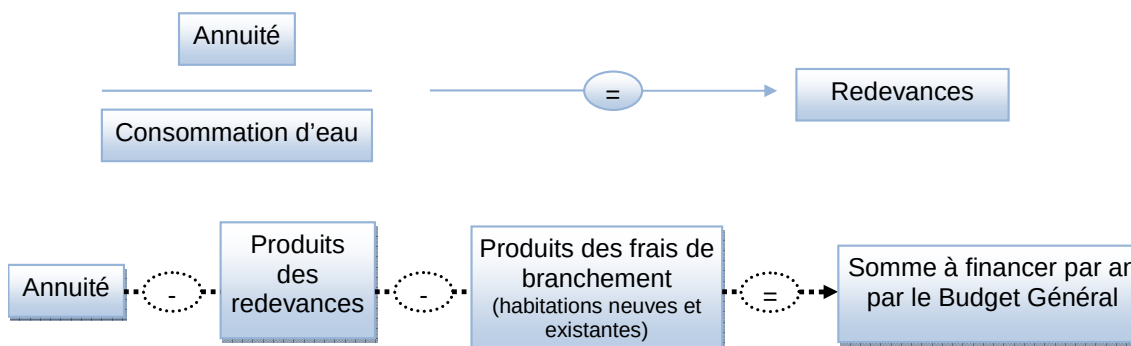
❶ Calculez le montant de l'investissement communal :



❷ Prévoyez un financement et calculez l'annuité à rembourser :



❸ Calculez la redevance induite et la somme à financer annuellement par le budget général de la commune :



Les tableaux ci-joints présentent pour chaque tranche de travaux envisagée :

- Les **“Travaux”** (résume les coûts des travaux nécessaires à la réalisation du projet),
- Les **“Subventions”** (résume les subventions escomptées),
- Un **“Plan de financement”** (explicitant l’emprunt à contracter et les redevances à percevoir par la commune),
- La partie **“Solde de l’opération”** exprime le **déficit** (dans ce cas, le solde de l’opération est positif) ou le **bénéfice** (dans ce cas, le solde de l’opération est négatif) engendré par l’opération par an pendant 20 ans.

Attention! Nous n’avons pas intégré dans nos calculs:

- Le prix de fonctionnement des services administratifs: personnel, bureautique, frais de structure...
- Le coût d’entretien des futures stations d’épuration,
- Le coût des travaux connexes qui peut alourdir considérablement le budget prévu,
- ...

Nous avons réalisé deux simulations de financement des différents travaux à réaliser :

- ⇒ La première simulation n’intègre pas de participations communales pour les travaux d’extension du réseau d’eaux usées.
- ⇒ La seconde simulation intègre une participation communale à hauteur de 50% du montant total HT des travaux déduction faite des subventions et recettes liées aux frais de branchement et participation pour le financement de l’assainissement collectif en ce qui concerne le financement des travaux d’extension du réseau d’eaux usées.

Ces diverses simulations doivent être utilisées avec prudence. A ce stade, elles permettent :

- ⇒ de comparer diverses alternatives sur des bases comparables,
- ⇒ de prendre conscience des investissements nécessaires à l’aboutissement des projets.

Le fichier des paramètres : définissant les taux de subventions, des redevances, de l'emprunt, etc. utilisés pour les simulations.

Les simulations de financement :

Les travaux : résumé des coûts des travaux nécessaires à la réalisation du projet,



Les subventions : résumé des subventions escomptées,



Le plan de financement : explicitant l'emprunt à contracter et les redevances à percevoir par la commune,



Le solde de l'opération : exprime le déficit par an (si solde positif) ou le bénéfice par an (solde négatif) engendré par l'opération.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PLATEAU DE CREMEU Commune de PARMILIEU			
Alternative - Création de réseaux d'eaux usées		Assainissement Collectif	
Hameau de : CHANZOZ - LES BROSSES			
TRAVAUX :			
Réseau sous chaussée		183,00 €/m	
Collecte (m)		0	0,00 €
Trasfert (m)		225	41 175,00 €
Sous total Sous chaussée			41 175,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé		153,00 €/m	
Collecte (m)		0	0,00 €
Trasfert (m)		0	0,00 €
Sous total hors chaussée			0,00 €
Réseau sous chemin		173,00 €/m	
Collecte (m)		0	0,00 €
Trasfert (m)		0	0,00 €
Sous total sous chemin			0,00 €
Réseau sous RD		200,00 €/m	
Collecte (m)		445	89 000,00 €
Trasfert (m)		115	23 000,00 €
Sous total sous RD			112 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)		283,00 €/m	
Collecte (m)		365	103 295,00 €
Collecte forte pente (m) - 308 €/m		0	0,00 €
Trasfert (m)		0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)			103 295,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)		253,00 €/m	
Collecte (m)		0	0,00 €
Trasfert (m)		0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)		360,00 €/m	
Collecte (m)		0	0,00 €
Trasfert (m)		0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)		273,00 €/m	
Collecte (m)		25	6 825,00 €
Trasfert (m)		370	101 010,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)			107 835,00 €
Réseau en Encroûtement		400,00 €/m	
Collecte (m)		0	0,00 €
Trasfert (m)		0	0,00 €
Sous total Encroûtement			0,00 €
Station de relevage :		1	45 000,00 €
Station d'épuration à critère :		0	0,00 €
Coût branchements par logement		2000,00 €/log	
Nbre de logements 2012		33	
Nbre de logements 2012 à raccorder		33	66 000,00 €
Nouveaux logements d'ici 2022		10	
Total Travaux H.T			475 305,00 €
Divers (5% Step et réseau)			23 765,25 €
Imprévu (10% réseau - 15% STEP)			49 507,00 €
Montant Global H.T			548 577,25 €
dont réseau de transit :			242 763,68 €
dont réseau de collecte :			306 213,60 €
dont station d'épuration :			0,00 €
SUBVENTIONS :			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base valable jusqu'à fin 2012, montants plafonnés) :			
Transfert (%)		30	72 825,10 €
Station d'assainissement (%)		30	0,00 €
Sous total AE			72 825,10 €
CONSEIL GENERAL :			
Transfert (%)		40	97 102,47 €
Station d'assainissement (%)		40	0,00 €
Collecte (%)		25	16 553,43 €
Sous total CG			113 655,90 €
Total H.T			246 487,97 €
PLAN DE FINANCEMENT			
Somme à investir			302 489,30 €
Emprunt à 5,00 % sur 20 ans			302 489,30 €
Annuité			23 955,49 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe		60 €/an	1 980,00 €
en redevance (120 m³/loyer)		0,87 €/m³	3 445,20 €
total			5 425,20 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe		60 €/an	12 000,00 €
en redevance (120 m³/loyer)		0,87 €/m³	30 980,00 €
total			42 980,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.		400,00 €/log	13 200,00 €
Participation habitations futures		1450,00 €/log	14 500,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)			16 325,29 €

Simulation de financement de l'assainissement collectif
SANS PARTICIPATION COMMUNALE

***PROJETS D'ASSAINISSEMENT
A COURT TERME***

Les fiches de simulation suivantes concernent les projets d'assainissement collectif existant programmés à court terme sur le syndicat intercommunal des eaux du plateau de Crémieu (SIEPC).

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
EN COURS - 2013/2014

Réhabilitation de la station d'épuration d'Optevoz

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à réhabiliter	1	1 044 260,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	315	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	67	
Total Travaux H.T		1 044 260,00 €
		0,00 €
Divers		87 000,00 €
Montant Global H.T		1 131 260,00 €
<i>dont réseau de transit:</i>		0,00 €
<i>dont réseau de collecte:</i>		0,00 €
<i>dont station d'épuration :</i>		1 131 260,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	339 378,00 €
Sous total AE		339 378,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	226 252,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		226 252,00 €

Total H.T	565 630,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	452 504,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	678 756,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	678 756,00 €
Annuité	49 359,07 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	49 359,07 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

EN COURS - 2013/2014

Réhabilitation de la STEP de Verna

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à réhabiliter	1	246 100,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	94	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	10	
Total Travaux H.T		246 100,00 €
Divers		28 600,00 €

Montant Global H.T	274 700,00 €
dont réseau de transit:	0,00 €
dont réseau de collecte:	0,00 €
dont station d'épuration :	274 700,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	82 410,00 €
Sous total AE		82 410,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	54 940,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		54 940,00 €

Total H.T	137 350,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	109 880,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		164 820,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		164 820,00 €
Annuité		11 985,70 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		11 985,70 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

COURT TERME - 2014

Réhabilitation de la STEP de Parmilieu

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €

Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €

Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €

Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €

Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €

Station de relevage	0	0,00 €
---------------------	---	---------------

Station d'épuration à réhabiliter	1	686 100,00 €
-----------------------------------	---	---------------------

Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	238	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	51	

Total Travaux H.T		686 100,00 €
--------------------------	--	---------------------

Divers		120 500,00 €
--------	--	---------------------

Montant Global H.T		806 600,00 €
---------------------------	--	---------------------

dont réseau de transit: 0,00 €

dont réseau de collecte: 0,00 €

dont station d'épuration : 806 600,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	241 980,00 €
Sous total AE		241 980,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	161 320,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		161 320,00 €

Total H.T		403 300,00 €
------------------	--	---------------------

Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		322 640,00 €
---	--	---------------------

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		483 960,00 €
-------------------------	--	---------------------

Emprunt à 4 % sur 20 ans		483 960,00 €
Annuité		35 193,53 €

Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €

Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €

Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €

Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		35 193,53 €
--	--	--------------------

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT		
COURT TERME - 2016		
Réhabilitation du réseau EU		
TRAVAUX:		
1-Reprise du réseau sur 575 ml et création de 9 regards pour le raccordement de 9 branchements borgnes isolés	Forfait	133 000,00 €
2-Reprise sur 315ml de réseau et création de 5 regards pour raccorder des branchements isolés	Forfait	73 000,00 €
3-Etanchéification d'un regard - Les Grivoux	Forfait	1 600,00 €
Total Travaux H.T		207 600,00 €
Imprévus (20%)		41 520,00 €
Divers (15%)		37 368,00 €
Montant Global H.T		286 488,00 €
	dont réseau de transit:	0,00 €
	dont réseau de collecte:	286 488,00 €
	dont station d'épuration :	0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	85 946,40 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		85 946,40 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	42 973,20 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		42 973,20 €
Total H.T		128 919,60 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		103 135,68 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		183 352,32 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		183 352,32 €
Annuité		13 333,36 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		13 333,36 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

COURT TERME - 2016

Hameau de SICCIEU : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

1-Reprise sur 140 ml de réseau, étanchéification du regard R12, 1 micro fissure et 2 branchements borgnes	Forfait	33 500,00 €
2-Création d'un regard et reprise des branchements	Forfait	5 000,00 €
3-Reprise sur 10ml en aval du regard R8	Forfait	5 000,00 €
4-Reprise sur 80ml, étanchéification du regard R1 et création de 2 regards	Forfait	21 500,00 €
5-Reprise d'un regard - étanchéification	Forfait	2 000,00 €
6-Reprise d'un regard - étanchéification	Forfait	1 600,00 €
Total Travaux H.T		68 600,00 €
Imprévus (20%)		13 720,00 €
Divers (25%)		20 580,00 €
Montant Global H.T		102 900,00 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>102 900,00 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:**AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)**

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	30 870,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		30 870,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	15 435,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		15 435,00 €

Total H.T		46 305,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		37 044,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		65 856,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		65 856,00 €
Annuité		4 789,04 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		4 789,04 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

COURT TERME - 2016

Hameau de PRESSIEU : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

1-Reprise de 60ml de réseau, étanchéification de 2 regards et création de 2 regards pour reprise des branchements borgnes	Forfait	19 000,00 €
2-Création de 6 regards et reprise des branchements	Forfait	18 000,00 €
3-Regard à reprendre (Etanchéification)	Forfait	1 600,00 €
Total Travaux H.T		38 600,00 €
Imprévus (20%)		7 720,00 €
Divers (25%)		11 580,00 €
Montant Global H.T		57 900,00 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>57 900,00 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	17 370,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		17 370,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	8 685,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		8 685,00 €

Total H.T		26 055,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		20 844,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		37 056,00 €
-------------------------	--	--------------------

Emprunt à 4 % sur 20 ans		37 056,00 €
Annuité		2 694,71 €

Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)

en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €

Apport lié aux habitations futures sur 20 ans

en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €

Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)

PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €

Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		2 694,71 €
--	--	-------------------

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COURT TERME - 2017
Réhabilitation/Extension de la STEP de Michalieu**TRAVAUX:**

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à créer - 750 EH	1	750 000,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	190	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	51	
Total Travaux H.T		750 000,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		37 500,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		118 125,00 €
Montant Global H.T		905 625,00 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>905 625,00 €</i>

SUBVENTIONS:**AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)**

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	271 687,50 €
Sous total AE		271 687,50 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	181 125,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		181 125,00 €

Total H.T	452 812,50 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	362 250,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		543 375,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		543 375,00 €
Annuité		39 514,18 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
Coût branch. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
Participation habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €

Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	39 514,18 €
--	--------------------

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

COURT TERME - 2017

Hameau de Molossieu - Michalieu : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

1-Contrôle de 25 branchements	Forfait	2 500,00 €
2-Reprise sur 115ml de réseau, création de 4 regards et reprises des branchements borgnes	Forfait	31 000,00 €
3-Reprise de regard et de la canalisation sur 5ml	Forfait	10 000,00 €
4-Reprise de 120ml de réseau et remise à niveau du regard R18	Forfait	25 500,00 €
5- 4 reprises ponctuelles isolées	Forfait	30 000,00 €
6- Reprise d'un regard (étanchéification) et de la canalisation sur 5ml	Forfait	5 000,00 €
7- Reprise d'un regard (étanchéification)	Forfait	5 000,00 €
8- Reprise du réseau sur 15ml à partir du regard R11	Forfait	10 000,00 €
9- Reprise d'un regard 'étanchéification et de la canalisation sur 10ml	Forfait	10 000,00 €
10- Fraisage et lissage des parois à chaque dépôt adhérent ou concrétion	Forfait	7 500,00 €
Total Travaux H.T		136 500,00 €
Imprévus (20%)		27 300,00 €
Divers (15%)		24 570,00 €

Montant Global H.T		188 370,00 €
dont réseau de transit:		0,00 €
dont réseau de collecte:		188 370,00 €
dont station d'épuration :		0,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	56 511,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		56 511,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	28 255,50 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		28 255,50 €

Total H.T		84 766,50 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		67 813,20 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		120 556,80 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		120 556,80 €
Annuité		8 766,88 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		8 766,88 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

COURT TERME - 2017

Hameau d'Annoisin : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	30	7 500,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		7 500,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Reprise de regard	3	3 000,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2012	0	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2022	0	
Total Travaux H.T		10 500,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		525,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		1 102,50 €
Montant Global H.T		12 127,50 €
<i>dont réseau de transit:</i>		3 465,00 €
<i>dont réseau de collecte:</i>		8 662,50 €
<i>dont station d'épuration :</i>		0,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	3 638,25 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		3 638,25 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	1 819,13 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		1 819,13 €

Total H.T**5 457,38 €****Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)****4 365,90 €****PLAN DE FINANCEMENT**

Somme à investir		7 761,60 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		7 761,60 €
Annuité		564,42 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		564,42 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

COURT TERME - 2018

Hameau de Saint-Etienne d'Hyères : Extension du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	300	54 900,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		54 900,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	300	45 900,00 €
Sous total hors chaussée		45 900,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	270	46 710,00 €
Sous total sous chemin		46 710,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	20	4 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		4 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	1	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	54	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	8	16 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	8	
Total Travaux H.T		167 510,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		8 375,50 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		17 588,55 €
Montant Global H.T		193 474,05 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>106 964,55 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>86 509,50 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	32 089,37 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		32 089,37 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	16 044,68 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		16 044,68 €

Total H.T

48 134,05 €

Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)

38 507,24 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		154 966,81 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		154 966,81 €
Annuité		11 269,17 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	480,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	960,00 €
total		1 440,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	9 600,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	19 200,00 €
total		28 800,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	8 000,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	24 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		7 509,17 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

COURT TERME - 2018

Hameau de Travers : Réhabilitation de la STEP

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Réhabilitation de la STEP	1	68 155,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	34	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	4	
Total Travaux H.T		68 155,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		3 407,75 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		10 734,41 €
Montant Global H.T		82 297,16 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>82 297,16 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	24 689,15 €
Sous total AE		24 689,15 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	16 459,43 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		16 459,43 €

Total H.T

Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)

	41 148,58 €
	32 918,87 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		49 378,30 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		49 378,30 €
Annuité		3 590,79 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		3 590,79 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COURT TERME - 2018
Hameau de La Brosse : Réhabilitation de la STEP

TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Réhabilitation de la STEP	1	93 270,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	34	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	4	
Total Travaux H.T		93 270,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		4 663,50 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		14 690,03 €
Montant Global H.T		112 623,53 €
dont réseau de transit:		0,00 €
dont réseau de collecte:		0,00 €
dont station d'épuration :		112 623,53 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	33 787,06 €
Sous total AE		33 787,06 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	22 524,71 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		22 524,71 €
Total H.T		56 311,76 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		45 049,41 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		67 574,12 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		67 574,12 €
Annuité		4 913,98 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		4 913,98 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT		
COURT TERME - 2018		
Secteur de Prêlat - Tranche 1-1 : Réhabilitation du réseau EU (mise en séparatif)		
TRAVAUX:		
Réseau EU et branchements à créer		204 800,00 €
Nbre de logements 2013	25	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	25	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	25	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	
Total Travaux H.T		204 800,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		10 240,05 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		21 504,00 €
Montant Global H.T		236 544,05 €
	dont réseau de transit:	0,00 €
	dont réseau de collecte:	236 544,05 €
	dont station d'épuration :	0,00 €

SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	70 963,22 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		70 963,22 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	35 481,61 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		35 481,61 €
Total H.T		106 444,82 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		85 155,86 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		151 388,19 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		151 388,19 €
Annuité		11 008,94 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		11 008,94 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

COURT TERME - 2018

Hameau de Les Plantées : Extension du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	405	74 115,00 €
Transit (ml)	10	1 830,00 €
Sous total Sous chaussée		75 945,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	670	102 510,00 €
Sous total hors chaussée		102 510,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	200	34 600,00 €
Transit (ml)	125	21 625,00 €
Sous total sous chemin		56 225,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	200	40 000,00 €
Transit (ml)	10	2 000,00 €
Sous total sous RD		42 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau Forte en pente	238,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage à créer	1	40 000,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	22	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	22	44 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	8	
Total Travaux H.T		360 680,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		18 034,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		37 871,40 €
Montant Global H.T		416 585,40 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>193 999,58 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>222 585,83 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	58 199,87 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		58 199,87 €

CONSEIL GENERAL - Taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	29 099,94 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		29 099,94 €

Total H.T

Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel) 87 299,81 €

69 839,85 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		346 745,55 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		346 745,55 €
Annuité		25 215,30 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	1 320,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	2 640,00 €
total		3 960,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	9 600,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	19 200,00 €
total		28 800,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	22 000,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	8 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		19 035,30 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COURT TERME - 2019

Réhabilitation/Extension de la STEP de Baix

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à réhabiliter	1	880 000,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	197	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	30	
Total Travaux H.T		880 000,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		44 000,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		138 600,00 €
Montant Global H.T		1 062 600,00 €
<i>dont réseau de transit:</i>		0,00 €
<i>dont réseau de collecte:</i>		0,00 €
<i>dont station d'épuration :</i>		1 062 600,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	318 780,00 €
Sous total AE		318 780,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	212 520,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		212 520,00 €

Total H.T	531 300,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	425 040,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	637 560,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	637 560,00 €
Annuité	46 363,30 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	46 363,30 €

Simulation de financement de l'assainissement collectif
SANS PARTICIPATION COMMUNALE

***PROJETS D'ASSAINISSEMENT
A MOYEN TERME***

Les fiches de simulation suivantes concernent les projets d'assainissement collectif existant programmés à moyen terme sur le syndicat intercommunal des eaux du plateau de Crémieu (SIEPC).

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2020

Réhabilitation de la STEP de Vertrieu

TRAVAUX:

Déversoir d'orage à créer		150 000,00 €
Réseau EU + Poste de Refoulement		500 000,00 €
Station d'épuration à réhabiliter 700 EH		450 000,00 €
Nbre de logements 2013	273	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	48	
Total Travaux H.T		1 100 000,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		55 000,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		139 125,00 €
Montant Global H.T		1 294 125,00 €
	<i>dont réseau de transit:</i>	<i>650 000,00 €</i>
	<i>dont réseau de collecte:</i>	<i>0,00 €</i>
	<i>dont station d'épuration :</i>	<i>450 000,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	195 000,00 €
Station d'assainissement (%)	30	135 000,00 €
Sous total AE		330 000,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	97 500,00 €
Station d'assainissement (%)	20	90 000,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		187 500,00 €

Total H.T	517 500,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	414 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	880 125,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	880 125,00 €
Annuité	64 002,61 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u (-2000 €)
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	64 002,61 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2021

Lotissement du Parc : Réhabilitation du réseau (mise en séparatif)

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	975	178 425,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		178 425,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	85	13 005,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		13 005,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage à déplacer	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	68	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	68	136 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	68	136 000,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	6	
Total Travaux H.T		463 430,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		23 171,50 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		48 660,15 €
Montant Global H.T		535 261,65 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>535 261,65 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	160 578,50 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		160 578,50 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	80 289,25 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		80 289,25 €

Total H.T	240 867,74 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	192 694,19 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	342 567,46 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	342 567,46 €
Annuité	24 911,47 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	24 911,47 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2021

Chef Lieu 2 : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	310	56 730,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		56 730,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage à déplacer	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	2	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	2	4 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	
Total Travaux H.T		60 730,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		3 036,50 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		6 376,65 €
Montant Global H.T		70 143,15 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>70 143,15 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	21 042,95 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		21 042,95 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	10 521,47 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		10 521,47 €

Total H.T	31 564,42 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	25 251,53 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	44 891,62 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	44 891,62 €
Annuité	3 264,51 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	3 264,51 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2021

Chef Lieu-RD65L : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

1-Reprise sur 15ml de réseau, reprise du regard EU1 (étanchéification), reprise du piquage EP dans un exutoire EP (fossé, réseau EP, etc.)	Forfait	7 500,00 €
Total Travaux H.T		7 500,00 €
Imprévus (20%)		1 500,00 €
Divers (25%)		2 250,00 €
Montant Global H.T		11 250,00 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>11 250,00 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	3 375,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		3 375,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	1 687,50 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		1 687,50 €

Total H.T		5 062,50 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		4 050,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		7 200,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		7 200,00 €
Annuité		523,58 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		523,58 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2021

Chef Lieu 3 : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	200	30 600,00 €
Sous total hors chaussée		30 600,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage à déplacer	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	3	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	3	6 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	
Total Travaux H.T		36 600,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		1 830,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		3 843,00 €
Montant Global H.T		42 273,00 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>35 343,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>6 930,00 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	12 681,90 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		12 681,90 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	6 340,95 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		6 340,95 €

Total H.T	19 022,85 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	15 218,28 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	27 054,72 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	27 054,72 €
Annuité	1 967,42 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	1 967,42 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
MOYEN TERME - 2021
Villeneuve - Regard R453 : Réhabilitation du réseau EU**TRAVAUX:**

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Reprise étanchéité regard	3	4 800,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	0	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	
Total Travaux H.T		4 800,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		480,00 €
Montant Global H.T		5 280,00 €
	<i>dont réseau de transit:</i>	<i>0,00 €</i>
	<i>dont réseau de collecte:</i>	<i>0,00 €</i>
	<i>dont station d'épuration :</i>	<i>0,00 €</i>
	<i>dont réduction ECP :</i>	<i>5 280,00 €</i>

SUBVENTIONS:**AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)**

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	1 584,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		1 584,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	792,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		792,00 €

Total H.T	2 376,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	1 900,80 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		3 379,20 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		3 379,20 €
Annuité		245,74 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		245,74 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2021

Villeneuve et Baix : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	505	92 415,00 €
Sous total Sous chaussée		92 415,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	1020	156 060,00 €
Sous total hors chaussée		156 060,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	70	14 000,00 €
Sous total sous RD		14 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	22	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	22	44 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	
Total Travaux H.T		306 475,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		15 323,75 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		32 179,88 €
Montant Global H.T		353 978,63 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réduction ECP :</i>		<i>353 978,63 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	106 193,59 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		106 193,59 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	53 096,79 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		53 096,79 €

Total H.T	159 290,38 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	127 432,31 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	226 546,32 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	226 546,32 €
Annuité	16 474,43 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	16 474,43 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2021

Surbaix : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	180	32 940,00 €
Sous total Sous chaussée		32 940,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	360	55 080,00 €
Sous total hors chaussée		55 080,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	2	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	2	4 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	
Total Travaux H.T		92 020,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		4 601,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		9 662,10 €
Montant Global H.T		106 283,10 €
<i>dont réseau de transit:</i>		0,00 €
<i>dont réseau de collecte:</i>		0,00 €
<i>dont station d'épuration :</i>		0,00 €
<i>dont réduction ECP :</i>		106 283,10 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	31 884,93 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		31 884,93 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	15 942,47 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		15 942,47 €

Total H.T	47 827,40 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	38 261,92 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	68 021,18 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	68 021,18 €
Annuité	4 946,49 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	4 946,49 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2021

Hameau de Blied : Extension du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	825	150 975,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		150 975,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	285	43 605,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		43 605,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	45	7 785,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		7 785,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 238 €/ml	40	9 520,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		9 520,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage à déplacer	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	41	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	41	82 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	5	
Total Travaux H.T		293 885,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		14 694,25 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		30 857,93 €
Montant Global H.T		339 437,18 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>339 437,18 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		0,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		0,00 €

Total H.T	0,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	0,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	339 437,18 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	339 437,18 €
Annuité	24 683,84 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ² /foyer)	1 €/m ²
total	7 380,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ² /foyer)	1 €/m ²
total	18 000,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
	41 000,00 €
	15 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	14 053,84 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2022

Hameau de Chanoz - Les Brosses : Extension du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	225	41 175,00 €
Sous total Sous chaussée		41 175,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	445	89 000,00 €
Transit (ml)	115	23 000,00 €
Sous total sous RD		112 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	365	103 295,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		103 295,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	25	6 825,00 €
Transit (ml)	370	101 010,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		107 835,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	1	45 000,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	33	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	33	66 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	10	
Total Travaux H.T		475 305,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		23 765,25 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		49 907,03 €
Montant Global H.T		548 977,28 €
dont réseau de transit:		242 763,68 €
dont réseau de collecte:		306 213,60 €
dont station d'épuration :		0,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	72 829,10 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		72 829,10 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	36 414,55 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		36 414,55 €

Total H.T	109 243,65 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	87 394,92 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	461 582,35 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	461 582,35 €
Annuité	33 566,23 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	5 940,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	36 000,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
	33 000,00 €
	30 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	23 576,23 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
MOYEN TERME - 2022
Hameau de Les Perrières : Extension du réseau EU**TRAVAUX:**

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	750	137 250,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		137 250,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	55	8 415,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		8 415,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau Forte en pente	238,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	15	3 570,00 €
Sous total Encorbellement		3 570,00 €
Station de relevage à créer	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	32	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	32	64 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	3	
Total Travaux H.T		213 235,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		10 661,75 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		22 389,68 €
Montant Global H.T		246 286,43 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>4 123,35 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>242 163,08 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:**AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)**

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	1 237,01 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		1 237,01 €

CONSEIL GENERAL - Taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	618,50 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		618,50 €

Total H.T	1 855,51 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	1 484,41 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	244 802,02 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	244 802,02 €
Annuité	17 801,98 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ² /foyer)	1 €/m ²
total	5 760,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ² /foyer)	1 €/m ²
total	10 800,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
	32 000,00 €
	9 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	9 721,98 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2023

Secteur de Prélât - Tranche 2 : Réhabilitation du réseau EU (mise en séparatif)

TRAVAUX:

Réseau EU et branchements à créer 200 000,00 €

Coût branchements par logement

Nbre de logements 2013

8

Nbre de logements 2013 à raccorder EU

8

0,00 €

Nbre de logements 2013 à raccorder EP

8

0,00 €

Nouveaux logements d'ici 2023

2

Total Travaux H.T

200 000,00 €

Imprévus (5% Step et réseau)

10 000,05 €

Divers (10% réseau - 15% STEP)

21 000,00 €

Montant Global H.T**231 000,05 €***dont réseau de transit:**0,00 €**dont réseau de collecte:**231 000,05 €**dont station d'épuration :**0,00 €***SUBVENTIONS:**

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)

30

69 300,02 €

Transit (%)

30

0,00 €

Station d'assainissement (%)

30

0,00 €

Sous total AE

69 300,02 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)

15

34 650,01 €

Transit (%)

15

0,00 €

Station d'assainissement (%)

20

0,00 €

Collecte (%)

0

0,00 €

Sous total CG

34 650,01 €

Total H.T

103 950,02 €

Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)

83 160,02 €**PLAN DE FINANCEMENT**

Somme à investir

147 840,03 €

Emprunt à 4 % sur 20 ans

147 840,03 €

Annuité

10 750,91 €

Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)

en terme fixe

60 €/an

0,00 €

en redevance (120 m³/foyer)1 €/m³

0,00 €

total

0,00 €

Apport lié aux habitations futures sur 20 ans

en terme fixe

60 €/an

0,00 €

en redevance (120 m³/foyer)1 €/m³

0,00 €

total

0,00 €

Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)

PFAC. hab. exist.

1000,00 €/u

0,00 €

PFAC habitations futures

3000,00 €/u

0,00 €

Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)**10 750,91 €**

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2023

Secteur de Prêlat - Tranche 3 : Réhabilitation du réseau EU (mise en séparatif)

TRAVAUX:

Réseau EU et branchements à créer		250 000,00 €
Coût branchements par logement		
Nbre de logements 2013	45	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	45	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	45	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	2	
Total Travaux H.T		250 000,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		12 500,05 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		26 250,00 €
Montant Global H.T		288 750,05 €
<i>dont réseau de transit:</i>		0,00 €
<i>dont réseau de collecte:</i>		288 750,05 €
<i>dont station d'épuration :</i>		0,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	86 625,02 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		86 625,02 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	43 312,51 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		43 312,51 €

Total H.T		129 937,52 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		103 950,02 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		184 800,03 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		184 800,03 €
Annuité		13 438,64 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		13 438,64 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2023

Secteur de Prêlat - Tranche 1-2 : Réhabilitation du réseau EU (mise en séparatif)

TRAVAUX:

Réseau EU et branchements à créer		115 200,00 €
Coût branchements par logement		
Nbre de logements 2013	25	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	25	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	25	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	1	
Total Travaux H.T		115 200,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		5 760,05 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		12 096,00 €
Montant Global H.T		133 056,05 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>133 056,05 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	39 916,82 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		39 916,82 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	19 958,41 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		19 958,41 €

Total H.T		59 875,22 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		47 900,18 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		85 155,87 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		85 155,87 €
Annuité		6 192,53 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		6 192,53 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
MOYEN TERME - 2023
Hameau de Carisieu : Réhabilitation du réseau EU**TRAVAUX:**

6-Carisieu Nord : Reprise de 95 ml de réseau et création :	Forfait	21 000,00 €
7-Carisieu Sud : Reprise de 130 ml de réseau et création de 8 regards	Forfait	42 000,00 €
Total Travaux H.T		63 000,00 €
Imprévus (20%)		12 600,00 €
Divers (25%)		18 900,00 €

Montant Global H.T		94 500,00 €
dont réseau de transit:		0,00 €
dont réseau de collecte:		94 500,00 €
dont station d'épuration :		0,00 €

SUBVENTIONS:**AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)**

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	28 350,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		28 350,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	14 175,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		14 175,00 €

Total H.T		42 525,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		34 020,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		60 480,00 €
-------------------------	--	--------------------

Emprunt à 4 % sur 20 ans		60 480,00 €
Annuité		4 398,10 €

Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)

en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €

Apport lié aux habitations futures sur 20 ans

en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €

Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)

PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €

Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		4 398,10 €
--	--	-------------------

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2023

Hameau de Sigalet : Création d'un réseau EU et d'une STEP

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	80	14 640,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		14 640,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	95	14 535,00 €
Transit (ml)	150	22 950,00 €
Sous total hors chaussée		37 485,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	10	2 000,00 €
Transit (ml)	110	22 000,00 €
Sous total sous RD		24 000,00 €
Réseau Forte pente (sous chaussée)	238,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	25	5 950,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		5 950,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau forte pente (sous chemin)	225,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
passage de falaise (200 €/ml)	1	15 000,00 €
Station d'épuration à créer	1	60 000,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	9	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	9	18 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	2	
Total Travaux H.T		175 075,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		8 753,75 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		22 320,38 €
Montant Global H.T		206 149,13 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>76 114,50 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>56 797,13 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>72 450,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	22 834,35 €
Station d'assainissement (%)	30	21 735,00 €
Sous total AE		44 569,35 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	11 417,18 €
Station d'assainissement (%)	20	14 490,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		25 907,18 €

Total H.T	70 476,53 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	56 381,22 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	149 767,91 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	149 767,91 €
Annuité	10 891,11 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ² /foyer)	1 €/m ³
total	1 620,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ² /foyer)	1 €/m ³
total	7 200,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	8 341,11 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT			
MOYEN TERME - 2024			
Hameau des petites Champagne : Extension du réseau EU			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	65	11 895,00 €	
Transit (ml)	65	11 895,00 €	
Sous total Sous chaussée		23 790,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total hors chaussée		0,00 €	
Réseau sous chemin	173,00 €/ml		
Collecte (ml)	35	6 055,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total sous chemin		6 055,00 €	
Réseau sous RD	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	240	48 000,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total sous RD		48 000,00 €	
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €	
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €	
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €	
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €	
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Encorbellement		0,00 €	
Station de relevage à déplacer	0	0,00 €	
Station d'épuration à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	2000,00 €/u		
Nbre de logements 2013	8		
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	8	16 000,00 €	
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2023	0		
Total Travaux H.T		93 845,00 €	
Imprévus (5% Step et réseau)		4 692,25 €	
Divers (10% réseau - 15% STEP)		9 853,73 €	
Montant Global H.T		108 390,98 €	
	dont réseau de transit:	13 738,73 €	
	dont réseau de collecte:	94 652,25 €	
	dont station d'épuration :	0,00 €	
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €	
Transit (%)	30	4 121,62 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE		4 121,62 €	
CONSEIL GENERAL - taux 2013			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €	
Transit (%)	15	2 060,81 €	
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €	
Collecte (%)	0	0,00 €	
Sous total CG		2 060,81 €	
Total H.T		6 182,43 €	
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		4 945,94 €	
PLAN DE FINANCEMENT			
Somme à investir		103 445,03 €	
Emprunt à 4 % sur 20 ans		103 445,03 €	
Annuité		7 522,51 €	
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	60 €/an	480,00 €	
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	960,00 €	
total		1 440,00 €	
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	60 €/an	0,00 €	
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €	
total		0,00 €	
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	8 000,00 €	
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €	
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		5 682,51 €	

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2025

Hameau de Torjonas : Extension du réseau EU - Tranche 1 (transit)

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	200	36 600,00 €
Sous total Sous chaussée		36 600,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	305	61 000,00 €
Transit (ml)	2055	411 000,00 €
Sous total sous RD		472 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	335	94 805,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		94 805,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	10	2 530,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		2 530,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	140	50 400,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		50 400,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	2	90 000,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/lu	
Nbre de logements 2012	17	
Nbre de logements 2012 à raccorder	17	34 000,00 €
		0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2022	49	
Total Travaux H.T		780 335,00 €
Divers (5% Step et réseau)		39 016,75 €
Imprévus (10% réseau - 15% STEP)		81 935,18 €
Montant Global H.T		901 286,93 €
dont réseau de transit:		620 928,00 €
dont réseau de collecte:		280 358,93 €
dont station d'épuration :		0,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	186 278,40 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		186 278,40 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	93 139,20 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		93 139,20 €

Total H.T	279 417,60 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	223 534,08 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	677 752,85 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	677 752,85 €
Annuité	49 286,12 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	3 060,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	176 400,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/lu
PFAC habitations futures	3000,00 €/lu
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	33 616,12 €

Simulation de financement de l'assainissement collectif
SANS PARTICIPATION COMMUNALE

***PROJETS D'ASSAINISSEMENT
A LONG TERME***

Les fiches de simulation suivantes concernent les projets d'assainissement collectif existant programmés à long terme sur le syndicat intercommunal des eaux du plateau de Crémieu (SIEPC).

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

LONG TERME - 2026

Hameau de Torjonas : Extension du réseau EU - Tranche 2 (collecte)

TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée			0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total hors chaussée			0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total sous chemin			0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	260		52 000,00 €
Sous total sous RD			52 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml		
Collecte (ml)	795		224 985,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	122		41 236,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)			266 221,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml		
Collecte (ml)	70		17 710,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			17 710,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)			0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorbellement			0,00 €
Station de relevage	0		0,00 €
Station d'épuration à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u		
Nbre de logements 2012	51		
Nbre de logements 2012 à raccorder	51		102 000,00 €
Nouveaux logements d'ici 2022	49		
Total Travaux H.T			437 931,00 €
Divers (5% Step et réseau)			21 896,55 €
Imprévus (10% réseau - 15% STEP)			45 982,76 €
Montant Global H.T			505 810,31 €
	<i>dont réseau de transit:</i>		<i>60 060,00 €</i>
	<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>445 750,31 €</i>
	<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30		0,00 €
Transit (%)	30		18 018,00 €
Station d'assainissement (%)	30		0,00 €
Sous total AE			18 018,00 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15		0,00 €
Transit (%)	15		9 009,00 €
Station d'assainissement (%)	20		0,00 €
Collecte (%)	0		0,00 €
Sous total CG			9 009,00 €
Total H.T			27 027,00 €
Total H.T sécurisé (80% du montant prévisionnel)			21 621,60 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		484 188,71 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		484 188,71 €
Annuité		35 210,16 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	3 060,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	6 120,00 €
total		9 180,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	58 800,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	117 600,00 €
total		176 400,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	51 000,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	147 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		11 720,16 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
LONG TERME - 2026
Hameau de Marignieu : Extension du réseau EU

TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	680	124 440,00 €
Transit (ml)	150	27 450,00 €
Sous total Sous chaussée		151 890,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	345	69 000,00 €
Sous total sous RD		69 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofonde	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage à déplacer	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	21	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	21	42 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	11	
Total Travaux H.T		262 890,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		13 144,50 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		27 603,45 €
Montant Global H.T		303 637,95 €
dont réseau de transit:		111 399,75 €
dont réseau de collecte:		192 238,20 €
dont station d'épuration :		0,00 €

SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	33 419,93 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		33 419,93 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	16 709,96 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		16 709,96 €
Total H.T		50 129,89 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		40 103,91 €

PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		263 534,04 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		263 534,04 €
Annuité		19 164,17 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	1 260,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	2 520,00 €
total		3 780,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	13 200,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	26 400,00 €
total		39 600,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	21 000,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	33 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		11 694,17 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

LONG TERME - 2027

Hameau de Torjonas : Extension du réseau EU - Tranche 3 (collecte)

TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée			0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total hors chaussée			0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total sous chemin			0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total sous RD			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml		
Collecte (ml)	1115		315 545,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0		0,00 €
Transit (ml)	680		192 440,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)			507 985,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	5		1 265,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			1 265,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml		
Collecte (ml)	70		19 110,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)			19 110,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorbellement			0,00 €
Station de relevage	1		45 000,00 €
Station d'épuration à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u		
Nbre de logements 2012	38		
Nbre de logements 2012 à raccorder	38		76 000,00 €
Nouveaux logements d'ici 2022	49		
Total Travaux H.T			649 360,00 €
Divers (5% Step et réseau)			32 468,00 €
Imprévus (10% réseau - 15% STEP)			68 182,80 €
Montant Global H.T			750 010,80 €
	<i>dont réseau de transit:</i>		<i>275 704,28 €</i>
	<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>474 306,53 €</i>
	<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30		0,00 €
Transit (%)	30		82 711,28 €
Station d'assainissement (%)	30		0,00 €
Sous total AE			82 711,28 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15		0,00 €
Transit (%)	15		41 355,64 €
Station d'assainissement (%)	20		0,00 €
Collecte (%)	0		0,00 €
Sous total CG			41 355,64 €
Total H.T			124 066,92 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)			99 253,54 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		650 757,26 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		650 757,26 €
Annuité		47 323,01 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	2 280,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	4 560,00 €
total		6 840,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	58 800,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	117 600,00 €
total		176 400,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	38 000,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	147 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		26 823,01 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

LONG TERME - 2028

Hameau de Sainte Marie de Tortas : Extension du réseau EU et raccordement au réseau du SIAG

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	560	102 480,00 €
Transit (ml)	130	23 790,00 €
Sous total Sous chaussée		126 270,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	95	14 535,00 €
Transit (ml)	195	29 835,00 €
Sous total hors chaussée		44 370,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à créer (100 EH)	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	19	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	19	38 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	
Total Travaux H.T		208 640,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		10 432,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		21 907,20 €
Montant Global H.T		240 979,20 €
dont réseau de transit:		61 936,88 €
dont réseau de collecte:		179 042,33 €
dont station d'épuration :		0,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	18 581,06 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		18 581,06 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	9 290,53 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		9 290,53 €

Total H.T

Total H.T	27 871,59 €
------------------	--------------------

Total H.T sécurisé (80% du montant prévisionnel)

Total H.T sécurisé (80% du montant prévisionnel)	22 297,28 €
---	--------------------

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	218 681,93 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	218 681,93 €
Annuité	15 902,53 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	3 420,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	11 532,53 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

LONG TERME - 2028

Hameau de Certeau : Extension du réseau EU et raccordement au réseau EU du SIAG

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée			0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total hors chaussée			0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total sous chemin			0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	180		36 000,00 €
Sous total sous RD			36 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml		
Collecte (ml)	170		48 110,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0		0,00 €
Transit (ml)	160		45 280,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)			93 390,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)			0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorbellement			0,00 €
Station de relevage	0		0,00 €
Station d'épuration à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u		
Nbre de logements 2013	10		
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	10		20 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0		0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	3		
Total Travaux H.T			149 390,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)			7 469,50 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)			15 685,95 €
Montant Global H.T			172 545,45 €
dont réseau de transit:			93 878,40 €
dont réseau de collecte:			78 667,05 €
dont station d'épuration :			0,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30		0,00 €
Transit (%)	30		28 163,52 €
Station d'assainissement (%)	30		0,00 €
Sous total AE			28 163,52 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15		0,00 €
Transit (%)	15		14 081,76 €
Station d'assainissement (%)	20		0,00 €
Collecte (%)	0		0,00 €
Sous total CG			14 081,76 €

Total H.T			42 245,28 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)			33 796,22 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir			138 749,23 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans			138 749,23 €
Annuité			10 089,83 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	60 €/an		600,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³		1 200,00 €
total			1 800,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	60 €/an		3 600,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³		7 200,00 €
total			10 800,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u		10 000,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u		9 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)			7 069,83 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

LONG TERME - 2028

Hameau de Siccieu Sud : Extension du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	45		8 235,00 €
Transit (ml)	30		5 490,00 €
Sous total Sous chaussée			13 725,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	110		16 830,00 €
Transit (ml)	220		33 660,00 €
Sous total hors chaussée			50 490,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml		
Collecte (ml)	20		3 460,00 €
Transit (ml)	265		45 845,00 €
Sous total sous chemin			49 305,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	180		36 000,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total sous RD			36 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)			0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorbellement			0,00 €
Station de relevage à déplacer	1		35 000,00 €
Station d'épuration à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u		
Nbre de logements 2013	11		
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	11		22 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0		0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	21		
Total Travaux H.T			206 520,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)			10 326,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)			21 684,60 €
Montant Global H.T			238 530,60 €
<i>dont réseau de transit:</i>			<i>138 594,23 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>			<i>99 936,38 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>			<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30		0,00 €
Transit (%)	30		41 578,27 €
Station d'assainissement (%)	30		0,00 €
Sous total AE			41 578,27 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15		0,00 €
Transit (%)	15		20 789,13 €
Station d'assainissement (%)	20		0,00 €
Collecte (%)	0		0,00 €
Sous total CG			20 789,13 €

Total H.T			62 367,40 €
Total H.T sécurité (80% du montant provisionnel)			49 893,92 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir			188 636,68 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans			188 636,68 €
Annuité			13 717,64 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	60 €/an		660,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³		1 320,00 €
total			1 980,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	60 €/an		25 200,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³		50 400,00 €
total			75 600,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u		11 000,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u		63 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)			6 147,64 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

LONG TERME - 2028

Hameau de Le Perray : Extension du réseau EU

TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	140	25 620,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		25 620,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	25	3 825,00 €
Sous total hors chaussée		3 825,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	345	69 000,00 €
Sous total sous RD		69 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	9	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	9	18 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	15	
Total Travaux H.T		116 445,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		5 822,25 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		12 226,73 €
Montant Global H.T		134 493,98 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>84 112,88 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>50 381,10 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	25 233,86 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		25 233,86 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	12 616,93 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		12 616,93 €
Total H.T		37 850,79 €
Total H.T sécurisé (80% du montant prévisionnel)		30 280,64 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		104 213,34 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		104 213,34 €
Annuité		7 578,38 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	540,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	1 080,00 €
total		1 620,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	18 000,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	36 000,00 €
total		54 000,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	9 000,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	45 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		1 908,38 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

LONG TERME - 2029

Secteur de Pré du Sire : Extension du réseau EU

TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	125		22 875,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée			22 875,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	110		16 830,00 €
Transit (ml)	455		69 615,00 €
Sous total hors chaussée			86 445,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	20		3 460,00 €
Sous total sous chemin			3 460,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total sous RD			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)			0,00 €
Passage en Aérien	400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	15		6 000,00 €
Sous total Aérien			6 000,00 €
Station de relevage à déplacer	0		0,00 €
Station d'épuration à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u		
Nbre de logements 2013	4		
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	4		8 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0		0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	6		
Total Travaux H.T			126 780,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)			6 339,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)			13 311,90 €
Montant Global H.T			146 430,90 €
<i>dont réseau de transit:</i>			<i>91 331,63 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>			<i>55 099,28 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>			<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30		0,00 €
Transit (%)	30		27 399,49 €
Station d'assainissement (%)	30		0,00 €
Sous total AE			27 399,49 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15		0,00 €
Transit (%)	15		13 699,74 €
Station d'assainissement (%)	20		0,00 €
Collecte (%)	0		0,00 €
Sous total CG			13 699,74 €

Total H.T			41 099,23 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)			32 879,39 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir			113 551,52 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans			113 551,52 €
Annuité			8 257,46 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	60 €/an		240,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³		480,00 €
total			720,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	60 €/an		7 200,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³		14 400,00 €
total			21 600,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	1000,00 €/u		4 000,00 €
Participation habitations futures	3000,00 €/u		18 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)			5 897,46 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

LONG TERME - 2029

Hameau de Cuinat - Coquier : Extension du réseau EU

TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	290	53 070,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		53 070,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	45	6 885,00 €
Transit (ml)	80	12 240,00 €
Sous total hors chaussée		19 125,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau Forte pente (sous chemin)	225,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	90	20 250,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		20 250,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	8	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	8	16 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	
Total Travaux H.T		108 445,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		5 422,25 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		11 386,73 €
Montant Global H.T		125 253,98 €
dont réseau de transit:		37 525,95 €
dont réseau de collecte:		87 728,03 €
dont station d'épuration :		0,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	11 257,79 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		11 257,79 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	5 628,89 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		5 628,89 €
Total H.T		16 886,68 €
Total H.T sécurisé (80% du montant prévisionnel)		13 509,34 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		111 744,63 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		111 744,63 €
Annuité		8 126,06 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	480,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	960,00 €
total		1 440,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	8 000,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		6 286,06 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

LONG TERME - 2029

Hameau de Cuinat - Coquier Est : Extension du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	150	22 950,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		22 950,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	90	15 570,00 €
Transit (ml)	80	13 840,00 €
Sous total sous chemin		29 410,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau Forte pente (sous chemin)	225,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	40	9 000,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		9 000,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	5	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	5	10 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	
Total Travaux H.T		71 360,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		3 568,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		7 492,80 €
Montant Global H.T		82 420,80 €
dont réseau de transit:		26 380,20 €
dont réseau de collecte:		56 040,60 €
dont station d'épuration :		0,00 €

SUBVENTIONS:**AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)**

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	7 914,06 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		7 914,06 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	3 957,03 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		3 957,03 €

Total H.T	11 871,09 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	9 496,87 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	72 923,93 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	72 923,93 €
Annuité	5 303,02 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	900,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	4 153,02 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

LONG TERME - 2029

Hameau de Montière : Extension du réseau EU

TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée			0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total hors chaussée			0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total sous chemin			0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total sous RD			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml		
Collecte (ml)	110		31 130,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0		0,00 €
Transit (ml)	120		33 960,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)			65 090,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)			0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorbellement			0,00 €
Station de relevage	0		0,00 €
Station d'épuration à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u		
Nbre de logements 2013	6		
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	6		12 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0		0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0		
Total Travaux H.T			77 090,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)			3 854,50 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)			8 094,45 €
Montant Global H.T			89 038,95 €
dont réseau de transit:			39 223,80 €
dont réseau de collecte:			49 815,15 €
dont station d'épuration :			0,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30		0,00 €
Transit (%)	30		11 767,14 €
Station d'assainissement (%)	30		0,00 €
Sous total AE			11 767,14 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15		0,00 €
Transit (%)	15		5 883,57 €
Station d'assainissement (%)	20		0,00 €
Collecte (%)	0		0,00 €
Sous total CG			5 883,57 €
Total H.T			17 650,71 €
Total H.T sécurisé (80% du montant prévisionnel)			14 120,57 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		74 918,38 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		74 918,38 €
Annuité		5 448,06 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	360,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	720,00 €
total		1 080,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	6 000,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		4 068,06 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

LONG TERME - 2029

Hameau de Les Broses Nord : Extension du réseau EU

TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	166	30 378,00 €
Sous total Sous chaussée		30 378,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	80	12 240,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		12 240,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	70	12 110,00 €
Sous total sous chemin		12 110,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofonde)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	4	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	4	8 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	2	
Total Travaux H.T		62 728,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		3 136,40 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		6 586,44 €
Montant Global H.T		72 450,84 €
dont réseau de transit:		49 073,64 €
dont réseau de collecte:		23 377,20 €
dont station d'épuration :		0,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	14 722,09 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		14 722,09 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	7 361,05 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		7 361,05 €

Total H.T	22 083,14 €
Total H.T sécurisé (80% du montant prévisionnel)	17 666,51 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	54 784,33 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	54 784,33 €
Annuité	3 983,91 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	720,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	7 200,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	2 583,91 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

LONG TERME - 2029

Hameau de Jannay : Extension du réseau EU

TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée			0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	165		25 245,00 €
Transit (ml)	205		31 365,00 €
Sous total hors chaussée			56 610,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total sous chemin			0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	10		2 000,00 €
Sous total sous RD			2 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)			0,00 €
Réseau Forte pente (hors chaussée)	198,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	65		12 870,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			12 870,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)			0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorbellement			0,00 €
Station de relevage	0		0,00 €
Station d'épuration à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u		
Nbre de logements 2013	4		
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	4		8 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0		0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	1		
Total Travaux H.T			79 480,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)			3 974,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)			8 345,40 €
Montant Global H.T			91 799,40 €
dont réseau de transit:			53 401,43 €
dont réseau de collecte:			38 397,98 €
dont station d'épuration :			0,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30		0,00 €
Transit (%)	30		16 020,43 €
Station d'assainissement (%)	30		0,00 €
Sous total AE			16 020,43 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15		0,00 €
Transit (%)	15		8 010,21 €
Station d'assainissement (%)	20		0,00 €
Collecte (%)	0		0,00 €
Sous total CG			8 010,21 €

Total H.T			24 030,64 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)			19 224,51 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir			72 574,89 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans			72 574,89 €
Annuité			5 277,64 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	60 €/an		240,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³		480,00 €
total			720,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	60 €/an		1 200,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³		2 400,00 €
total			3 600,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u		4 000,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u		3 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)			4 117,64 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

LONG TERME - 2029

Hameau de Bonnardelle : Extension du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	95	17 385,00 €
Sous total Sous chaussée		17 385,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	35	5 355,00 €
Sous total hors chaussée		5 355,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	175	30 275,00 €
Transit (ml)	130	22 490,00 €
Sous total sous chemin		52 765,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Passage de ruisseau Aérien	1000,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Passage de ruisseau Aérien		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	6	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	6	12 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	
Total Travaux H.T		87 505,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		4 375,25 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		9 188,03 €
Montant Global H.T		101 068,28 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>52 240,65 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>48 827,63 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	15 672,20 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		15 672,20 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	7 836,10 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		7 836,10 €

Total H.T	23 508,29 €
Total H.T sécurisé (80% du montant prévisionnel)	18 806,63 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	82 261,64 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	82 261,64 €
Annuité	5 982,06 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	1 080,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³
total	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	4 602,06 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

LONG TERME - 2029

Hameau de Jannay Est : Extension du réseau EU

TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	50	9 150,00 €
Sous total Sous chaussée		9 150,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	40	8 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		8 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Fonçage	1000,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	10	10 000,00 €
Sous total Encobernement		10 000,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	2	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	2	4 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	
Total Travaux H.T		31 150,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		1 557,50 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		3 270,75 €
Montant Global H.T		35 978,25 €
dont réseau de transit:		22 118,25 €
dont réseau de collecte:		13 860,00 €
dont station d'épuration :		0,00 €

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	6 635,48 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		6 635,48 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	3 317,74 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		3 317,74 €

Total H.T	9 953,21 €
Total H.T sécurité (80% du montant provisionnel)	7 962,57 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir	28 015,68 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans	28 015,68 €
Annuité	2 037,30 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³
total	360,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans	
en terme fixe	60 €/an
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³
total	0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)	
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u
PFAC habitations futures	3000,00 €/u
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)	1 577,30 €

SYNTHESE DES TRAVAUX ET SIMULATIONS FINANCIERES SANS INTEGRER LES PARTICIPATIONS COMMUNALES :

Commune d'Annoisin-Châtelans :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer (par an)
Court Terme	STEP de Michalieu	Réhabilitation/Extension de la STEP	667 144 €	2 768 €/logement	29 110,00 €
Court Terme	Annoisin	Réhabilitation du réseau EU	12 128 €	-	565,00 €
Court Terme	Molossieu - Michalieu	Réhabilitation du réseau EU	188 370 €	-	8 767,00 €
TOTAL ANNOISIN CHATELANS :			867 642,00 €		38 442,00 €

Commune de La Balme Les Grottes :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer
Court Terme	STEP de Travers	Réhabilitation de la STEP	82 297 €	2 166 €/logement	3 591,00 €
Court Terme	STEP de la Brosse	Réhabilitation de la STEP	112 623 €	2 964 €/logement	4 915,00 €
Moyen Terme	Lotissement du Parc	Mise en séparatif du réseau unitaire	535 261 €	-	24 912,00 €
Moyen Terme	Chef-Lieu1 – RD 65L	Réhabilitation du réseau EU	11 250 €	-	525,00 €
Moyen Terme	Chef-Lieu2	Réhabilitation du réseau EU	70 143 €	-	3 265,00 €
Moyen Terme	Chef-Lieu3	Réhabilitation du réseau EU	42 275 €	-	1 967,00 €
Moyen Terme	Pré du Sire	Extension du réseau EU	146 431 €	14 643 €/logement	2 015,00 €
TOTAL LA BALME LES GROTTES :			1 000 280 €		41 190,00 €

Commune de Dizimieu :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer
Moyen Terme	Blieux	Extension du réseau EU	339 437 €	7 379 €/logement	4 228,00 €
Moyen Terme	Sigalet	Création d'un réseau EU et d'une STEP	206 150 €	18 740 €/logement	3 448,00 €
Moyen Terme	Cuinat et Coquier	Extension du réseau EU	125 254 €	15 657 €/logement	2 714,00 €
Moyen Terme	Cuinat et Coquier Est	Extension du réseau EU	82 421 €	16 484 €/logement	1 803,00 €
Moyen Terme	Jannay	Extension du réseau EU	91 799 €	18 359 €/logement	1 724,00 €
Moyen Terme	Bonnardelle	Extension du réseau EU	101 068 €	16 844 €/logement	1 980,00 €
Moyen Terme	Jannay Est	Extension du réseau EU	35 978 €	17 989 €/logement	682,00 €
TOTAL DIZIMIEU :			982 107 €		16 579,00 €

Commune d'Hières sur Amby :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer
Court Terme	Saint Etienne d'Hières	Extension du réseau EU	193 475 €	3 120 €/logement	2 365,00 €
Court Terme	Prelat1-1	Mise en séparatif du réseau unitaire	236 544 €	-	11 010,00 €
Court Terme	Prelat1-2	Mise en séparatif du réseau unitaire	133 056 €	-	6 193,00 €
Moyen Terme	Prelat2	Mise en séparatif du réseau unitaire	231 000 €	-	10 751,00 €
Moyen Terme	Prelat3	Mise en séparatif du réseau unitaire	288 750 €	-	13 439,00 €
Moyen Terme	Les Petites Champagnes	Extension du réseau EU	108 390 €	13 548 €/logement	2 413,00 €
Moyen Terme	Marignieu	Extension du réseau EU	303 638 €	9 488 €/logement	3 400,00 €
TOTAL HIERES SUR AMBY :			1 494 853 €		49 573,00 €

Commune de Leyrieu :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer
Court Terme	Les Plantées	Extension du réseau EU	416 586 €	18 936 €/logement	6 978,00 €
Court Terme	Les Perrières	Mise en séparatif du réseau unitaire	246 286 €	7 969 €/logement	2 785,00 €
Moyen Terme	Certeau	Mise en séparatif du réseau unitaire	172 545 €	13 272 €/logement	3 639,00 €
Moyen Terme	Sainte Marie de Tortas	Mise en séparatif du réseau unitaire	240 979 €	12 683 €/logement	4 747,00 €
TOTAL LEYRIEU :			1 076 396 €		18 149,00 €

Commune d'Optevoz :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer
En cours	STEP d'Optevoz	Réhabilitation/Extension de la STEP	1 131 260 €	2 961 €/logement	49 360,00 €
Court Terme	Rue Pachot d'Arzac et François Daubigny	Réhabilitation du réseau EU	286 488 €	-	13 335,00 €
Moyen Terme	Les Planches	Création d'un réseau EU et d'une STEP	124 368 €	20 728 €/logement	2 500,00 €
TOTAL OPTÉVOZ :			1 542 116 €		68 340,00 €

Commune de Parmilieu :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer (par an)
Court Terme	STEP de Parmilieu	Réhabilitation de la STEP	806 600 €	942 €/logement	35 195,00 €
Court Terme	Pressieu	Réhabilitation du réseau EU existant	57 900 €	-	2 695,00 €
Moyen Terme	Les Brosses - Chanoz	Extension du réseau EU	548 977 €	12 766 €/logement	8 818,00 €
Moyen Terme	Montière	Extension du réseau EU	89 040 €	14 840 €/logement	1 712,00 €
Moyen Terme	Les Brosses Nord	Extension du réseau EU	72 452 €	12 075 €/logement	838,00 €
TOTAL PARMILIEU :			1 574 969 €		49 258,00 €

Commune de Saint-Baudille de la Tour :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer (par an)
Court Terme	STEP de Saint Baudille	Réhabilitation/Extension de la STEP	1 062 600 €	2 653 €/logement	46 363,00 €
Moyen Terme	Surbaix	Réhabilitation du réseau EU existant	106 283 €	-	4 948,00 €
Moyen Terme	Villeuneuve, Baix	Réhabilitation du réseau EU existant	353 979 €	-	16 475,00 €
Moyen Terme	Baix	Étanchéification d'un regard	1 760 €	-	81,91 €
Moyen Terme	Villeneuve	Étanchéification d'un regard	1 760 €	-	81,91 €
Moyen Terme	Surbaix	Étanchéification d'un regard	1 760 €	-	81,91 €
Moyen Terme	Torjonas – Tranche 1	Extension du réseau EU et raccordement vers la STEP de Saint Baudille	901 287 €	-	10 017,00 €
Moyen Terme	Torjonas – Tranche 2	Extension du réseau EU et raccordement vers la STEP de Saint Baudille	505 810 €	9 918 €/logement	- 2 756,00 €
Moyen Terme	Torjonas – Tranche 3	Extension du réseau EU et raccordement vers la STEP de Saint Baudille	750 011 €	19 737 €/logement	5 493,00 €
TOTAL SAINT BAUDILLE DE LA TOUR :			3 685 250 €		80 732,00 €

Commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer (par an)
Court Terme	Siccieu	Réhabilitation du réseau EU existant	102 900 €	-	4 790,00 €
Court Terme	Siccieu	Etanchéification d'un regard	1 760 €	-	81,91 €
Moyen Terme	Carisieu	Réhabilitation du réseau EU existant	94 500 €	-	4 398,00 €
Moyen Terme	Siccieu Sud	Extension du réseau EU	238 530 €	11 360 €/logement	-37,00 €
Moyen Terme	Le Perray	Extension du réseau EU	134 494 €	5 604 €/logement	- 1 329,00 €
Moyen Terme	Saint Julien	Création réseau EU et STEP	443 397 €	12 668 €/logement	7 577,00 €
TOTAL SICCIEU SAINT-JULIEN ET CARISIEU :			1 015 581 €		15 481,00 €

Commune de Verna :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer (par an)
En cours	STEP de Verna	Réhabilitation de la STEP	274 700 €	2 641 €/logement	11 986,00 €
TOTAL VERNA :			274 700 €		11 986,00 €

Commune de Vertrieu :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer (par an)
Moyen Terme	STEP de Vertrieu	Réhabilitation de la STEP + réseau EU + DO	1 294 125 €	3 921 €/logement	64 003,00 €
TOTAL VERTRIEU :			1 294 125 €		64 003,00 €

Simulation de financement de l'assainissement collectif
AVEC PARTICIPATION COMMUNALE (Extension de réseau)

***PROJETS D'ASSAINISSEMENT
A COURT TERME***

Les fiches de simulation suivantes concernent les projets d'assainissement collectif existant programmés à court terme sur le syndicat intercommunal des eaux du plateau de Crémieu (SIEPC).

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISEMENT		
EN COURS - 2013/2014		
Réhabilitation de la station d'épuration d'Optevoz		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à réhabiliter	1	1 044 260,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	315	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	67	
Total Travaux H.T		1 044 260,00 €
		0,00 €
Divers		87 000,00 €
Montant Global H.T		1 131 260,00 €
	dont réseau de transit:	0,00 €
	dont réseau de collecte:	0,00 €
	dont station d'épuration :	1 131 260,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	339 378,00 €
Sous total AE		339 378,00 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	226 252,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		226 252,00 €
Total H.T		565 630,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		452 504,00 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		678 756,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		678 756,00 €
Annuité		49 359,07 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		49 359,07 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT		
EN COURS - 2013/2014		
Réhabilitation de la STEP de Verna		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à réhabiliter	1	246 100,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	94	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	10	
Total Travaux H.T		246 100,00 €
Divers		28 600,00 €
Montant Global H.T		274 700,00 €
dont réseau de transit:		0,00 €
dont réseau de collecte:		0,00 €
dont station d'épuration :		274 700,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	82 410,00 €
Sous total AE		82 410,00 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	54 940,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		54 940,00 €
Total H.T		137 350,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		109 880,00 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		164 820,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		164 820,00 €
Annuité		11 985,70 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		11 985,70 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COURT TERME - 2014
Réhabilitation de la STEP de Parmilieu

TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à réhabiliter	1	686 100,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	238	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	51	
Total Travaux H.T		686 100,00 €
Divers		120 500,00 €
Montant Global H.T		806 600,00 €
dont réseau de transit:		0,00 €
dont réseau de collecte:		0,00 €
dont station d'épuration :		806 600,00 €

SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	241 980,00 €
Sous total AE		241 980,00 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	161 320,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		161 320,00 €
Total H.T		403 300,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		322 640,00 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		483 960,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		483 960,00 €
Annuité		35 193,53 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		35 193,53 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT		
COURT TERME - 2016		
Réhabilitation du réseau EU		
TRAVAUX:		
1-Reprise du réseau sur 575 ml et création de 9 regards pour le raccordement de 9 branchements borgnes isolés	Forfait	133 000,00 €
2-Reprise sur 315ml de réseau et création de 5 regards pour raccorder des branchements isolés	Forfait	73 000,00 €
3-Reprise d'un regard (Etanchéification)	Forfait	1 600,00 €
Total Travaux H.T		207 600,00 €
Imprévus (20%)		41 520,00 €
Divers (15%)		37 368,00 €
Montant Global H.T		286 488,00 €
	dont réseau de transit:	0,00 €
	dont réseau de collecte:	286 488,00 €
	dont station d'épuration :	0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	85 946,40 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		85 946,40 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	42 973,20 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		42 973,20 €
Total H.T		128 919,60 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		103 135,68 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		183 352,32 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		183 352,32 €
Annuité		13 333,36 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		13 333,36 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT		
COURT TERME - 2016		
Hameau de Carisieu : Réhabilitation du réseau EU		
TRAVAUX:		
6-Carisieu Nord : Reprise de 95 ml de réseau et création d'	Forfait	21 000,00 €
7-Carisieu Sud : Reprise de 130 ml de réseau et création de 8 regards	Forfait	42 000,00 €
Total Travaux H.T		63 000,00 €
Imprévus (20%)		12 600,00 €
Divers (25%)		18 900,00 €
Montant Global H.T		94 500,00 €
	dont réseau de transit:	0,00 €
	dont réseau de collecte:	94 500,00 €
	dont station d'épuration :	0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	28 350,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		28 350,00 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	14 175,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		14 175,00 €
Total H.T		42 525,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		34 020,00 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		60 480,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		60 480,00 €
Annuité		4 398,10 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		4 398,10 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISEMENT		
COURT TERME - 2016		
Hameau de SICCIEU : Réhabilitation du réseau EU		
TRAVAUX:		
1-Reprise sur 140 ml de réseau, étanchéification du regard R12, 1 micro fissure et 2 branchements borgnes	Forfait	33 500,00 €
2-Création d'un regard et reprise des branchements	Forfait	5 000,00 €
3-Reprise sur 10ml en aval du regard R8	Forfait	5 000,00 €
4-Reprise sur 80ml, étanchéification du regard R1 et création de 2 regards	Forfait	21 500,00 €
5-Reprise d'un rgard - étanchéification	Forfait	2 000,00 €
6-Reprise d'un rgard - étanchéification	Forfait	1 600,00 €
Total Travaux H.T		68 600,00 €
Imprévus (20%)		13 720,00 €
Divers (25%)		20 580,00 €
Montant Global H.T		102 900,00 €
	dont réseau de transit:	0,00 €
	dont réseau de collecte:	102 900,00 €
	dont station d'épuration :	0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	30 870,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		30 870,00 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	15 435,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		15 435,00 €
Total H.T		46 305,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		37 044,00 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		65 856,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		65 856,00 €
Annuité		4 789,04 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		4 789,04 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT		
COURT TERME - 2016		
Hameau de PRESSIEU : Réhabilitation du réseau EU		
TRAVAUX:		
1-Reprise de 60ml de réseau, étanchéification de 2 regards et création de 2 regards pour reprise des branchements borgnes	Forfait	19 000,00 €
2-Création de 6 regards et reprise des branchements	Forfait	18 000,00 €
3-Reprise d'un regard (Etanchéification)	Forfait	1 600,00 €
Total Travaux H.T		38 600,00 €
Imprévus (20%)		7 720,00 €
Divers (25%)		11 580,00 €
Montant Global H.T		57 900,00 €
	dont réseau de transit:	0,00 €
	dont réseau de collecte:	57 900,00 €
	dont station d'épuration :	0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	17 370,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		17 370,00 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	8 685,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		8 685,00 €
Total H.T		26 055,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		20 844,00 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		37 056,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		37 056,00 €
Annuité		2 694,71 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		2 694,71 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COURT TERME - 2017
Réhabilitation/Extension de la STEP de Michalieu

TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Sous chaussée			0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total hors chaussée			0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total sous chemin			0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total sous RD			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)			0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorbellement			0,00 €
Station de relevage	0		0,00 €
Station d'épuration à créer - 750 EH	1		750 000,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u		
Nbre de logements 2013	204		
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0		0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0		0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	40		
Total Travaux H.T			750 000,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)			37 500,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)			118 125,00 €
Montant Global H.T			905 625,00 €
	dont réseau de transit:		0,00 €
	dont réseau de collecte:		0,00 €
	dont station d'épuration :		905 625,00 €
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30		0,00 €
Transit (%)	30		0,00 €
Station d'assainissement (%)	30		271 687,50 €
Sous total AE			271 687,50 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15		0,00 €
Transit (%)	15		0,00 €
Station d'assainissement (%)	20		181 125,00 €
Collecte (%)	0		0,00 €
Sous total CG			181 125,00 €
Total H.T			452 812,50 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)			362 250,00 €
PLAN DE FINANCEMENT			
Somme à investir			543 375,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans			543 375,00 €
Annuité			39 514,18 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	60 €/an		0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³		0,00 €
total			0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	60 €/an		0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³		0,00 €
total			0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
Coût branch. hab. exist.	1000,00 €/u		0,00 €
Participation habitations futures	3000,00 €/u		0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)			39 514,18 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COURT TERME - 2017
Hameau de Molossieu - Michalieu : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:		
1-Contrôle de 25 branchements	Forfait	2 500,00 €
2-Reprise sur 115ml de réseau, création de 4 regards et reprises des branchements borgnes	Forfait	31 000,00 €
3-Reprise de regard et de la canalisation sur 5ml	Forfait	10 000,00 €
4-Reprise de 120ml de réseau et remise à niveau du regard R18	Forfait	25 500,00 €
5- 4 reprises ponctuelles isolées	Forfait	30 000,00 €
6- Reprise d'un regard (étanchéification) et de la canalisation sur 5ml	Forfait	5 000,00 €
7- Reprise d'un regard (étanchéification)	Forfait	5 000,00 €
8- Reprise du réseau sur 15ml à partir du regard R11	Forfait	10 000,00 €
9- Reprise d'un regard 'étanchéification et de la canalisation sur 10ml	Forfait	10 000,00 €
10- Fraisage et lissage des parois à chaque dépôt adhérent ou concrétion	Forfait	7 500,00 €
Total Travaux H.T		136 500,00 €
Imprévus (20%)		27 300,00 €
Divers (15%)		24 570,00 €
Montant Global H.T		188 370,00 €
	dont réseau de transit:	0,00 €
	dont réseau de collecte:	188 370,00 €
	dont station d'épuration :	0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	56 511,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		56 511,00 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	28 255,50 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		28 255,50 €
Total H.T		84 766,50 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		67 813,20 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		120 556,80 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		120 556,80 €
Annuité		8 766,88 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		8 766,88 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISEMENT
COURT TERME - 2017
Hameau d'Annoisin : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	250,00 €/ml	
Collecte (ml)	30	7 500,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		7 500,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Reprise de regard	3	3 000,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2012	0	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2022	0	
Total Travaux H.T		10 500,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		525,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		1 102,50 €
Montant Global H.T		12 127,50 €
dont réseau de transit:		3 465,00 €
dont réseau de collecte:		8 662,50 €
dont station d'épuration :		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	3 638,25 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		3 638,25 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	1 819,13 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		1 819,13 €
Total H.T		5 457,38 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		4 365,90 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		7 761,60 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		7 761,60 €
Annuité		564,42 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		564,42 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISEMENT		
COURT TERME - 2017		
Hameau de Saint-Etienne d'Hyères : Extension du réseau EU		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	300	54 900,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		54 900,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	300	45 900,00 €
Sous total hors chaussée		45 900,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	270	46 710,00 €
Sous total sous chemin		46 710,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	20	4 000,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		4 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	1	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	54	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	8	16 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	8	
Total Travaux H.T		167 510,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		8 375,50 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		17 588,55 €
Montant Global H.T		193 474,05 €
dont réseau de transit:		106 964,55 €
dont réseau de collecte:		86 509,50 €
dont station d'épuration :		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	32 089,37 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		32 089,37 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	16 044,68 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		16 044,68 €
Total H.T		48 134,05 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		38 507,24 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		154 966,81 €
Participation communale		73 483,41 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		81 483,41 €
Annuité		5 925,47 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	480,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	960,00 €
total		1 440,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	9 600,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	19 200,00 €
total		28 800,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist. (déduction part communale)	1000,00 €/u	4 000,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	24 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		2 365,47 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COURT TERME - 2018
Hameau de Travers : Réhabilitation de la STEP

TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Réhabilitation de la STEP	1	68 155,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	34	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	4	
Total Travaux H.T		68 155,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		3 407,75 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		10 734,41 €
Montant Global H.T		82 297,16 €
dont réseau de transit:		0,00 €
dont réseau de collecte:		0,00 €
dont station d'épuration :		82 297,16 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	24 689,15 €
Sous total AE		24 689,15 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	16 459,43 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		16 459,43 €
Total H.T		41 148,58 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		32 918,87 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		49 378,30 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		49 378,30 €
Annuité		3 590,79 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		3 590,79 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COURT TERME - 2018
Hameau de La Brosse : Réhabilitation de la STEP

TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Réhabilitation de la STEP	1	93 270,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	34	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	4	
Total Travaux H.T		93 270,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		4 663,50 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		14 690,03 €
Montant Global H.T		112 623,53 €
dont réseau de transit:		0,00 €
dont réseau de collecte:		0,00 €
dont station d'épuration :		112 623,53 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	33 787,06 €
Sous total AE		33 787,06 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	22 524,71 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		22 524,71 €
Total H.T		56 311,76 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		45 049,41 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		67 574,12 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		67 574,12 €
Annuité		4 913,98 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		4 913,98 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT		
COURT TERME - 2018		
Secteur de Prêlat - Tranche 1-1 : Réhabilitation du réseau EU (mise en séparatif)		
TRAVAUX:		
Réseau EU et branchements à créer		204 800,00 €
Nbre de logements 2013	25	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	25	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	25	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	
Total Travaux H.T		204 800,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		10 240,05 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		21 504,00 €
Montant Global H.T		236 544,05 €
	dont réseau de transit:	0,00 €
	dont réseau de collecte:	236 544,05 €
	dont station d'épuration :	0,00 €

SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	70 963,22 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		70 963,22 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	35 481,61 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		35 481,61 €
Total H.T		106 444,82 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		85 155,86 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		151 388,19 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		151 388,19 €
Annuité		11 008,94 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		11 008,94 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COURT TERME - 2018
Hameau de Les Plantées : Extension du réseau EU

TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	405	74 115,00 €
Transit (ml)	10	1 830,00 €
Sous total Sous chaussée		75 945,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	670	102 510,00 €
Sous total hors chaussée		102 510,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	200	34 600,00 €
Transit (ml)	125	21 625,00 €
Sous total sous chemin		56 225,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	200	40 000,00 €
Transit (ml)	10	2 000,00 €
Sous total sous RD		42 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau Forte en pente	238,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage à créer	1	40 000,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	22	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	22	44 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	8	
Total Travaux H.T		360 680,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		18 034,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		37 871,40 €
Montant Global H.T		416 585,40 €
dont réseau de transit:		193 999,58 €
dont réseau de collecte:		222 585,83 €
dont station d'épuration :		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	58 199,87 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		58 199,87 €
CONSEIL GENERAL - Taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	29 099,94 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		29 099,94 €
Total H.T		87 299,81 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		69 839,85 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		346 745,55 €
Participation communale		162 372,78 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		184 372,78 €
Annuité		13 407,57 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	1 320,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	2 640,00 €
total		3 960,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	9 600,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	19 200,00 €
total		28 800,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist. (déduction part communale)	1000,00 €/u	11 000,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	24 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		6 977,57 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT		
COURT TERME - 2018		
Hameau de Les Perrières : Extension du réseau EU		
TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	750	137 250,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		137 250,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	55	8 415,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		8 415,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau Forte en pente	238,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	15	3 570,00 €
Sous total Encorbellement		3 570,00 €
Station de relevage à créer	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	32	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	32	64 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	3	
Total Travaux H.T		213 235,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		10 661,75 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		22 389,68 €
Montant Global H.T		246 286,43 €
dont réseau de transit:		4 123,35 €
dont réseau de collecte:		242 163,08 €
dont station d'épuration :		0,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	1 237,01 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		1 237,01 €
CONSEIL GENERAL - Taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	618,50 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		618,50 €
Total H.T		1 855,51 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		1 484,41 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		244 802,02 €
Participation communale		106 401,01 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		138 401,01 €
Annuité		10 064,51 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	1 920,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	3 840,00 €
total		5 760,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	3 600,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	7 200,00 €
total		10 800,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist. (déduction part communale)	1000,00 €/u	16 000,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	9 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		2 784,51 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COURT TERME - 2018
Secteur de Prélat - Tranche 1-2 : Réhabilitation du réseau EU (mise en séparatif)

TRAVAUX:			
Réseau EU et branchements à créer			115 200,00 €
Coût branchements par logement			
Nbre de logements 2013	25		
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	25		0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	25		0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	1		
Total Travaux H.T			115 200,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)			5 760,05 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)			12 096,00 €
Montant Global H.T			133 056,05 €
dont réseau de transit:			0,00 €
dont réseau de collecte:			133 056,05 €
dont station d'épuration :			0,00 €
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30		39 916,82 €
Transit (%)	30		0,00 €
Station d'assainissement (%)	30		0,00 €
Sous total AE			39 916,82 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15		19 958,41 €
Transit (%)	15		0,00 €
Station d'assainissement (%)	20		0,00 €
Collecte (%)	0		0,00 €
Sous total CG			19 958,41 €
Total H.T			59 875,22 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)			47 900,18 €
PLAN DE FINANCEMENT			
Somme à investir			85 155,87 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans			
Annuité			6 192,53 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	60 €/an		0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³		0,00 €
total			0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	60 €/an		0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³		0,00 €
total			0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u		0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u		0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)			6 192,53 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
COURT TERME - 2019
Réhabilitation/Extension de la STEP de Baix

TRAVAUX:		
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à réhabiliter	1	880 000,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	197	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	30	
Total Travaux H.T		880 000,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		44 000,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		138 600,00 €
Montant Global H.T		1 062 600,00 €
dont réseau de transit:		0,00 €
dont réseau de collecte:		0,00 €
dont station d'épuration :		1 062 600,00 €
SUBVENTIONS:		
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	318 780,00 €
Sous total AE		318 780,00 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013		
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	212 520,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		212 520,00 €
Total H.T		531 300,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		425 040,00 €
PLAN DE FINANCEMENT		
Somme à investir		637 560,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		637 560,00 €
Annuité		46 363,30 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		46 363,30 €

Simulation de financement de l'assainissement collectif
AVEC PARTICIPATION COMMUNALE (Extension de réseau)

***PROJETS D'ASSAINISSEMENT
A MOYEN TERME***

Les fiches de simulation suivantes concernent les projets d'assainissement collectif existant programmés à moyen terme sur le syndicat intercommunal des eaux du plateau de Crémieu (SIEPC).

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2020

Réhabilitation de la STEP de Vertrieu

TRAVAUX:

Déversoir d'orage à créer		150 000,00 €
Réseau EU + Poste de Refoulement		500 000,00 €
Station d'épuration à réhabiliter 700 EH		450 000,00 €
Nbre de logements 2013	273	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	48	
Total Travaux H.T		1 100 000,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		55 000,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		139 125,00 €
Montant Global H.T		1 294 125,00 €
	<i>dont réseau de transit:</i>	<i>650 000,00 €</i>
	<i>dont réseau de collecte:</i>	<i>0,00 €</i>
	<i>dont station d'épuration :</i>	<i>450 000,00 €</i>

SUBVENTIONS:**AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)**

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	195 000,00 €
Station d'assainissement (%)	30	135 000,00 €
Sous total AE		330 000,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	97 500,00 €
Station d'assainissement (%)	20	90 000,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		187 500,00 €

Total H.T	517 500,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	414 000,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		880 125,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		880 125,00 €
Annuité		64 002,61 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u (-2000 €)	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		64 002,61 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2020

Hameau de Torjonas : Extension du réseau EU - Tranche 2 (collecte)

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €

Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €

Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €

Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	260	52 000,00 €
Sous total sous RD		52 000,00 €

Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	795	224 985,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	122	41 236,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		266 221,00 €

Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	70	17 710,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		17 710,00 €

Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €

Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €

Station de relevage	0	0,00 €
---------------------	---	---------------

Station d'épuration à créer	0	0,00 €
-----------------------------	---	---------------

Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2012	51	
Nbre de logements 2012 à raccorder	51	102 000,00 €

Nouveaux logements d'ici 2022	49	
-------------------------------	----	--

Total Travaux H.T		437 931,00 €
Divers (5% Step et réseau)		21 896,55 €
Imprévus (10% réseau - 15% STEP)		45 982,76 €

Montant Global H.T		505 810,31 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>60 060,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>445 750,31 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	18 018,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		18 018,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	9 009,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		9 009,00 €

Total H.T		27 027,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		21 621,60 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		484 188,71 €
Participation communale		216 594,35 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		267 594,35 €
Annuité		19 459,44 €

Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	3 060,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	6 120,00 €
total		9 180,00 €

Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	58 800,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	117 600,00 €
total		176 400,00 €

Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist. (déduction part communale)	1000,00 €/u	25 500,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	147 000,00 €

Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		-2 755,56 €
--	--	--------------------

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2021

Lotissement du Parc : Réhabilitation du réseau (mise en séparatif)

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	975	178 425,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		178 425,00 €

Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	85	13 005,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		13 005,00 €

Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €

Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €

Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €

Station de relevage à déplacer	0	0,00 €
--------------------------------	---	---------------

Station d'épuration à créer	0	0,00 €
-----------------------------	---	---------------

Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	68	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	68	136 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	68	136 000,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	6	

Total Travaux H.T		463 430,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		23 171,50 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		48 660,15 €

Montant Global H.T		535 261,65 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>535 261,65 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	160 578,50 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		160 578,50 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	80 289,25 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		80 289,25 €

Total H.T		240 867,74 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		192 694,19 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		342 567,46 €
-------------------------	--	---------------------

Emprunt à 4 % sur 20 ans		342 567,46 €
Annuité		24 911,47 €

Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)

en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €

Apport lié aux habitations futures sur 20 ans

en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €

Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)

PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €

Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		24 911,47 €
--	--	--------------------

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2021

Chef Lieu 2 : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	310	56 730,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		56 730,00 €

Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €

Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €

Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €

Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €

Station de relevage à déplacer	0	0,00 €
--------------------------------	---	---------------

Station d'épuration à créer	0	0,00 €
-----------------------------	---	---------------

Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	2	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	2	4 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	

Total Travaux H.T		60 730,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		3 036,50 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		6 376,65 €

Montant Global H.T		70 143,15 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>70 143,15 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	21 042,95 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		21 042,95 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	10 521,47 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		10 521,47 €

Total H.T		31 564,42 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		25 251,53 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		44 891,62 €
-------------------------	--	--------------------

Emprunt à 4 % sur 20 ans		44 891,62 €
Annuité		3 264,51 €

Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)

en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ² /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €

Apport lié aux habitations futures sur 20 ans

en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ² /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €

Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)

PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €

Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		3 264,51 €
--	--	-------------------

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
MOYEN TERME - 2021

Chef Lieu RD65L : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

1-Reprise sur 15ml de réseau, reprise du regard EU1 (étanchéification), reprise du piquage EP dans un exutoire EP (fossé, réseau EP, etc.)	Forfait	7 500,00 €
Total Travaux H.T		7 500,00 €
Imprévus (20%)		1 500,00 €
Divers (25%)		2 250,00 €
Montant Global H.T		11 250,00 €
	<i>dont réseau de transit:</i>	<i>0,00 €</i>
	<i>dont réseau de collecte:</i>	<i>11 250,00 €</i>
	<i>dont station d'épuration :</i>	<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:**AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)**

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	3 375,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		3 375,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	1 687,50 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		1 687,50 €

Total H.T		5 062,50 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		4 050,00 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		7 200,00 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		7 200,00 €
Annuité		523,58 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		523,58 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2021

Chef Lieu 3 : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €

Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	200	30 600,00 €
Sous total hors chaussée		30 600,00 €

Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €

Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €

Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €

Station de relevage à déplacer	0	0,00 €
--------------------------------	---	---------------

Station d'épuration à créer	0	0,00 €
-----------------------------	---	---------------

Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	3	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	3	6 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	

Total Travaux H.T		36 600,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		1 830,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		3 843,00 €

Montant Global H.T		42 273,00 €
<i>dont réseau de transit:</i>		35 343,00 €
<i>dont réseau de collecte:</i>		6 930,00 €
<i>dont station d'épuration :</i>		0,00 €

SUBVENTIONS:**AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)**

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	12 681,90 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		12 681,90 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	6 340,95 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		6 340,95 €

Total H.T		19 022,85 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		15 218,28 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		27 054,72 €
-------------------------	--	--------------------

Emprunt à 4 % sur 20 ans		27 054,72 €
Annuité		1 967,42 €

Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)

en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €

Apport lié aux habitations futures sur 20 ans

en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €

Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)

PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €

Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		1 967,42 €
--	--	-------------------

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2021

Villeneuve - Regard R453 : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Sous chaussée		0,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Reprise étanchéité regard	3	4 800,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	0	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	0	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	
Total Travaux H.T		4 800,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		480,00 €
Montant Global H.T		5 280,00 €
	<i>dont réseau de transit:</i>	<i>0,00 €</i>
	<i>dont réseau de collecte:</i>	<i>0,00 €</i>
	<i>dont station d'épuration :</i>	<i>0,00 €</i>
	<i>dont réduction ECP :</i>	<i>5 280,00 €</i>

SUBVENTIONS:**AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)**

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	1 584,00 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		1 584,00 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	792,00 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		792,00 €

Total H.T	2 376,00 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	1 900,80 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		3 379,20 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		3 379,20 €
Annuité		245,74 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		245,74 €

**SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT
MOYEN TERME - 2021**

Villeneuve et Baix : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	505	92 415,00 €
Sous total Sous chaussée		92 415,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	1020	156 060,00 €
Sous total hors chaussée		156 060,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	70	14 000,00 €
Sous total sous RD		14 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €
Station de relevage	0	0,00 €
Station d'épuration à créer	0	0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	22	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	22	44 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	
Total Travaux H.T		306 475,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		15 323,75 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		32 179,88 €

Montant Global H.T	353 978,63 €
<i>dont réseau de transit:</i>	<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>	<i>0,00 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>	<i>0,00 €</i>
<i>dont réduction ECP :</i>	<i>353 978,63 €</i>

SUBVENTIONS:**AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)**

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	106 193,59 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		106 193,59 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	53 096,79 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		53 096,79 €

Total H.T	159 290,38 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	127 432,31 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		226 546,32 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		226 546,32 €
Annuité		16 474,43 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		16 474,43 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2021

Surbaix : Réhabilitation du réseau EU

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	180	32 940,00 €
Sous total Sous chaussée		32 940,00 €

Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	360	55 080,00 €
Sous total hors chaussée		55 080,00 €

Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €

Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous RD		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €

Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €

Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €

Station de relevage	0	0,00 €
---------------------	---	---------------

Station d'épuration à créer	0	0,00 €
-----------------------------	---	---------------

Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2013	2	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	2	4 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	0	

Total Travaux H.T		92 020,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		4 601,00 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		9 662,10 €

Montant Global H.T		106 283,10 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réduction ECP :</i>		<i>106 283,10 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	31 884,93 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		31 884,93 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	15 942,47 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		15 942,47 €

Total H.T		47 827,40 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		38 261,92 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		68 021,18 €
-------------------------	--	--------------------

Emprunt à 4 % sur 20 ans		68 021,18 €
Annuité		4 946,49 €

Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)

en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €

Apport lié aux habitations futures sur 20 ans

en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	0,00 €
total		0,00 €

Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)

PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €

Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		4 946,49 €
--	--	-------------------

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT			
MOYEN TERME - 2021			
Hameau de Blied : Extension du réseau EU			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	825	150 975,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Sous chaussée		150 975,00 €	
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	285	43 605,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total hors chaussée		43 605,00 €	
Réseau sous chemin	173,00 €/ml		
Collecte (ml)	45	7 785,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total sous chemin		7 785,00 €	
Réseau sous RD	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total sous RD		0,00 €	
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Collecte forte pente (ml) - 238 €/ml	40	9 520,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Rochers (sous chaussée)		9 520,00 €	
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €	
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Rochers (hors chaussée)		0,00 €	
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €	
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0	0,00 €	
Transit (ml)	0	0,00 €	
Sous total Encorbellement		0,00 €	
Station de relevage à déplacer	0	0,00 €	
Station d'épuration à créer	0	0,00 €	
Coût branchements par logement	2000,00 €/u		
Nbre de logements 2013	41		
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	41	82 000,00 €	
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0	0,00 €	
Nouveaux logements d'ici 2023	5		
Total Travaux H.T		293 885,00 €	
Imprévus (5% Step et réseau)		14 694,25 €	
Divers (10% réseau - 15% STEP)		30 857,93 €	
Montant Global H.T		339 437,18 €	
	dont réseau de transit:	0,00 €	
	dont réseau de collecte:	339 437,18 €	
	dont station d'épuration :	0,00 €	
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €	
Transit (%)	30	0,00 €	
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €	
Sous total AE		0,00 €	
CONSEIL GENERAL - taux 2013			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €	
Transit (%)	15	0,00 €	
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €	
Collecte (%)	0	0,00 €	
Sous total CG		0,00 €	
Total H.T		0,00 €	
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		0,00 €	
PLAN DE FINANCEMENT			
Somme à investir		339 437,18 €	
Participation communale		149 218,59 €	
Emprunt à 4 % sur 20 ans		190 218,59 €	
Annuité		13 832,68 €	
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	60 €/an	2 460,00 €	
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	4 920,00 €	
total		7 380,00 €	
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	60 €/an	6 000,00 €	
en redevance (120 m³/foyer)	1 €/m³	12 000,00 €	
total		18 000,00 €	
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
PFAC. hab. exist. (déduction part communale)	1000,00 €/u	20 500,00 €	
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	15 000,00 €	
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		4 227,68 €	

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2021

Secteur de Prêlat - Tranche 2 : Réhabilitation du réseau EU (mise en séparatif)

TRAVAUX:

Réseau EU et branchements à créer		200 000,00 €
Coût branchements par logement		
Nbre de logements 2013	8	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	8	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	8	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	2	
Total Travaux H.T		200 000,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		10 000,05 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		21 000,00 €
Montant Global H.T		231 000,05 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>231 000,05 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:**AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)**

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	69 300,02 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		69 300,02 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	34 650,01 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		34 650,01 €

Total H.T	103 950,02 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)	83 160,02 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		147 840,03 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		147 840,03 €
Annuité		10 750,91 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		10 750,91 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2021

Secteur de Prêlat - Tranche 3 : Réhabilitation du réseau EU (mise en séparatif)

TRAVAUX:

Réseau EU et branchements à créer		250 000,00 €
Coût branchements par logement		
Nbre de logements 2013	45	
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	45	0,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	45	0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	2	
Total Travaux H.T		250 000,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)		12 500,05 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)		26 250,00 €
Montant Global H.T		288 750,05 €
<i>dont réseau de transit:</i>		<i>0,00 €</i>
<i>dont réseau de collecte:</i>		<i>288 750,05 €</i>
<i>dont station d'épuration :</i>		<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:**AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)**

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	86 625,02 €
Transit (%)	30	0,00 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		86 625,02 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	43 312,51 €
Transit (%)	15	0,00 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		43 312,51 €

Total H.T		129 937,52 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		103 950,02 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		184 800,03 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		184 800,03 €
Annuité		13 438,64 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	0,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	0,00 €
total		0,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist.	1000,00 €/u	0,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	0,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		13 438,64 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT			
MOYEN TERME - 2022			
Hameau de Chanoz - Les Brosses : Extension du réseau EU			
TRAVAUX:			
Réseau sous chaussée	183,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	225		41 175,00 €
Sous total Sous chaussée			41 175,00 €
Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total hors chaussée			0,00 €
Réseau sous chemin	173,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total sous chemin			0,00 €
Réseau sous RD	200,00 €/ml		
Collecte (ml)	445		89 000,00 €
Transit (ml)	115		23 000,00 €
Sous total sous RD			112 000,00 €
Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml		
Collecte (ml)	365		103 295,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)			103 295,00 €
Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)			0,00 €
Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml		
Collecte (ml)	25		6 825,00 €
Transit (ml)	370		101 010,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)			107 835,00 €
Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml		
Collecte (ml)	0		0,00 €
Transit (ml)	0		0,00 €
Sous total Encorbellement			0,00 €
Station de relevage	1		45 000,00 €
Station d'épuration à créer	0		0,00 €
Coût branchements par logement	2000,00 €/u		
Nbre de logements 2013	33		
Nbre de logements 2013 à raccorder EU	33		66 000,00 €
Nbre de logements 2013 à raccorder EP	0		0,00 €
Nouveaux logements d'ici 2023	10		
Total Travaux H.T			475 305,00 €
Imprévus (5% Step et réseau)			23 765,25 €
Divers (10% réseau - 15% STEP)			49 907,03 €
Montant Global H.T			548 977,28 €
	dont réseau de transit:		242 763,68 €
	dont réseau de collecte:		306 213,60 €
	dont station d'épuration :		0,00 €
SUBVENTIONS:			
AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30		0,00 €
Transit (%)	30		72 829,10 €
Station d'assainissement (%)	30		0,00 €
Sous total AE			72 829,10 €
CONSEIL GENERAL - taux 2013			
Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15		0,00 €
Transit (%)	15		36 414,55 €
Station d'assainissement (%)	20		0,00 €
Collecte (%)	0		0,00 €
Sous total CG			36 414,55 €
Total H.T			109 243,65 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)			87 394,92 €
PLAN DE FINANCEMENT			
Somme à investir			461 582,35 €
Participation communale			214 291,18 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans			247 291,18 €
Annuité			17 982,99 €
Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)			
en terme fixe	60 €/an		1 980,00 €
en redevance (120 m²/foyer)	1 €/m³		3 960,00 €
total			5 940,00 €
Apport lié aux habitations futures sur 20 ans			
en terme fixe	60 €/an		12 000,00 €
en redevance (120 m²/foyer)	1 €/m³		24 000,00 €
total			36 000,00 €
Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)			
PFAC. hab. exist. (déduction part communale)	1000,00 €/u		16 500,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u		30 000,00 €
Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)			8 817,99 €

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

MOYEN TERME - 2022

Hameau de Torjonas : Extension du réseau EU - Tranche 1 (transit)

TRAVAUX:

Réseau sous chaussée	183,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	200	36 600,00 €
Sous total Sous chaussée		36 600,00 €

Réseau hors chaussée / sous fossé	153,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total hors chaussée		0,00 €

Réseau sous chemin	173,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total sous chemin		0,00 €

Réseau sous RD	200,00 €/ml	
Collecte (ml)	305	61 000,00 €
Transit (ml)	2055	411 000,00 €
Sous total sous RD		472 000,00 €

Réseau sur Rochers (sous chaussée)	283,00 €/ml	
Collecte (ml)	335	94 805,00 €
Collecte forte pente (ml) - 338 €/ml	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chaussée)		94 805,00 €

Réseau sur Rochers (hors chaussée)	253,00 €/ml	
Collecte (ml)	10	2 530,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		2 530,00 €

Réseau sur Rochers (sous RD avec surprofondeur)	360,00 €/ml	
Collecte (ml)	140	50 400,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (hors chaussée)		50 400,00 €

Réseau sur Rochers (sous chemin)	273,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Rochers (sous chemin)		0,00 €

Réseau en Encorbellement	400,00 €/ml	
Collecte (ml)	0	0,00 €
Transit (ml)	0	0,00 €
Sous total Encorbellement		0,00 €

Station de relevage	2	90 000,00 €
---------------------	---	--------------------

Station d'épuration à créer	0	0,00 €
-----------------------------	---	---------------

Coût branchements par logement	2000,00 €/u	
Nbre de logements 2012	17	
Nbre de logements 2012 à raccorder	17	34 000,00 €
		0,00 €

Nouveaux logements d'ici 2022	49	
-------------------------------	----	--

Total Travaux H.T		780 335,00 €
Divers (5% Step et réseau)		39 016,75 €
Imprévus (10% réseau - 15% STEP)		81 935,18 €

Montant Global H.T		901 286,93 €
	<i>dont réseau de transit:</i>	<i>620 928,00 €</i>
	<i>dont réseau de collecte:</i>	<i>280 358,93 €</i>
	<i>dont station d'épuration :</i>	<i>0,00 €</i>

SUBVENTIONS:

AGENCE DE L'EAU (sous réserves, taux de base 10ème programme, montants plafonnés)

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	30	0,00 €
Transit (%)	30	186 278,40 €
Station d'assainissement (%)	30	0,00 €
Sous total AE		186 278,40 €

CONSEIL GENERAL - taux 2013

Mise en séparatif - Réduction ECP (%)	15	0,00 €
Transit (%)	15	93 139,20 €
Station d'assainissement (%)	20	0,00 €
Collecte (%)	0	0,00 €
Sous total CG		93 139,20 €

Total H.T		279 417,60 €
Total H.T sécurité (80% du montant prévisionnel)		223 534,08 €

PLAN DE FINANCEMENT

Somme à investir		677 752,85 €
Participation communale		330 376,42 €
Emprunt à 4 % sur 20 ans		347 376,42 €
Annuité		25 261,18 €

Redevance d'assainissement (habitations existantes - par an)		
en terme fixe	60 €/an	1 020,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	2 040,00 €
total		3 060,00 €

Apport lié aux habitations futures sur 20 ans		
en terme fixe	60 €/an	58 800,00 €
en redevance (120 m ³ /foyer)	1 €/m ³	117 600,00 €
total		176 400,00 €

Participation pour raccordement (apport sur 20 ans)		
PFAC. hab. exist. (déduction part communale)	1000,00 €/u	8 500,00 €
PFAC habitations futures	3000,00 €/u	147 000,00 €

Solde à financer par an, par le budget général (€ H.T/an)		10 016,18 €
--	--	--------------------

SYNTHESE DES TRAVAUX ET SIMULATIONS FINANCIERES INTEGRANT LES PARTICIPATIONS COMMUNALES :

Commune d'Annoisin-Châtelans :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer (par an)
Court Terme	STEP de Michalieu	Réhabilitation/Extension de la STEP	667 144 €	2 768 €/logement	29 110,00 €
Court Terme	Annoisin	Réhabilitation du réseau EU	12 128 €		565,00 €
Court Terme	Molossieu - Michalieu	Réhabilitation du réseau EU	188 370 €	-	8 767,00 €
TOTAL ANNOISIN CHATELANS :			867 642,00 €		38 442,00 €

Commune de La Balme Les Grottes :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer
Court Terme	STEP de Travers	Réhabilitation de la STEP	82 297 €	2 166 €/logement	3 591,00 €
Court Terme	STEP de la Brosse	Réhabilitation de la STEP	112 623 €	2 964 €/logement	4 915,00 €
Moyen Terme	Lotissement du Parc	Mise en séparatif du réseau unitaire	535 261 €	-	24 912,00 €
Moyen Terme	Chef-Lieu1 – RD 65L	Réhabilitation du réseau EU	11 250 €	-	525,00 €
Moyen Terme	Chef-Lieu2	Réhabilitation du réseau EU	70 143 €	-	3 265,00 €
Moyen Terme	Chef-Lieu3	Réhabilitation du réseau EU	42 275 €	-	1 967,00 €
Long Terme	Pré du Sire	Extension du réseau EU	146 431 €	14 643 €/logement	5 898,00 €
TOTAL LA BALME LES GROTTES :			1 000 280 €		45 073,00 €

Commune de Dizimieu :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer
Moyen Terme	Bléd	Extension du réseau EU	339 437 €	7 379 €/logement	14 055,00 €
Long Terme	Sigalet	Création d'un réseau EU et d'une STEP	206 150 €	18 740 €/logement	8 342,00 €
Long Terme	Cuinat et Coquier	Extension du réseau EU	125 254 €	15 657 €/logement	6 286,00 €
Long Terme	Cuinat et Coquier Est	Extension du réseau EU	82 471 €	16 484 €/logement	4 153,00 €
Long Terme	Jannay	Extension du réseau EU	91 799 €	18 359 €/logement	4 118,00 €
Long Terme	Bonnardelle	Extension du réseau EU	101 068 €	16 844 €/logement	4 602,00 €
Long Terme	Jannay Est	Extension du réseau EU	35 978 €	17 989 €/logement	1 580,00 €
TOTAL DIZIMIEU :			982 107 €		43 136,00 €

Commune d'Hières sur Amby :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer
Court Terme	Saint Etienne d'Hières	Extension du réseau EU	193 475 €	3 120 €/logement	7 510,00 €
Court Terme	Prelat1-1	Mise en séparatif du réseau unitaire	236 544 €	-	11 010,00 €
Moyen Terme	Prelat1-2	Mise en séparatif du réseau unitaire	133 056 €	-	5 195,00 €
Moyen Terme	Prelat2	Mise en séparatif du réseau unitaire	231 000 €	-	10 751,00 €
Moyen Terme	Prelat3	Mise en séparatif du réseau unitaire	288 750 €	-	13 439,00 €
Moyen Terme	Les Petites Champagnes	Extension du réseau EU	108 390 €	13 548 €/logement	5 683,00 €
Long Terme	Marignieu	Extension du réseau EU	303 638 €	9 488 €/logement	11 694,00 €
TOTAL HIERES SUR AMBY :			1 494 853 €		66 282,00 €

Commune de Leyrieu :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer
Court Terme	Les Plantées	Extension du réseau EU	416 586 €	18 936 €/logement	19 036,00 €
Moyen Terme	Les Perrières	Extension du réseau EU	246 286 €	7 696 €/logement	9 722,00 €
Long Terme	Certeau	Extension du réseau EU	172 545 €	13 272 €/logement	7 070,00 €
Long Terme	Sainte Marie de Tortas	Extension du réseau EU	240 979 €	12 683 €/logement	11 533,00 €
TOTAL LEYRIEU :			1 076 396 €		47 361,00 €

Commune d'Optevoz :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer
En cours	STEP d'Optevoz	Réhabilitation/Extension de la STEP	1 131 260 €	2 961 €/logement	49 360,00 €
Court Terme	Rue Pachot c'Arzac et François Daubigny	Réhabilitation du réseau EL	284 280 €	-	13 230,00 €
Long Terme	Les Planches	Création d'un réseau EU et d'une STEP	124 368 €	20 728 €/logement	5 645,00 €
TOTAL OPTÉVOZ :			1 539 908 €		68 235,00 €

Commune de Parmilieu :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer (par an)
Court Terme	STEP de Parmilieu	Réhabilitation de la STEP	806 600 €	942 €/logement	35 195,00 €
Court Terme	Pressieu	Réhabilitation du réseau EU existant	55 500 €	-	2 583,00 €
Court Terme	Pressieu	Étanchéification d'un regard	1 760 €	-	81,91 €
Moyen Terme	Les Brosses Chanoz	Extension du réseau EU	548 977 €	12 766 €/logement	23 577,00 €
Long Terme	Montière	Extension du réseau EU	89 040 €	14 840 €/logement	4 068,00 €
Long Terme	Les Brosses Nord	Extension du réseau EU	12 452 €	12 015 €/logement	2 584,00 €
TOTAL PARMILIEU :			1 574 329 €		68 089,00 €

Commune de Saint-Baudille de la Tour :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer (par an)
Court Terme	STEP de Saint-Baudille	Réhabilitation/Extension de la STEP	1 062 600 €	2 653 €/logement	46 363,00 €
Moyen Terme	Surbaix	Réhabilitation du réseau EU existant	106 283 €	-	4 948,00 €
Moyen Terme	Ville neuve, Baix	Réhabilitation du réseau EU existant	353 979 €	-	16 475,00 €
Moyen Terme	Baix	Étanchéification d'un regard	1 760 €	-	81,91 €
Moyen Terme	Ville neuve	Étanchéification d'un regard	1 760 €	-	81,91 €
Moyen Terme	Surbaix	Réhabilitation du réseau EU existant	1 760 €	-	81,91 €
Moyen Terme	Torjonas - Tranche 1	Extension du réseau EU et raccordement vers la STEP de Saint-Baudille	901 287 €	-	33 616,00 €
Long Terme	Torjonas - Tranche 2	Extension du réseau EU et raccordement vers la STEP de Saint-Baudille	505 810 €	9 918 €/logement	11 720,00 €
Long Terme	Torjonas - Tranche 3	Extension du réseau EU et raccordement vers la STEP de Saint-Baudille	750 011 €	19 737 €/logement	26 823,00 €
TOTAL SAINTBAUDILLE DE LA TOUR :			3 685 250 €		140 190,73 €

Commune de Siccieu Saint-Julien et Carisieu :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer (par an)
Court Terme	Siccieu	Réhabilitation du réseau EU existant	100 500 €	-	4 677,00€
Court Terme	Siccieu	Étanchéification d'un regard	1 760 €	-	81,91€
Moyen Terme	Carisieu	Réhabilitation du réseau EU existant	94 500 €	-	4 398,00€
Long Terme	Siccieu Sud	Extension du réseau EU	238 530 €	11 360 €/logement	6 148,00€
Long Terme	Le Perray	Extension du réseau EU	134 494 €	5 604 €/logement	1 910,00€
Long Terme	Saint-Julien	Création réseau EU et STEP	443 397 €	12 668 €/logement	19 061,00€
TOTAL SICCIEU SAINT-JULIEN ET CARISIEU :			1 013 181 €		36 273,00€

Commune de Verna :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer (par an)
En cours	STEP de Verra	Réhabilitation de la STEP	274 700 €	2 641 €/logement	11 986,00€
TOTAL VERNA :			274 700 €		11 986,00€

Commune de Vertrieu :

	Secteur	Projet	Coût Total Travaux	Ratio/logement (2023)	Solde à financer (par an)
Moyen Terme	STEP de Vertrieu	Réhabilitation de la STEP + réseau EU + DO	1 294 125 €	3 921 €/logement	64 003,00€
TOTAL VERTRIEU :			1 294 125 €		64 003,00€

3 - Estimation des frais et redevances :

3.5. Zones d'assainissement collectif:

La compétence de l'Assainissement Collectif est au Syndicat Intercommunal des eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC) pour la partie collecte sur l'ensemble des 11 communes concernées par le présent document.

En revanche, le transport et le traitement des effluents des communes de Dizimieu et Leyrieu est de la compétence du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Girondan. Pour les 9 autres communes, la compétence transport et traitement est au SIEPC.

Ils perçoivent les frais et redevances relatifs à l'Assainissement Collectif.

Ces redevances ne sont applicables que dans les zones d'assainissement collectif.

1 - Des frais de branchement sur domaine public peuvent être facturés au particulier lors de son raccordement au réseau (une fois le réseau mis en service les particuliers disposent de 2 ans pour se raccorder).

Les frais de branchement sur domaine public peuvent être estimés de la façon suivante:

1 - Habitations existantes*:

Ces frais se détaillent comme suit:

Branchement non subventionné sur domaine public**	2000,00 € HT
Frais de Maîtrise d'œuvre et contrôles: (11%)	220,00 € HT
Total	2220,00 € HT
Majoration de 10% sur l'ensemble (frais généraux)	222,00 € HT
Total frais de branchement:	2 442,00 € HT

⇒ Cette participation sur le territoire du SIEPC s'élève à 2500 € HT ce qui est cohérent.

* La partie du branchement sur le domaine privé est également à la charge du particulier. Celui-ci est libre de décider de réaliser cette partie des travaux par ses propres moyens ou par une autre entreprise que celle qui réalisera la partie communale.

** Le coût d'un branchement sur domaine public est estimé actuellement à 2000,00 euros HT ce qui correspond à une moyenne de 10 mètres de canalisation sous chaussée et 1 boîte de branchement. La partie subventionnée est estimée à 0% (montants hypothétiques conseil général 2013).

Les habitations dont le branchement existe déjà et ne nécessite aucune modification n'auraient pas de frais de branchement à payer (sauf décision particulière du Maître d'Ouvrage).

2 – Habitations existantes et nouvelles* :

La Participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) remplace la PRE à compter du 1^{er} juillet 2012. Elle n'est pas liée comme l'était la PRE au permis de construire. Son fait générateur est la date de raccordement d'une construction nouvelle ou existante au réseau collectif.

• Constructions Nouvelles :

P.F.A.C. :	0 à 8 000 €
Frais de branchement :	0 à 1 500 €
Total maximum conseillé:	8 000 €
Prix conseillé :	entre 3 000 et 6 000 €

• Constructions Existantes :

P.F.A.C. :	0 à 6 000 €
Frais de branchement :	0 à 1 500 €
Total maximum conseillé:	6 000 €
Prix conseillé :	entre 3 000 et 6 000 €

Pour des raisons d'équité il serait logique que rapidement le tarif pour des constructions neuves et existantes soit le même. (Les uns faisant une économie en n'ayant pas à se mettre aux normes les autres en n'ayant pas à créer de dispositif.)

Dans les 2 cas la somme P.F.A.C. + frais de branchement ne doit pas dépasser 80 % du coût de mise aux normes ou de création d'un dispositif d'A.N.C. (soit 6 à 8 000 €).

Dans les 2 cas les frais de branchement peuvent être facturés également (+/- 1 500 €).

La compréhension de la mise en place de la P.F.A.C. est capitale pour le financement de vos projets futurs. La loi évoluant lentement mais sûrement dans une logique :

- de répercussion directe à l'usager du coût du service rendu.
- de baisse du financement public (subventions).

* La partie du branchement sur le domaine privé est également à la charge du particulier. Celui-ci est libre de décider de réaliser cette partie des travaux par ses propres moyens ou par une autre entreprise que celle qui réalisera la partie communale.

⇒ **Cette participation sur le territoire du SIEPC s'élève**

- **Pour les habitations nouvelles à 3 000 € HT,**
- **Pour les habitations existantes à :**
 - **3000 € HT dans le cas où il ne pré existe pas de dispositif ANC,**
 - **1000 € HT dans le cas où il existe un dispositif ANC mais non conforme,**
 - **600 € HT dans le cas où il existe un dispositif ANC conforme.**

2 - Une redevance d'assainissement collectif peut être collectée:

Le montant de la redevance peut être calculé de deux façons:

- ①: une redevance d'assainissement par m³ d'eau consommé.
- ②: un tarif binôme sur la base d'une part forfaitaire et d'une part variable, calculée au prorata du nombre de m³ d'eau consommé.

⇒ **Cette participation sur le territoire du SIEPC s'élève à :**

- **60 €HT pour la part fixe,**
- **1 €HT/m³ d'eau consommé pour la part variable.**

3.6. Zones d'assainissement non collectif:

La compétence de l'Assainissement Non Collectif appartient au Syndicat Intercommunal des eaux du plateau de Crémieu.

Le syndicat perçoit les frais et redevances relatifs à l'Assainissement Non Collectif.

Ces redevances ne sont applicables que dans les zones d'assainissement non collectif.

1 - Redevance pour le financement du contrôle (obligatoire) :

- Le coût du contrôle est à la charge de la commune. Il peut être répercuté à l'utilisateur via la redevance d'Assainissement Non Collectif.
- Le contrôle des installations d'assainissement autonome doit se faire tous les quatre à huit ans de façon à pouvoir s'assurer de l'entretien des installations et de la réalisation des opérations de vidange.
- Le coût d'un contrôle est estimé actuellement à environ : 90,00 € H.T. + frais administratifs
S'il est réalisé une visite tous les 4 ans, le coût est de : 22,50 € H.T./an + frais adm.
- La redevance théorique à mettre en place est donc de :
(sur la base d'une consommation de 100 m³/foyer/an) **0,26 € H.T. / m³ d'eau + frais adm.**
- Pour pallier au problème des résidences secondaires et prendre en compte les frais administratifs, nous proposons de forfaitiser la redevance Contrôle : **32,50 € T.T.C / an**

⇒ Le contrôle des installations existantes est effectif.

⇒ Les modalités de recouvrement de la redevance seront fixées par délibération.
La redevance d'Assainissement non collectif en vigueur sur le SIEPC pour l'année 2013 s'élève à 24 € HT.

2 - Redevance pour le financement des vidanges (facultative) :

- Le coût des vidanges est en principe à la charge des particuliers.
- Mais la commune peut organiser des tournées de vidanges tous les 4 ans, financés par la mise en place d'une redevance Vidange.
- Le coût moyen pour vidanger une installation de 3 m³ est de: 300,00 € H.T. (environ)
- La redevance à mettre en place serait donc de :
(sur la base d'une consommation de 100 m³/foyer/an) **0,63 € H.T. / m³ d'eau**
Et en incluant la redevance pour le financement du contrôle)

⇒ Le syndicat réfléchira dans le futur à l'organisation éventuelle de tournées de vidanges.

Les modalités de recouvrement de cette redevance seront fixées par délibération.

3 - Financement des réhabilitations (facultative) :

Les opérations de réhabilitation peuvent être financées :

- Les personnes qui participent payent intégralement et en une seule fois la partie non subventionnée (hors réseaux).
- ✓ Sur la base des taux de subventions de l'AE et éventuellement du Conseil Général (les taux vont évoluer).
- ✓ Sur la base d'une installation complète estimée à 7 000,00 € H.T.

⇒ Le syndicat réfléchira dans le futur à l'organisation éventuelle de telles opérations.

4 Réalisation de l'Etude Financière :

- ⇒ Capacité d'autofinancement actuelle du SIEPC : +/- 115 000 € HT/an
(Recettes annuelle estimées à +/- 515 000 € HT - Dépenses annuelles (hors investissements) estimées à +/- 400 000 € HT).
- ⇒ Inflation : 1,5 % par an.
- ⇒ Evolution du nombre d'abonnés en assainissement collectif :

Nombre d'abonnés
raccordés

Taux de croissance de 1,3% / an (SCOT de la boucle du Rhône)

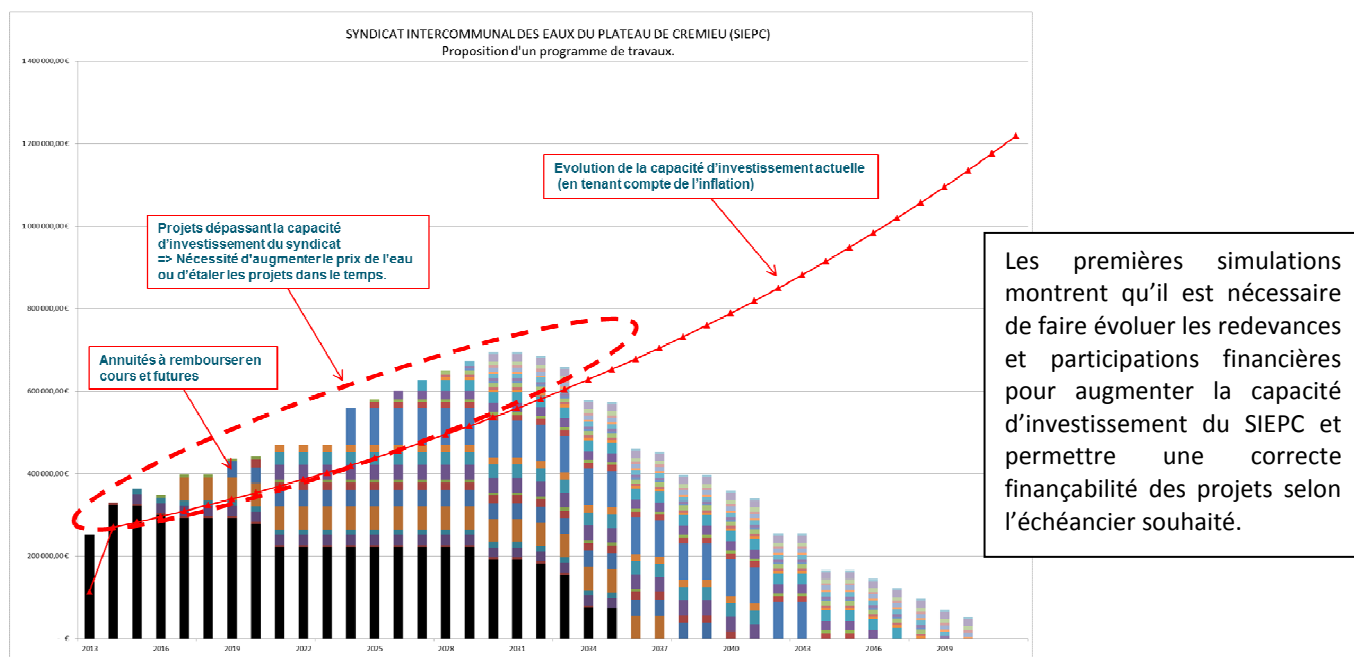
COMMUNES	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
ANNOISIN CHATELANS	272	276	279	283	286	290	291	298	302	306	310	311	318	322	326	330	331	339
LA BALME LES GROTTE	388	393	398	403	409	414	419	425	430	436	441	447	453	459	465	471	477	483
DIZIMIEU	237	240	243	246	250	253	256	259	263	266	270	273	277	280	284	288	291	295
HIERES SUR AMBY	407	412	418	423	429	434	440	446	451	457	463	469	475	481	488	494	500	507
LEYRIEU	140	142	144	146	147	149	151	153	155	157	159	161	163	166	168	170	172	174
OPTEVOZ	315	319	323	327	332	336	340	345	349	354	358	363	368	373	377	382	387	392
PARMILIEU	238	241	244	247	251	254	257	261	264	267	271	274	278	282	285	289	293	296
SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	253	256	260	263	266	270	273	277	281	284	288	292	295	299	303	307	311	315
SICCIEU SAINT-JULIEN ET CARISIEU	183	185	188	190	193	195	198	200	203	206	208	211	214	216	219	222	225	228
VERNA	94	95	96	98	99	100	102	103	104	106	107	108	110	111	113	114	116	117
VERTRIEU	273	277	280	284	287	291	295	299	303	307	311	315	319	323	327	331	336	340
TOTAL Nombre d'abonnés SIAPC	2 800	2 836	2 873	2 911	2 948	2 987	3 026	3 065	3 105	3 145	3 186	3 227	3 269	3 312	3 355	3 399	3 443	3 488

Pour les projets d'assainissement collectif futur (extension de réseau EU), l'évolution du nombre d'abonnés futurs et les recettes liées à ces nouveaux abonnés ont été directement intégré au calcul de l'annuité à rembourser pour chacun des projets (cf. tableau de simulations financières présentées à partir de la page 100 du présent rapport).

4.1 Proposition d'un programme de travaux :

- ⇒ Réalisation en priorité des projets de :
 - ⇒ Réhabilitation de station d'épuration et de leur réseau associé (avant 2020 dans la mesure du possible...),
 - ⇒ Réhabilitation des réseaux d'eaux usées – Mise en séparatif (réduction des eaux claires parasites).
- ⇒ Une fois les réhabilitations effectuées, le syndicat pourra alors engager les travaux d'extension des réseaux d'eaux usées de préférence en priorité :
 - ⇒ dans les secteurs où l'habitat est dense et donc les réhabilitations des ANC complexes,
 - ⇒ Dans les secteurs où les capacités d'assainissement non collectif sont peu favorables (filiales oranges ou rouges).

Souhait du syndicat : Intercaler dans la mesure du possible quelques extensions de réseau les premières années de façon à augmenter le nombre d'abonnés et de ce fait les recettes liées aux redevances et PFAC.

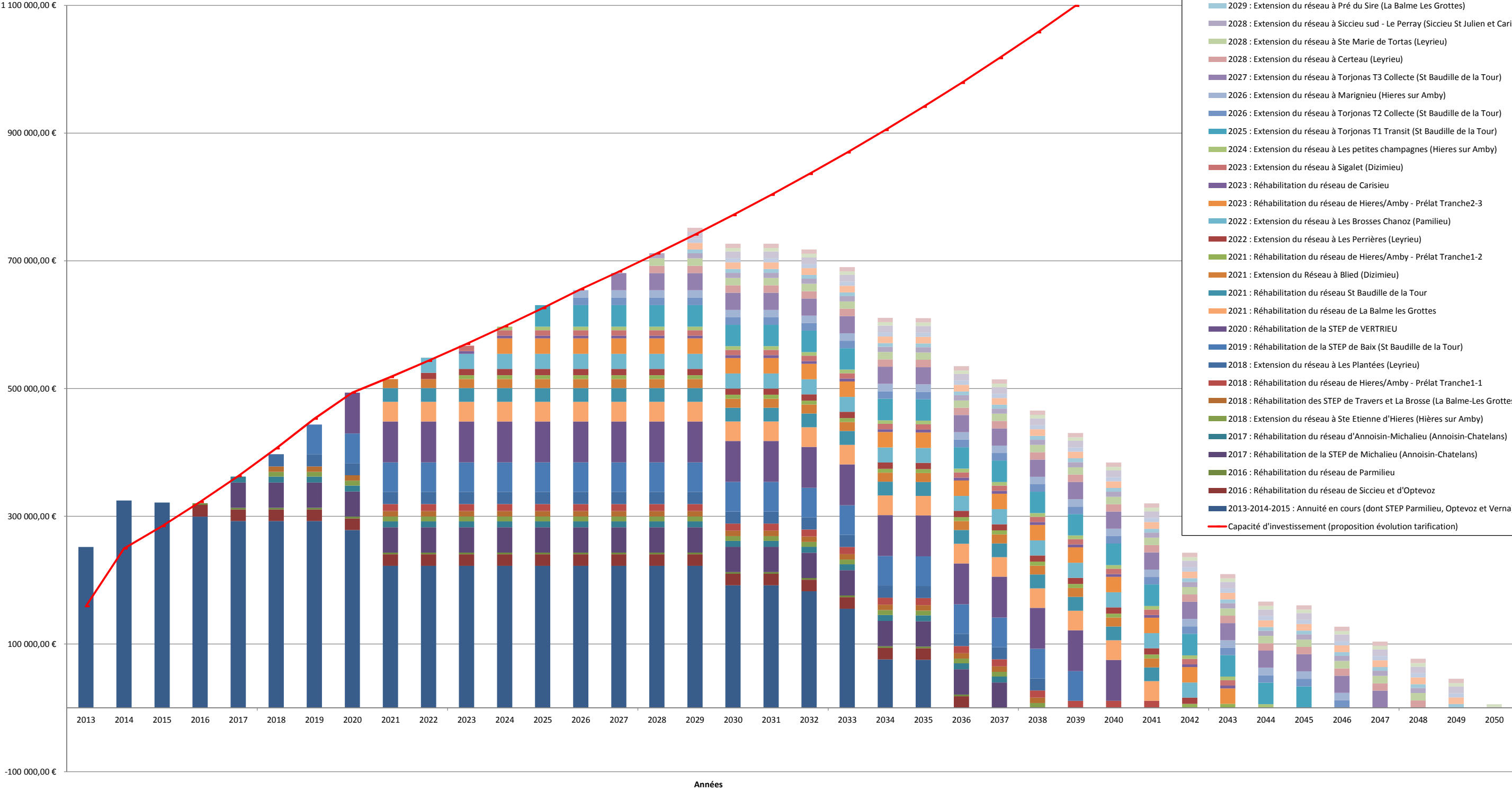


4.2 Proposition d'évolution de la tarification Assainissement du SIEPC :

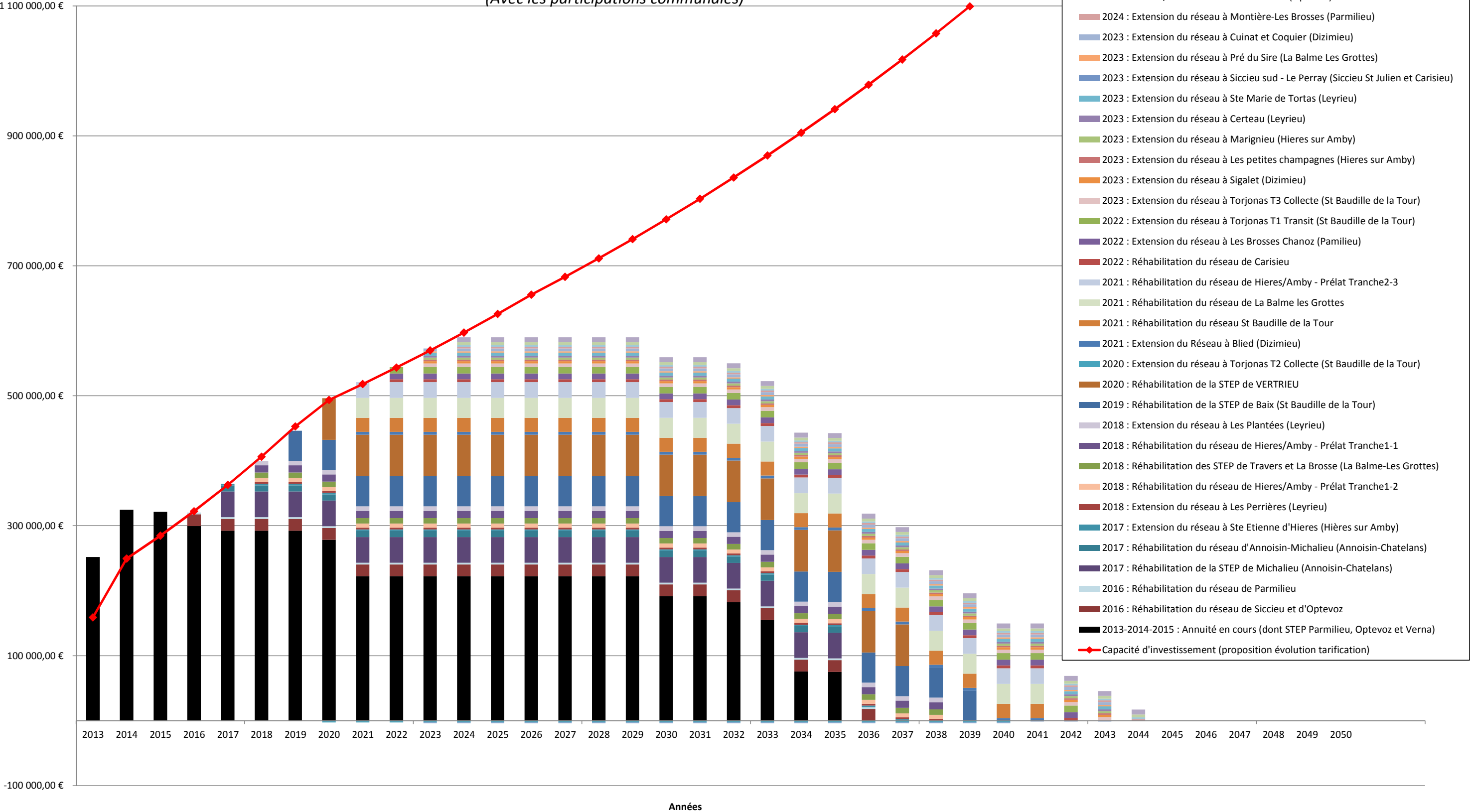
SIEPC - Etude Financière - Proposition d'évolution de la tarification																												
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040
Part Fixe	60,00	61,20	62,42	63,67	64,95	66,24	67,57	68,58	69,27	69,96	70,66	71,37	72,08	72,80	73,53	74,27	75,01	75,76	76,52	77,28	78,05	78,83	79,62	80,42	81,22	82,04	82,86	83,68
Part Variable	1,00	1,07	1,13	1,21	1,28	1,36	1,45	1,52	1,56	1,60	1,63	1,67	1,71	1,75	1,79	1,82	1,86	1,90	1,94	1,98	2,01	2,06	2,10	2,14	2,18	2,22	2,27	2,31
PAC habitation existante	1 000	1 000	1 050	1 103	1 158	1 216	1 276	1 327	1 354	1 381	1 409	1 437	1 465	1 495	1 521	1 548	1 575	1 602	1 630	1 659	1 688	1 717	1 747	1 778	1 809	1 841	1 873	1 906
PAC habitation future	1 500	3 000	3 150	3 308	3 473	3 647	3 829	3 982	4 062	4 143	4 226	4 310	4 396	4 484	4 563	4 643	4 724	4 807	4 891	4 976	5 063	5 152	5 242	5 334	5 427	5 522	5 619	5 717
	5%								4%		2%				1,75%													

Le tableau et le graphique suivant présente la répartition des différentes tranches de travaux en fonction de la capacité d'autofinancement estimée du SIEPC au fil des années. Sont inclus à notre simulation l'inflation du coût de la vie tant sur les dépenses de fonctionnement du service que sur les recettes.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PLATEAU DE CREMIEU (SIEPC)
Proposition d'un programme de travaux et d'une évolution pour la tarification de l'assainissement
(sans participation communale)



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU PLATEAU DE CREMIEU (SIEPC)
Proposition d'un programme de travaux et d'une évolution pour la tarification de l'assainissement
(Avec les participations communales)



V - Proposition d'un échancier

Dans les zones d'assainissement collectif, la réalisation de chaque projet retenu est planifiée par le groupe de travail selon l'échéancier suivant :

Echéancier sans intégrer les participations communales :

DATE PREVISIONNELLE		COMMUNE	PROJET	COUT TOTAL	Solde à financer par an par le SIEPC
COURT TERME	En cours 2013-2014	OPTEVOZ	Réhabilitation du la STEP.	1 131 260 € HT	49 360 € HT
	En cours 2013-2014	VERNA	Réhabilitation du la STEP.	274 700 € HT	11 986 € HT
	2014	PARMILIEU	Réhabilitation du la STEP.	806 600 € HT	35 194 € HT
	2016	OPTEVOZ	Réhabilitation du réseau EU.	286 488 € HT	13 334 € HT
	2016	SICCIEU	Réhabilitation du réseau EU.	102 900 € HT	4 790 € HT
	2016	PARMILIEU	Réhabilitation du réseau EU.	57 900 € HT	2 695 € HT
	2017	ANNOISIN-CHATELANS	Réhabilitation du la STEP de Michalieu.	905 625 € HT	39 514 € HT
	2017	ANNOISIN-CHATELANS	Réhabilitation du réseau EU (Annoisin et Michalieu).	200 497 € HT	9 332 € HT
	2018	HYERES SUR AMBY	Extension du réseau EU sur le hameau de Saint Etienne d'Hières.	193 475 € HT	7 510 € HT
	2018	LA BALME LES GROTTE	Réhabilitation des STEP de Travers.	82 297 € HT	3 591 € HT
	2018	LA BALME LES GROTTE	Réhabilitation des STEP de La Brosse.	112 623 € HT	4 914 € HT
	2018	LEYRIEU	Extension du réseau EU sur les hameaux Les Plantées.	416 586 € HT	19 035 € HT
	2019	SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	Réhabilitation et extension de la STEP de Baix.	1 062 600 € HT	46 364 € HT
TOTAL COURT TERME				5 633 551,00 €	247 620,00 €

DATE PREVISIONNELLE		COMMUNE	PROJET	COUT TOTAL	Solde à financer par an par le SIEPC
MOYEN TERME	2020	VERTRIEU	Réhabilitation de la STEP.	1 294 125 € HT	64 003 € HT
	2021	HYERES SUR AMBY	Réhabilitation du réseau EU – Prêlat Tranche1-1.	236 544 € HT	11 009 € HT
	2021	LA BALME LES GROTTE	Réhabilitation du réseau EU.	658 928 € HT	30 670 € HT
	2021	SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	Réhabilitation du réseau EU.	465 542 € HT	21 672 € HT
	2021	DIZIMIEU	Extension du réseau EU sur le hameau de Blied.	339 437 € HT	14 054 € HT
	2022	PARMILIEU	Extension du réseau EU sur le hameau Les Brosses – Chanoz.	548 977 € HT	23 577 € HT
	2022	LEYRIEU	Extension du réseau EU sur le hameau Les Perrières.	246 286 € HT	9 722 € HT
	2023	HYERES SUR AMBY	Réhabilitation du réseau EU – Prêlat Tranche1-2.	133 056 € HT	6 193 € HT
	2023	HYERES SUR AMBY	Réhabilitation du réseau EU – Prêlat Tranches 2 et 3.	519 750 € HT	24 190 € HT
	2023	CARISIEU	Réhabilitation du réseau EU	94 500 € HT	4 398 € HT
	2023	DIZIMIEU	Extension du réseau EU sur le hameau de Sigalet	206 150 € HT	8 342 € HT
	2024	HYERES SUR AMBY	Extension du réseau EU sur le hameau Les Petites Champagnes.	108 390 € HT	5 683 € HT
	2025	SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	Extension du réseau EU sur le hameau de Torjonas (transit – Tranche 1).	901 287 € HT	33 617 € HT
TOTAL MOYEN TERME				5 752 972 € HT	257 130 € HT

DATE PREVISIONNELLE		COMMUNE	PROJET	COUT TOTAL	Solde à financer par an par le SIEPC
LONG TERME	2026	SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	Extension du réseau EU sur le hameau de Torjonas (Tranche 2 - collecte).	505 810 € HT	11 720 € HT
	2026	HYERES SUR AMBY	Extension du réseau EU sur le hameau de Marignieu.	303 638 € HT	11 695 € HT
	2027	SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	Extension du réseau EU sur le hameau de Torjonas (Tranche 3 - collecte).	750 011 € HT	26 823 € HT
	2028	LEYRIEU	Extension du réseau EU sur le secteur de Certeau.	172 545 € HT	7 070 € HT
	2028	LEYRIEU	Extension du réseau EU sur le hameau de Sainte Marie de Tortas.	240 979 € HT	11 533 € HT
	2028	SICCIEU SAINT-JULIEN ET CARISIEU	Extension du réseau EU sur le secteur de Siccieu sud.	238 530 € HT	6 148 € HT
	2028	SICCIEU SAINT-JULIEN ET CARISIEU	Extension du réseau EU sur le secteur de Le Perray.	134 494 € HT	1 910 € HT
	2029	LA BALME LES GROTTES	Extension du réseau EU sur le secteur de Pré du Sire.	146 431 € HT	5 898 € HT
	2029	DIZIMIEU	Extension du réseau EU sur le secteur de Cuinnat et Coquier.	207 675 € HT	10 440 € HT
	2029	PARMILIEU	Extension du réseau EU sur le secteur de Montière Les Brosses.	161 492 € HT	6 653 € HT
	2029	DIZIMIEU	Extension du réseau EU sur divers hameaux (Bonnardelle, Le Jannay).	228 845 € HT	10 298 € HT
	2030	OPTEVOZ	Création réseau EU et STEP sur le secteur de Les Planches.	124 368 € HT	5 645 € HT
	2030	SICCIEU SAINT-JULIEN ET CARISIEU	Création réseau EU et STEP sur le secteur de Saint-Julien.	443 397 € HT	19 060 € HT
TOTAL LONG TERME				3 658 215 € HT	134 893 € HT
TOTAL				15 044 738 € HT	639 642 € HT

Echéancier en intégrant les participations communales :

DATE PREVISIONNELLE		COMMUNE	PROJET	COUT TOTAL	Solde à financer par an par le SIEPC
COURT TERME	En cours 2013-2014	OPTEVOZ	Réhabilitation du la STEP.	1 131 260 € HT	49 360 € HT
	En cours 2013-2014	VERNA	Réhabilitation du la STEP.	274 700 € HT	11 986 € HT
	2014	PARMILIEU	Réhabilitation du la STEP.	806 600 € HT	35 194 € HT
	2016	OPTEVOZ	Réhabilitation du réseau EU.	286 488 € HT	13 334 € HT
	2016	SICCIEU	Réhabilitation du réseau EU.	102 900 € HT	4 790 € HT
	2016	PARMILIEU	Réhabilitation du réseau EU.	57 900 € HT	2 695 € HT
	2017	ANNOISIN-CHATELANS	Réhabilitation du la STEP de Michalieu.	905 625 € HT	39 514 € HT
	2017	ANNOISIN-CHATELANS	Réhabilitation du réseau EU (Annoisin et Michalieu).	200 497 € HT	9 332 € HT
	2017	HYERES SUR AMBY	Extension du réseau EU sur le hameau de Saint Etienne d'Hières.	193 475 € HT	2 365 € HT
	2018	LA BALME LES GROTTE	Réhabilitation des STEP de Travers.	82 297 € HT	3 591 € HT
	2018	LA BALME LES GROTTE	Réhabilitation des STEP de La Brosse.	112 623 € HT	4 914 € HT
	2018	HIERES SUR AMBY	Réhabilitation du réseau EU – Prêlat Tranche1-1.	236 544 € HT	11 009 € HT
	2018	HIERES SUR AMBY	Réhabilitation du réseau EU – Prêlat Tranche1-2	133 056 € HT	6 193 € HT
	2018	LEYRIEU	Extension du réseau EU sur les hameaux Les Plantées.	416 586 € HT	6 978 € HT
	2018	LEYRIEU	Extension du réseau EU sur le hameau Les Perrières.	246 286 € HT	2785 € HT
	2019	SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	Réhabilitation et extension de la STEP de Baix.	1 062 600 € HT	46 364 € HT
TOTAL COURT TERME				6 250 437 € HT	250 404 € HT

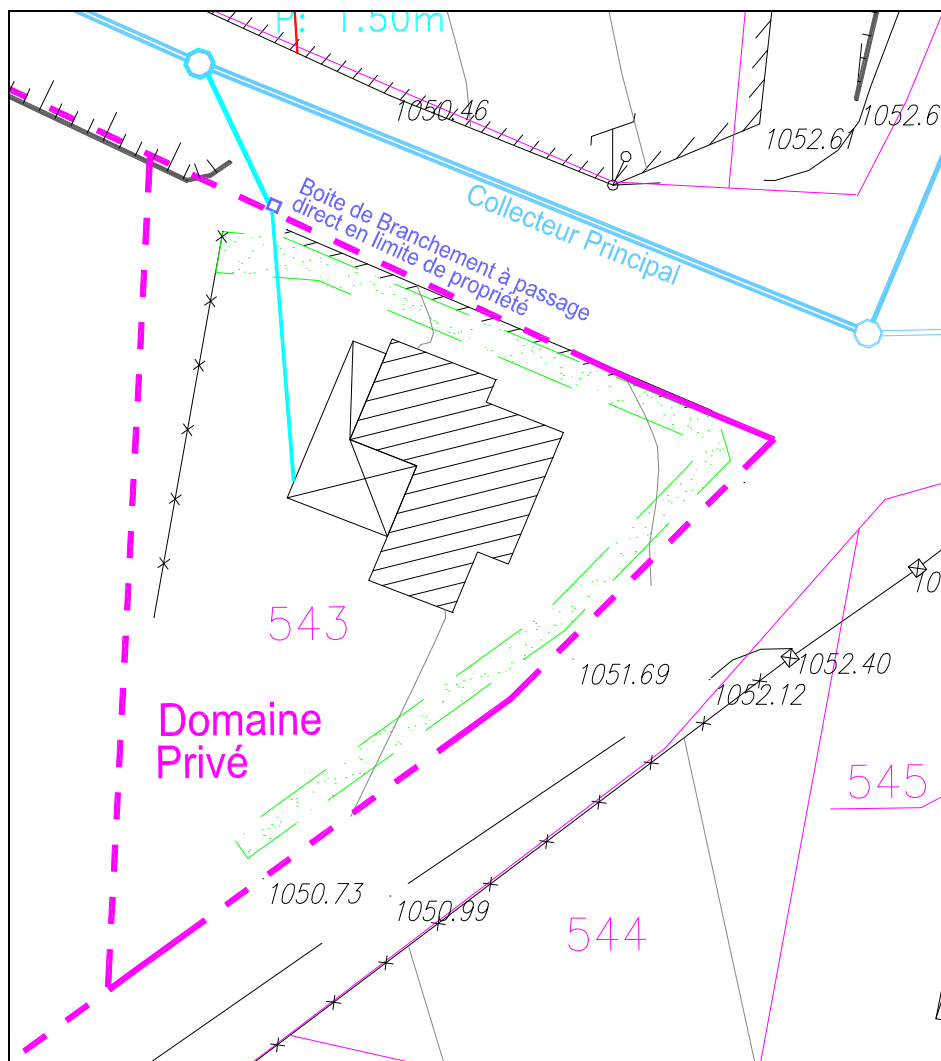
	DATE PREVISIONNELLE	COMMUNE	PROJET	COUT TOTAL	Solde à financer par an par le SIEPC
MOYEN TERME	2020	VERTRIEU	Réhabilitation de la STEP.	1 294 125 € HT	64 003 € HT
	2020	SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	Extension du réseau EU sur le hameau de Torjonas (Tranche 2 - collecte).	505 810 € HT	-2756 € HT
	2021	LA BALME LES GROTTE	Réhabilitation du réseau EU.	658 928 € HT	30 670 € HT
	2021	SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	Réhabilitation du réseau EU.	465 542 € HT	24 672 € HT
	2021	DIZIMIEU	Extension du réseau EU sur le hameau de Bléd.	339 437 € HT	4 228 € HT
	2021	HYERES SUR AMBY	Réhabilitation du réseau EU – Prêlat Tranches 2 et 3.	519 750 € HT	6 193 € HT
	2022	PARMILIEU	Extension du réseau EU sur le hameau Les Brosses – Chanoz.	548 977 € HT	8 818 € HT
	2022	CARISIEU	Réhabilitation du réseau EU	94 500 € HT	4 398 € HT
	2022	SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	Extension du réseau EU sur le hameau de Torjonas (transit – Tranche 1).	901 287 € HT	10 017 € HT
	2023	DIZIMIEU	Extension du réseau EU sur le hameau de Sigalet	206 150 € HT	3 448 € HT
	2023	HIERES SUR AMBY	Extension du réseau EU sur le hameau Les Petites Champagnes.	108 390 € HT	2 413 € HT
	2023	HIERES SUR AMBY	Extension du réseau EU sur le hameau de Marignieu.	303 638 € HT	3 400 € HT
	2023	SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	Extension du réseau EU sur le hameau de Torjonas (Tranche 3 - collecte).	750 011 € HT	5 493 € HT
	2023	LEYRIEU	Extension du réseau EU sur le secteur de Certeau.	172 545 € HT	3 639 € HT
	2023	LEYRIEU	Extension du réseau EU sur le hameau de Sainte Marie de Tortas.	240 979 € HT	4 747 € HT
	2023	SICCIEU SAINT-JULIEN ET CARISIEU	Extension du réseau EU sur le secteur de Siccieu sud.	238 530 € HT	-37 € HT
	2023	SICCIEU SAINT-JULIEN ET CARISIEU	Extension du réseau EU sur le secteur de Le Perray.	134 494 € HT	-1329 € HT
	2023	LA BALME LES GROTTE	Extension du réseau EU sur le secteur de Pré du Sire.	146 431 € HT	2 015 € HT
	2023	DIZIMIEU	Extension du réseau EU sur le secteur de Cuinnat et Coquier.	207 675 € HT	4 522 € HT
	2024	PARMILIEU	Extension du réseau EU sur le secteur de Montière Les Brosses.	161 492 € HT	2 550 € HT
	2024	DIZIMIEU	Extension du réseau EU sur divers hameaux (Bonnardelle, Le Jannay).	228 845 € HT	4 387 € HT
	2024	OPTEVOZ	Création réseau EU et STEP sur le secteur de Les Planches.	124 368 € HT	2 500 € HT
	2024	SICCIEU SAINT-JULIEN ET CARISIEU	Création réseau EU et STEP sur le secteur de Saint-Julien.	443 397 € HT	7 577 € HT
TOTAL MOYEN TERME				8 795 301 € HT	195 568 € HT
TOTAL				15 044 738 € HT	459 970 € HT

VI - Présentation des Types d'assainissement préconisés

1 - Assainissement collectif :

Mode de branchement:

Pour l'ensemble des collecteurs EU à créer, le schéma de branchement type est le suivant :



Station rustique à Lits de Macrophytes :

La station d'assainissement proposée ci-dessous est une station de type: **Lits à Macrophytes**.

C'est un mode d'assainissement "semi-collectif" rustique qui reste dans l'esprit de l'utilisation des sols et des végétaux comme moyen épurateur.

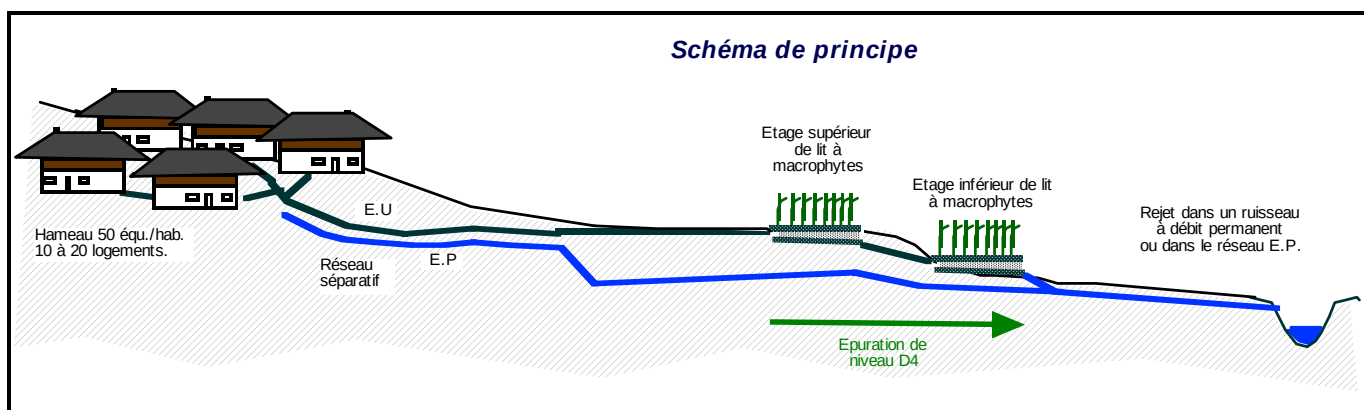
Le principe d'épuration de ce type de station est basé sur deux processus autoépurateurs naturels :

- La filtration sur sable.
- L'absorption végétale: qui permet un traitement particulièrement efficace sur les Nitrates.

Rendement:

Le niveau de traitement atteint est le suivant :

- DBO5 < 25 mg/l.
- DCO < 90 mg/l.
- MES < 30 mg/l.
- NK < 10 mg/l.
- PT: abattement faible.



Caractéristiques techniques:

La station est constituée des éléments suivants:

- Un étage supérieur de lits à macrophytes constitué de graviers fins qui reçoit les eaux brutes.
- Un étage inférieur de lits à macrophytes qui assure une filtration sur sable fin.
- Une surverse dans un ruisseau.

Besoins énergétiques:

La consommation énergétique est nulle dans la mesure où aucun relevage n'est nécessaire.

Intégration dans le site :

Les lits à macrophytes ont l'aspect d'une zone humide naturelle.

Une simple clôture assure la sécurité des installations.

Nuisances:

Aucun bruit n'est créé.

Une bonne ventilation des installations assure l'absence d'odeurs.

Opérations d'entretien:

Faucardage annuel des roseaux.

Nettoyage en profondeur du lit supérieur tous les 5 à 10 ans.

Exemples de stations

Station de Menthonnex Sous Clermont (74) :

- 1 station de 400 E.H. de type Macrophytes.



Station réalisée en pente, avec un impact visuel restreint



La station dans son ensemble, comprenant le dégrilleur et les 2 étages de lits à macrophytes

Station de Jonzier Epagny (74) :

- 1 station de 600 E.H. de type Macrophytes.



L'étage inférieur de la station



Le fossé de dissipation en fin de traitement après les étages de lits à macrophytes

2 - Assainissement non collectif :

Pour chaque secteur en assainissement non collectif, un hachurage de couleur indique sur la carte le type d'assainissement non collectif préconisé.

Secteurs verts et verts 2:

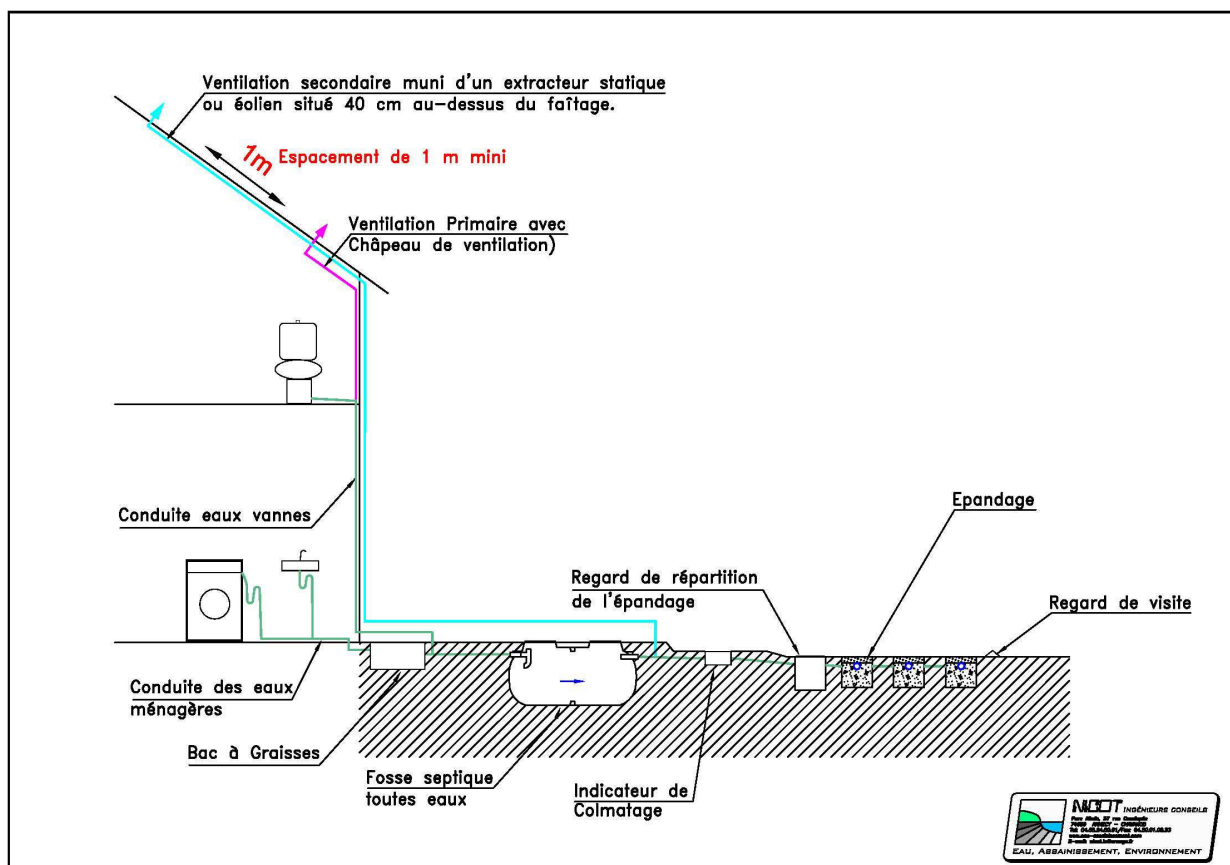


Terrains perméables (vert)

Filière préconisée :

Filière fosse septique toutes eaux - épandage en pente.

Schéma de principe:



Cette filière est adaptée aux terrains qui répondent aux caractéristiques suivantes:

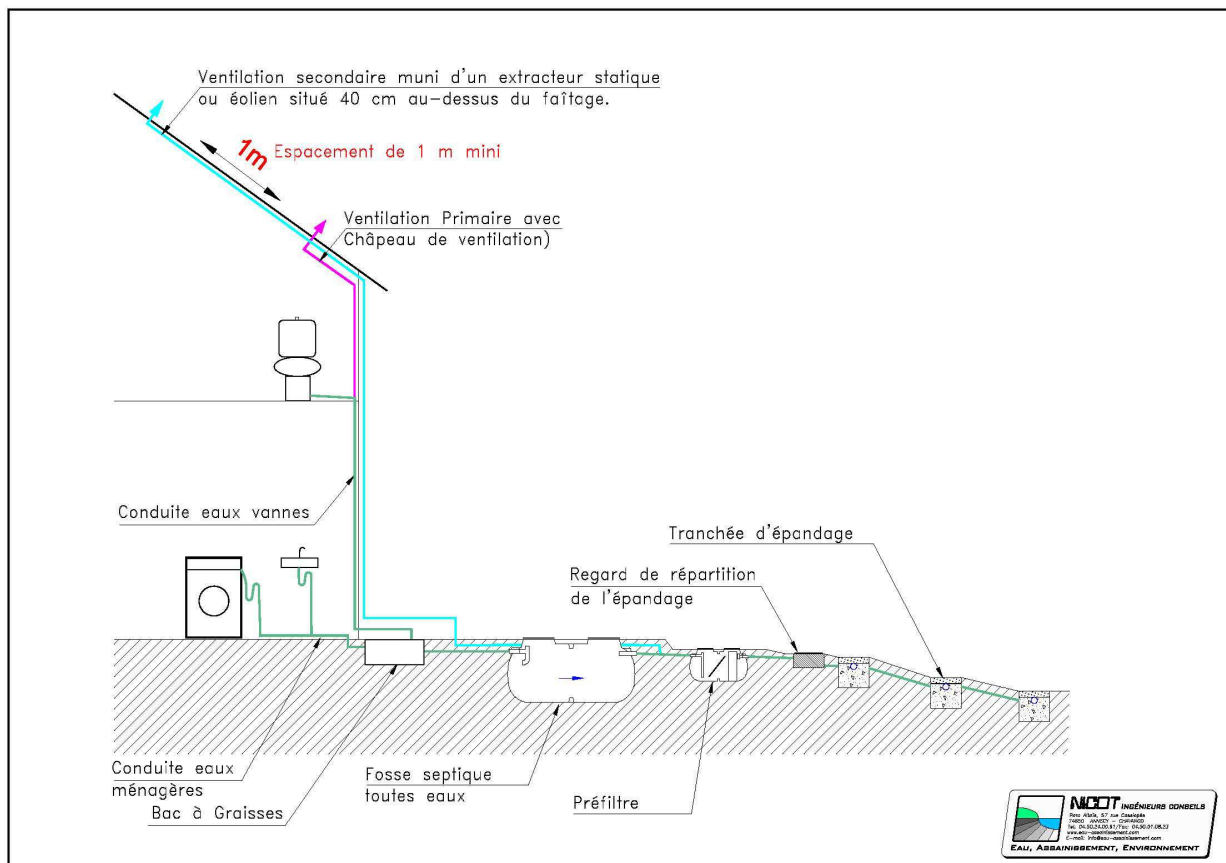
- Espace disponible en aval de la maison > 300 m²,
- Perméabilité à 80 cm: > 15 mm/h,
- Pente du sol: < 15 %,
- Absence de nappe ou d'hydromorphie entre 0 et 1,50 m de profondeur.

Terrains moyennement perméables, dissipation des eaux possible sous conditions (vert 2)

Filière préconisée :

Filière fosse septique toutes eaux - épandage en pente.

Schéma de principe:



Cette filière est destinée aux habitations isolées, sans réelles possibilités de rejet, qui répondent strictement aux conditions suivantes:

- Espace disponible en aval de la maison pour l'implantation des dispositifs d'assainissement: 500 m² minimum.
- Terrain meuble sur au moins 1 m (le rocher ne doit pas être affleurant) avec perméabilité ≥ 15 mm/h.
- Pente ≤ 10 %. Sauf aménagement de terrasses.
- Pas de construction à l'aval immédiat du dispositif d'épandage.
- Pas de rupture de pente à l'aval immédiat du dispositif d'épandage.
- Absence de nappe ou d'hydromorphie entre 0 et 1,50 m de profondeur.

Exemple de dispositif :



Fosse septique toutes eaux



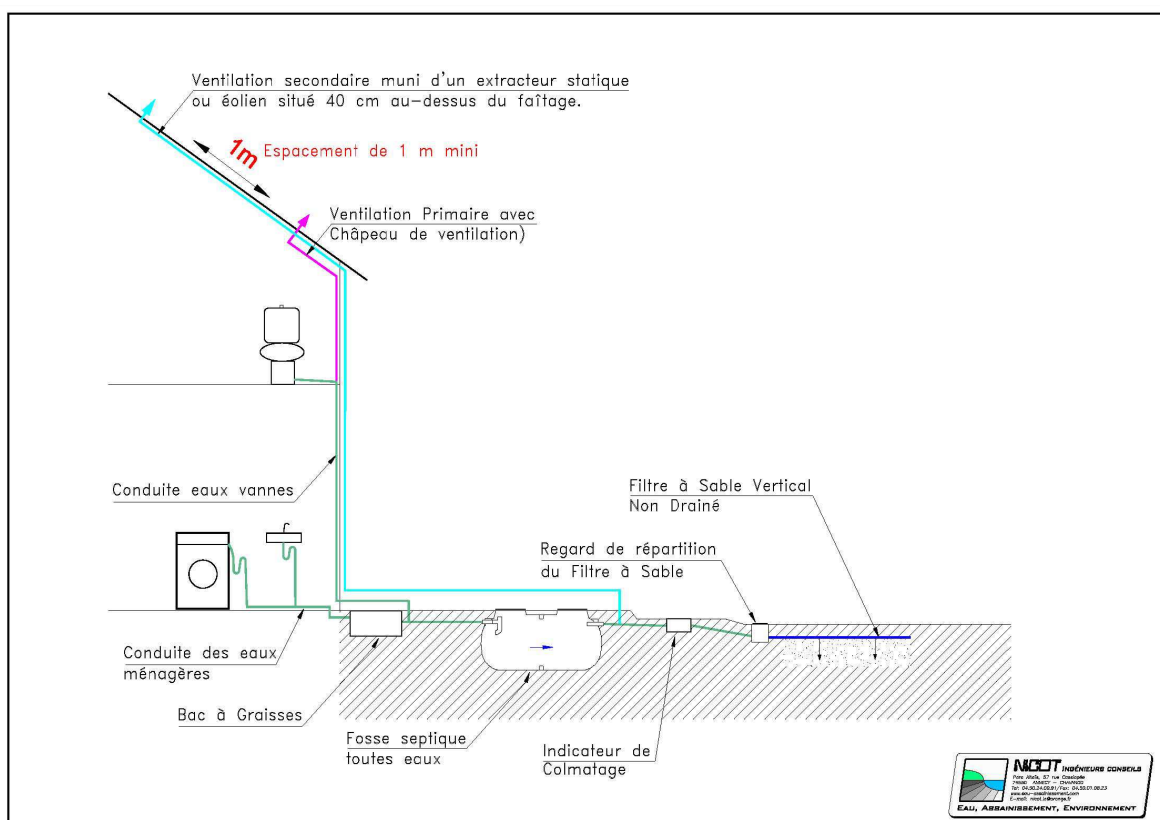
Tranchées d'épandage en cours de réalisation

Secteurs roses :

Terrains perméables en surface (rose)

Filière préconisée :

Filière fosse septique toutes eaux – filtre à sable vertical non drainé.

Schéma de principe:

Cette filière est adaptée aux terrains qui répondent aux caractéristiques suivantes:

- Epandage non réalisable.
- Espace disponible en aval de la maison : 50 m² mini
- Perméabilité à 80 cm: > 50 mm/h.
- Pente du sol : < 12% (au delà il faut aménager une terrasse)
- Absence de nappe ou d'hydromorphie entre 0 et 0,80 m de profondeur.

Secteurs bleu :

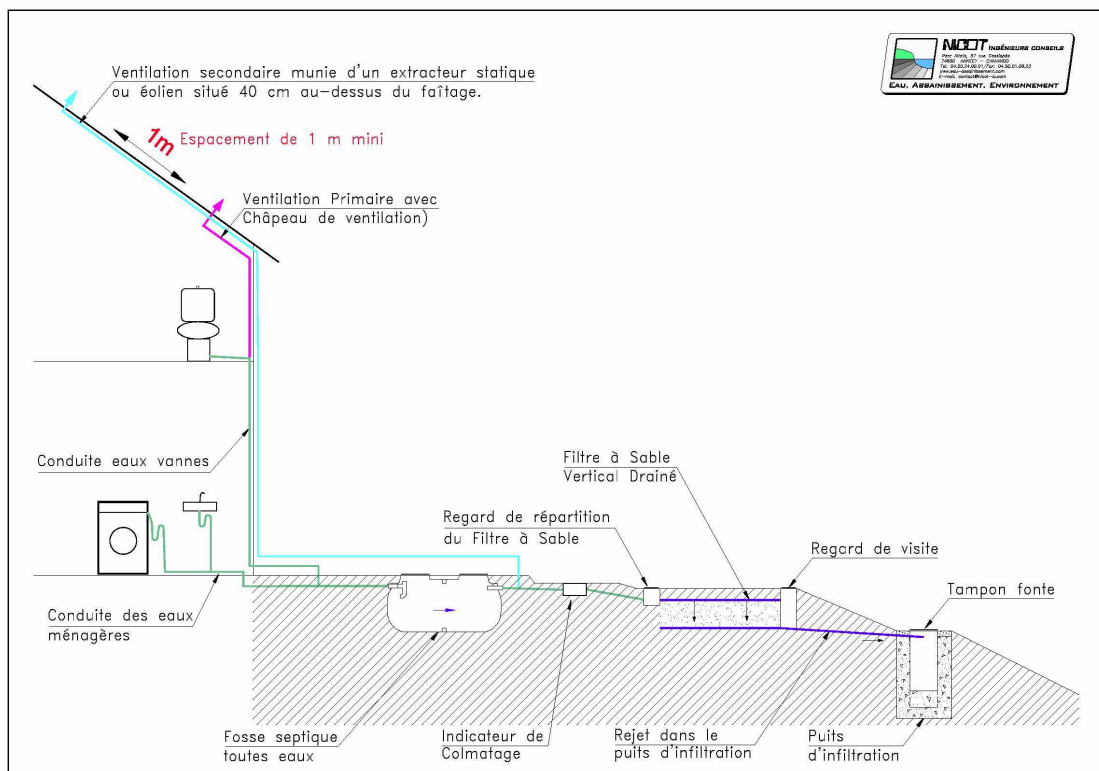


Terrains perméables en surface (bleu)

Filière préconisée :

Filière fosse septique toutes eaux – Filtre à sable vertical drainé (étanche ou non) – Rejet dans un puits d'infiltration.

Schéma de principe:



Cette filière est adaptée aux terrains qui répondent aux caractéristiques suivantes:

- Epandage non réalisable (manque de place)
- Espace disponible minimum 100 m²
- Perméabilité (K) dans les couches sous-jacentes : $10 < K < 500$ mm/h
- Absence de nappe ou d'hydromorphie entre 0 et 2,50 m de profondeur.
- Absence de risque sanitaire pour les points d'eau destinés à la consommation humaine (captage communal ou privé)
- Autorisation nécessaire auprès du service compétent en assainissement non collectif (commune, communauté de communes ou autres...)

Secteurs saumon et orange:

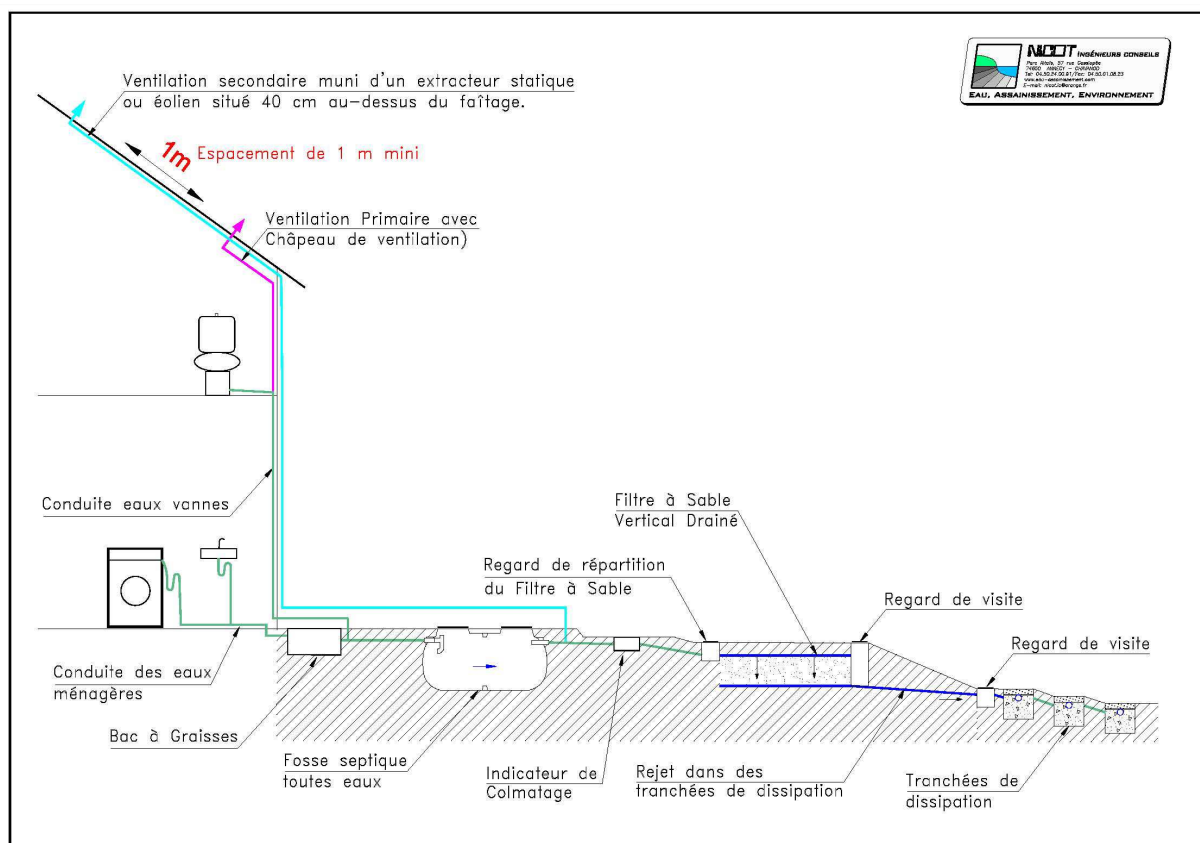


Terrains perméables en surface (saumon)

Filière préconisée :

Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical drainé.

Schéma de principe:



Cette filière est adaptée aux terrains qui répondent aux caractéristiques suivantes:

- Epannage non réalisable.
- Espace disponible en aval de la maison > 500 m²
- Perméabilité à 80 cm: > 6 mm/h.
- Terrain en pente indispensable, avec pente ≤ 10 %. (15 % admis)
- Absence de nappe ou d'hydromorphie entre 0 et 1,30 m de profondeur.
- Dénivelé (naturel ou non) suffisant pour évacuer les eaux de collecte du filtre à sable vers l'épandage (fil d'eau des eaux de collecte du filtre à sable à 1,30 m sous le terrain naturel).

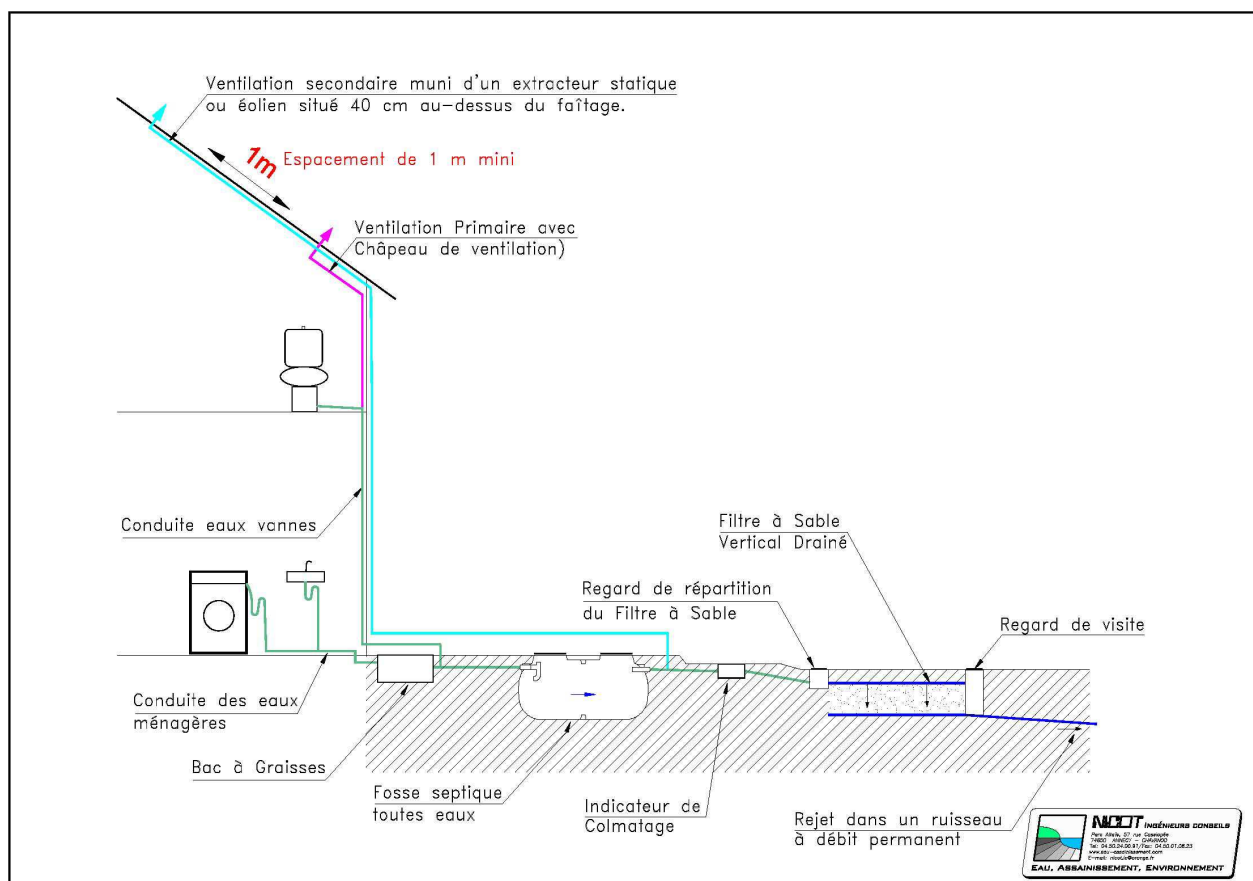


Terrains moyennement perméables (orange)

Filière préconisée :

Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical drainé.

Schéma de principe:



Cette filière est adaptée aux terrains qui répondent aux caractéristiques suivantes:

- Epandage non réalisable.
- Espace disponible en aval de la maison de 200 m² minimum
- Perméabilité à 80 cm: ≤ 15 mm/h.
- Absence de nappe ou d'hydromorphie entre 0 et 1,30 m de profondeur.
- Possibilité d'évacuation des eaux de drainage du filtre à sable, (fil d'eau à 1,30 m sous le terrain naturel).
- Possibilité d'évacuer les eaux:
 - Soit dans un ruisseau à débit permanent (via un collecteur EP existant ou à créer).
Sous réserve des possibilités de rejet.
 - Soit par épandage sur le terrain, si grande surface disponible. (sous réserve d'une étude géopédologique).

Exemple de dispositif :



Fosse septique toutes eaux



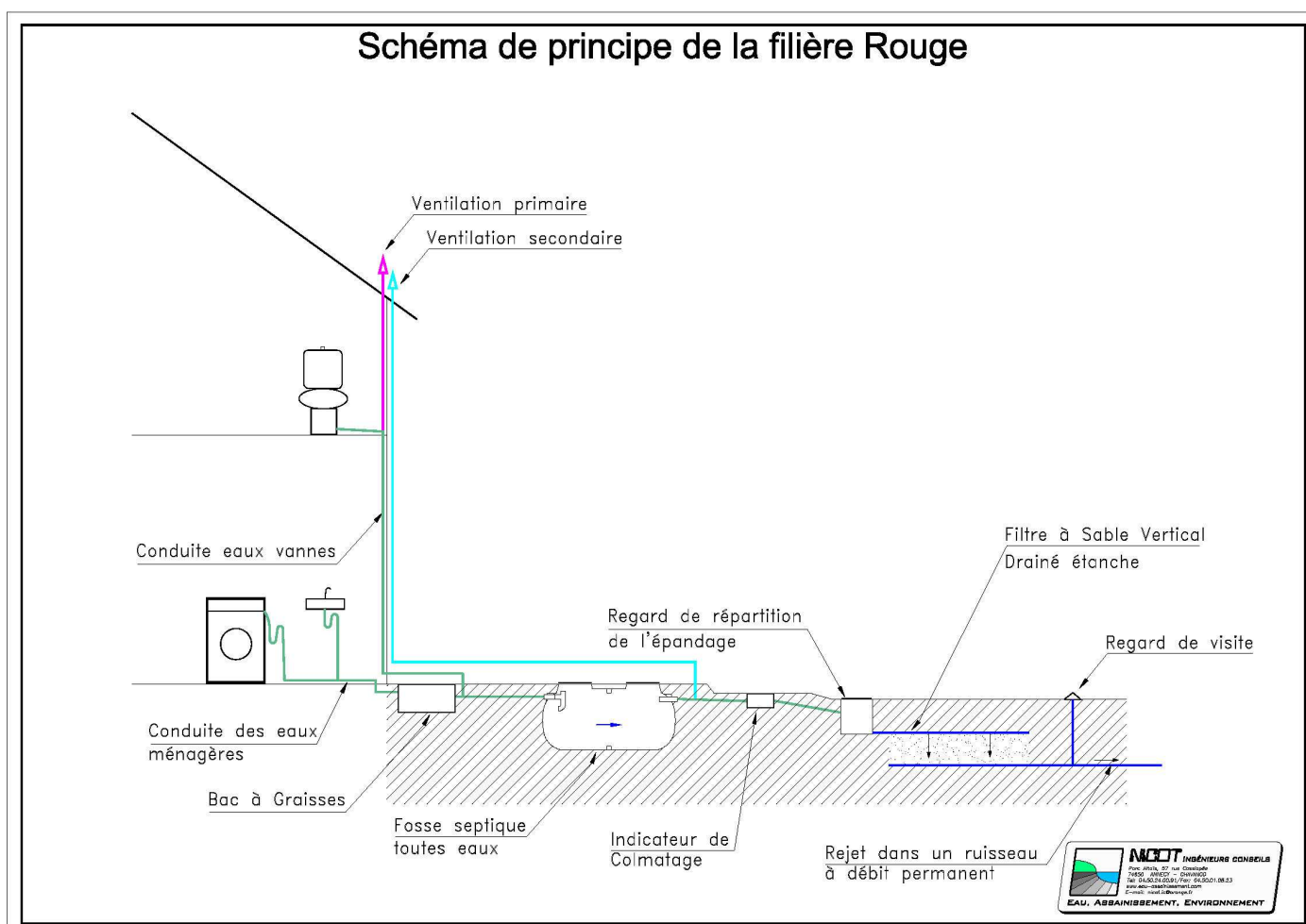
Filtre à sable vertical drainé en cours de réalisation

Secteurs rouges:

Terrains inaptes à l'infiltration des eaux (rouge)

Filière préconisée :

Filière fosse septique toutes eaux - filtre à sable vertical étanche.

Schéma de principe:**Cette filière est adaptée aux terrains qui répondent aux caractéristiques suivantes:**

- Epandage non réalisable.
- Espace disponible en aval de la maison de 200 m² minimum
- Perméabilité à 80 cm: ≤ 15 mm/h.
- Absence de nappe ou d'hydromorphie entre 0 et 0,80 m de profondeur.
- Possibilité d'évacuation des eaux de drainage du filtre à sable (départ fil d'eau à 1.30 m sous le terrain naturel).
- Possibilité d'évacuer les eaux:
 - Soit dans un ruisseau à débit permanent (via un collecteur EP existant ou à créer).
Sous réserve des possibilités de rejet.
 - Soit par épandage. (sous réserve d'une étude géopédologique et géotechnique).
- **Infiltration des eaux déconseillée, sans étude géopédologique ou géotechnique.**

Exemple de dispositif :



Fosse septique toutes eaux



Filtre à sable vertical drainé étanche en cours de réalisation

Département de l'Isère

Commune de Dizimieu

Plan local d'urbanisme

Assainissement des eaux usées

Pièce n°8.2c

Vu pour être annexé à la
délibération du conseil
municipal approuvant la
révision du P.O.S. valant
P.L.U.

En date du
Le Maire

⇒ Contexte institutionnel

Le syndicat d'assainissement du Girondan (SIAG) exerce les compétences transport, épuration et élimination des boues produites en assainissement collectif sur le territoire des communes de Crémieu, Dizimieu, Leyrieu, Saint-Romain-de-Jalionas et Villemoirieu. Le SIAG a délégué la gestion de son service d'assainissement des eaux usées par affermage le 16 mars 2009 pour une durée de 3 ans, renouvelable pour 3 ans, à la société Veolia Eau – Compagnie générale des eaux. A l'échelle du SIAG en 2012, environ 7990 habitants relèvent de l'assainissement collectif, sur une population de 9987 habitants, soit une proportion de 80%.

Le syndicat intercommunal des eaux du plateau de Crémieu (SIEPC) a spécifiquement en charge la collecte des eaux usées et le Service public de l'assainissement non collectif (SPANC). A l'échelle du SIEPC en 2011, environ 79% des installations sont raccordées à l'assainissement collectif, ce qui représente une population de l'ordre de 2800 habitants. Environ 21% des installations sont donc en assainissement non collectif, ce qui représente une population de l'ordre de 747 logements.

Les données proviennent principalement :

- du Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2012 et du Schéma d'assainissement de 2010 en ce qui concerne le SIAG,
- du Rapport sur le prix et la qualité du service pour l'année 2014 et du Schéma directeur d'assainissement en cours d'élaboration en ce qui concerne le SIEPC.

⇒ Fonctionnement actuel de la station et rendement épuratoire

Les eaux usées sont dirigées vers une STEP située sur la commune de Saint-Romain-de-Jalionas. Les tableaux et schémas suivants indiquent les conditions de fonctionnement de la STEP (source : SIAG, Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif – exercice 2012) :

	Station d'épuration (STEP)
Nom et adresse de la station d'épuration	Saint-Romain de Jalionas
Maître d'ouvrage	Syndicat d'assainissement du Girondan (SIAG) 38460 Saint-romain-de-jalionas 04.74.90.09.85 Veolia Eau – agence de Genas 69 740 Genas
Date de construction de la station d'épuration et des travaux d'extension ultérieurs	Mise en service en 2001
Régime administratif loi sur l'eau :	Régime d'autorisation Arrêté préfectoral du 7 février 2007
Type et traitement en place et projet :	Boues activées faible charge avec traitement d'azote Milieu récepteur : le Rhône
-Capacité actuelle de traitement (ou capacité nominale de la station) en équivalents-habitants -Charge actuelle de la station en kg de DBO5/j et en m3/j et résultats de traitement	Capacité actuelle (éq-hab) : 9000 Volumes entrants : -523 285 m ³ en 2012, soit un débit moyen de 1 446 m ³ /jour correspondant à une charge organique moyenne entrante en DBO5 de 295 kg/jour et de 4 538 éq-hab. Charge hydraulique moyenne de 1446 m ³ /jour, correspondant à 9640 éq-hab (150 litres/jour/éq-hab).

	Volumes traités : 522 878 m³, soit une différence de 6407 m³ qui ont été by-passé, ce qui représente un pourcentage de 1,21% du volume entrant Qualité des rejets : le rejet des eaux usées en sortie de station est compris entre 95% et 98,5% en fonction des différents paramètres mesurés. La qualité des rejets est largement en dessous des valeurs nominales prescrites (<i>voir tableau et schéma ci-dessous</i>). Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration : 108,8 t.MS.
Réseau de transit et couverture de Dizimieu	3193,54 ml en séparatif et 1367,8 ml en refoulement, sur un total de 18 627 ml à l'échelle du SIAG 1 déversoir d'orage situé sur la commune de Saint-Romain de Jalionas, lieu-dit Bionnais

STEP de: Saint Romain de Jalionas					
Type de traitement: Boues activées faible charge			Capacité de la STEP en EH		9000 EH
Soumise à:	Autorisation en date du: 07/02/2007		Nombre d'EH raccordés		
			Quantité de boues produite		73,3t.MS
Prescription de rejet	valeurs nominales (kg/j)	concentration (mg/l)	Charge polluante		rendement épuratoire
			flux entrée (kg/j)	flux sortie (kg/j)	
DBO5	540	2,3	295	3,5	98,81%
DCO	1250	28,3	787	42,5	94,60%
MES	600	5,5	329	8,2	97,51%
NGL		12,8	92	19,1	79,24%
NTK	150	12,1	91,5	18,2	80,11%
P	*				
NH4+					
Pt	*	2,7	9,1	4,1	54,95%

* pas de norme pour le phosphore

Le rapport sur le prix et la qualité du service du SIAG pour l'année 2012 établit également que la quantité de matières sèches (boues et chaux vive) produite est de 108,8 t.MS, évacuées en totalité dans le cadre de filières conformes de valorisation des boues (compostage et épandage agricole).

La conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police des eaux est de 96%.

Selon le Schéma d'assainissement de 2010, la mise en œuvre des orientations du SCOT pour le développement de la population de Saint-Romain de Jalionas oblige à elle seule à une augmentation de la capacité de la station d'épuration à l'horizon 2030 : l'amélioration de la capacité de l'équipement par le biais de la réduction de la charge hydraulique et par la diminution de la consommation d'eau potable permettra les raccordements des hameaux et villages situés en milieu karstique, dont le hameau de Blied à Dizimieu fait partie. Par contre, cette amélioration ne suffira pas à absorber les 4600 équivalent-habitants supplémentaires prévus à Saint-Romain de Jalionas à l'horizon 2030, compte tenu de l'importance de ce développement.

En conséquence, le SIAG mène actuellement avec le cabinet EPTEAU une étude pour le renforcement de sa station d'épuration. En l'état actuel, la limite de capacité de l'équipement doit être prise en

compte dans le cadre du projet de développement urbain à Dizimieu. Il apparaît en effet que l'équipement est proche de la saturation, ce qui nécessite d'ores et déjà de restreindre le développement urbain dans l'attente du renforcement de l'équipement.

⇒ Collecte des eaux usées

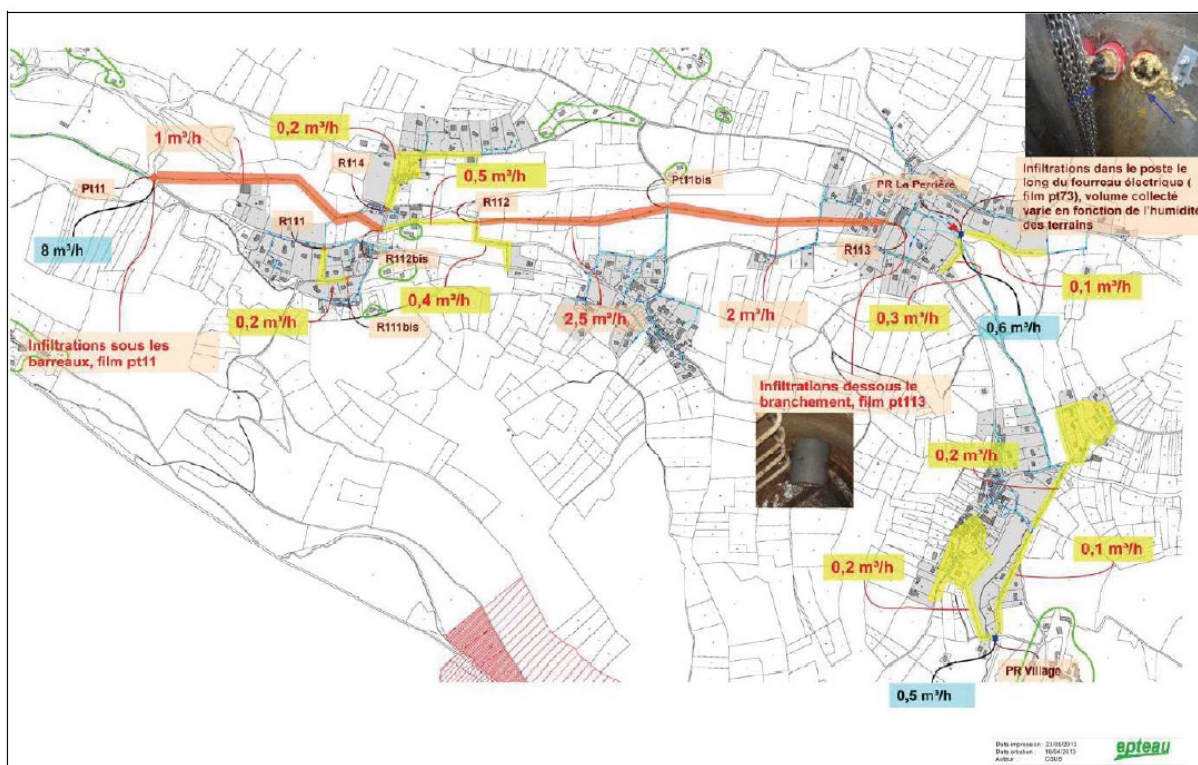
Le nombre d'abonnés soumis à la taxe d'assainissement a fortement augmenté sur Dizimieu : inexistant jusqu'en 2000, le nombre d'abonnés raccordés est de 260 en 2014.

Données relatives aux réseaux de collecte (année 2014)	
Maître d'ouvrage	SIEPC 480, rue Philippe Tassier 38 460 OPTÉVOZ
Réseau de collecte et couverture de Dizimieu	7855 ml en séparatif et 1712 ml en branchements à Dizimieu (1), soit 9567 ml sur un total de 108 839 ml à l'échelle du syndicat 2 postes de relevage à Dizimieu situés à l'étang et au château – puissance 2,5 Kw

(1) A rajouter le réseau du SIAG

Le diagnostic du réseau d'assainissement mené en 2012-2013 par le cabinet EPTEAU a mis en évidence les éléments suivants :

- Par temps sec, la mesure effectuée en aval du réseau de collecte démontre que par temps sec, le réseau collecte un volume d'eaux claires parasites estimé à 192 m³/j. La dilution est très importante, de l'ordre de 70%. Le taux de raccordement qui en découle est proche de 100%,
- Temps de pluie : les mesures ont permis de déterminer une surface active raccordée de l'ordre de 4000 m². Cette surface est relativement forte pour un réseau théoriquement séparatif ce qui témoigne d'un problème de conformité des branchements sur cette commune (estimé à 17% des branchements),
- Déversoirs d'orage : le trop plein du poste de refoulement de la Perrière n'a pas déversé durant les deux campagnes de mesures.



L'essentiel des eaux claires parasites mesurées sur la commune de Dizimieu sont collectées au niveau du réseau de transit du syndicat du Girondan. Le SIEPC devra veiller à reprendre l'étanchéité du poste de refoulement de la Perrière.

⇒ **Assainissement non collectif**

98 installations d'assainissement autonome sont recensées sur la commune. A l'issue des contrôles assurés par le service public de l'assainissement non collectif (SPANC), il ressort que seulement 18% des installations de Dizimieu sont conformes.

⇒ **Zonage d'assainissement des eaux usées**

Un schéma directeur d'assainissement à l'échelle du SIEPC est en cours d'élaboration. Il est mené en cohérence avec les orientations stratégiques du schéma général d'assainissement du SIAG. Il constitue la mise à jour du zonage de l'assainissement collectif / non collectif du syndicat intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC) pour les 10 ans à venir.

Le schéma directeur d'assainissement comprend un zonage d'assainissement qui définit :

- Les zones d'assainissement collectif existantes,
- Les zones d'assainissement collectif futures concernant 389 logements existants et 138 logements futurs à l'échelle du syndicat, dont 83 sur Dizimieu. Elles comprennent :
 - une zone d'assainissement à court et moyen termes (échéance 2022) : sur Dizimieu, cela concerne Blied et Sigalet, hameaux denses situés en secteur inapte à l'assainissement non collectif,
 - une zone d'assainissement à long terme : sur Dizimieu, cela concerne Cuinat et Coquier, Le Jannay, Bornadelle, Jannay Est

- Les zones d'assainissement autonome : à Dizimieu, 19 logements environ existants sont concernés et resteront en zone d'assainissement non collectif : les remparts, Tortu, Le Pin, Le Château et quelques habitations isolées.

Réglementation de l'Assainissement Non Collectif

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC POSSIBILITE D'INFILTRATION DES EAUX DANS LES SOLS DANS LA MAJORE PARTIE DES CAS :

- vert** : Terrain perméable en surface, pente faible ou nulle.
-> Filtrée conseillée: Fosse septique toutes eaux - épandage
- vert clair** : Terrain perméable en surface, pente faible ou nulle.
-> Filtrée conseillée: Fosse septique toutes eaux - épandage en pente
- orange** : Terrain perméable en surface, pente moyenne.
-> Filtrée conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical ornière
- rouge** : Terrain perméable en surface, pente forte.
-> Filtrée conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical ornière

ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF AVEC REJET DANS LE MILIEU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL DANS LA MAJORE PARTIE DES CAS :

- orange** : Terrain perméable en surface, pente moyenne.
-> Filtrée conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical ornière
- rouge** : Terrain perméable en surface, pente forte.
-> Filtrée conseillée: Fosse septique toutes eaux - Filtre à sable vertical ornière

Pour toutes constatations de non-conformité, le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu (SIEPC) se réserve le droit de procéder à des travaux d'entretien, de réparation ou de remplacement des ouvrages d'assainissement non collectif, à la charge des propriétaires concernés. Les travaux doivent être réalisés dans un délai de 15 jours à compter de la notification écrite de la constatation de non-conformité.

Possibilités de rejet :

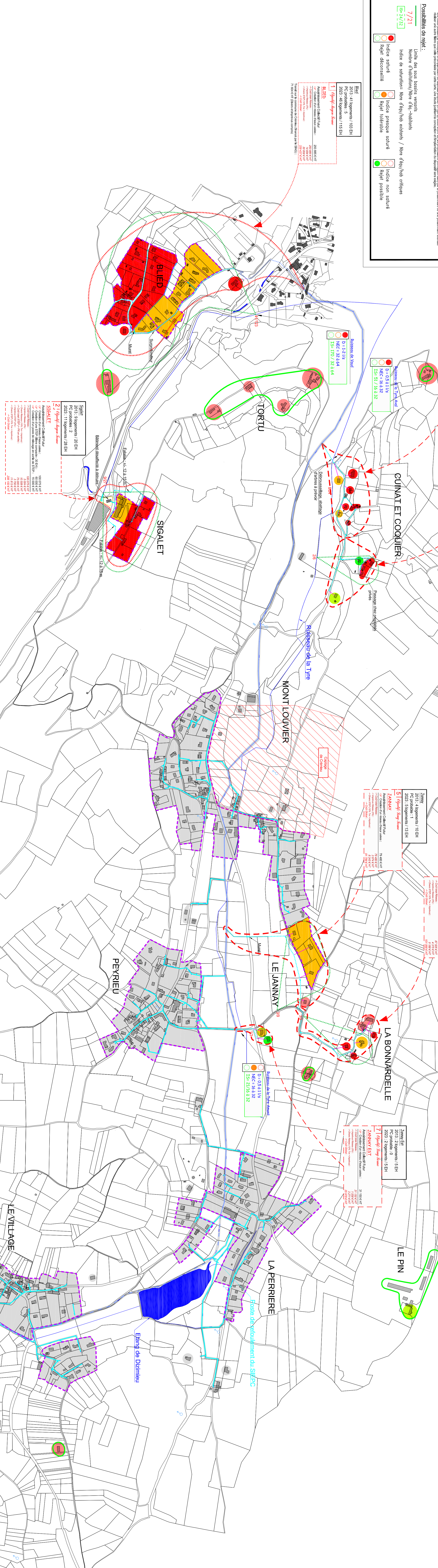
- 1/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 2/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 3/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 4/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 5/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 6/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 7/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 8/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 9/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 10/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 11/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 12/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 13/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 14/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 15/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 16/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 17/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 18/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 19/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 20/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.
- 21/21** : Rejet direct dans le milieu hydraulique superficiel.

Indice de saturation : Nbre d'habitants / Nbre d'équipements critiques

- rouge** : Indice saturé
- orange** : Indice presque saturé
- vert** : Indice non saturé

Indice de saturation : Nbre d'habitants / Nbre d'équipements critiques

- rouge** : Indice saturé
- orange** : Indice presque saturé
- vert** : Indice non saturé



3 Département de l'Isère

Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Crémieu

Commune de DZIMEU

Schéma Directeur d'Assainissement

Zonage de l'Assainissement Collectif / Non Collectif

Dossier Enquête Publique

- Zone d'assainissement collectif**
- Assainissement collectif existant**
- Mise en séparatif du réseau unitaire**
- Réseau EU existant provisoire**
- Poste de retournement**
- Zone d'assainissement non collectif**
- Assainissement non collectif**
- Assainissement collectif futur**
- Réseau EU à créer**
- Branchements EU à créer**

Divers

- PS/PE** : Plan de protection de l'écoulement
- POS** : Plan d'occupation des sols
- POS** : Plan d'occupation des sols

Date : Juin 2014

Echelle : 1/1 500

Fichier : ZAE_DZIMEU14.dwg

Dessin : S. BRUN

RECAPITULATIF DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Création de réseaux d'eaux usées :

PROJETS	OBJECTIFS	COUTS
1) BLED	Moyen Terme	338 437 € HT
2) SIGALET	Moyen Terme	206 150 € HT
3) CUNAT et COQUIER	Long Terme	125 254 € HT
4) CUNAT et COQUIER EST	Long Terme	82 242 € HT
5) JANNAY	Long Terme	91 798 € HT
6) BONNADELLE	Long Terme	101 088 € HT
7) JANNAY EST	Long Terme	35 978 € HT
Total création de réseaux d'eaux usées		982 107 € HT

Attention : les tracés de réseaux à créer sont indicatifs et doivent être confirmés par des levés topographiques.

PLAN
LOCAL
D'URBANISME

Commune de
DIZIMIEU

DEPARTEMENT DE L'ISERE

RESEAU
ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES

8.2d

Echelle : 1/5000ème

Révision n°1 :

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal
approuvant la révision du plan d'occupation des sols, valant
plan local d'urbanisme

En date du :
Le Maire :

-----+-----

0.000

-----+-----

-----+-----

-----+-----

Réseau d'assainissement des eaux usées

Diamètre en mm et type de canalisation

Poste de relevage

